## UNIVERSITE DU QUEBEC

## MEMOIRE PRESENTE A UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

# COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAITRISE EN ETUDES QUEBECOISES

## PAR ROBERT RIOPEL

LA CONCERTATION AU QUEBEC: PROLONGEMENT D'UN RAPPORT DE FORCE

## Université du Québec à Trois-Rivières Service de la bibliothèque

#### Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

#### REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance envers mon directeur de recherche, Monsieur René Hardy dont la collaboration, la disponibilité et les conseils judicieux ont été essentiels à la réalisation de ce projet. Malgré nos rencontres intermittentes, j'ai pu amplement profiter de sa vaste expérience. L'aide qu'il m'a apportée dépasse largement le cadre de ce travail.

#### **RESUME**

Lorsqu'il a pris le pouvoir en novembre 1976, le Parti québécois s'est engagé à modifier les relations entre les groupes et l'Etat. Sous le régime libéral de 1970-1976, ces relations étaient tumultueuses. L'affrontement systématique entre l'Etat, les syndicats et le patronat caractérise cette période. A l'époque le gouvernement Bourassa prétendait qu'en s'opposant aux syndicats et en véhiculant un discours antisyndical, il obtiendrait l'appui populaire. Sur le plan électoral cette stratégie fut un échec. Avec son projet de société concertée le P.Q. tente de remplacer les rapports de forces permanents entre les groupes et l'Etat par de nouveaux rapports sociaux harmonieux basés sur la collaboration. Le but de ce projet est de réunir autour d'une même table l'Etat et ses principaux interlocuteurs économiques afin que soient élaborés des concensus sur les politiques de développement économique, ce qui en soit s'appelle la concertation.

Le but de ce travail est de vérifier si la concertation a donné lieu à de nouvelles relations entre les groupes et l'Etat et a permis l'élaboration de consensus sur les questions abordées. Pour ce faire, les délibérations des sommets socio-économiques de Montébello de mars 1979 et de Québec d'avril 1982, de même que les rapports annuels et le fonctionnement de trois organismes tripartites ont été analysés. Les organismes retenus sont l'Institut national de productivité, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre et la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

Cette analyse nous porte à affirmer que loin de préfigurer un nouvel ordre social basé sur la participation et sur la pacification des rapports sociaux, la concertation au niveau national s'inscrit dans un rapport de force traditionnel propre

libérales et constitue pour les groupes un front d'opposition supplémentaire et privilégié où chacun tente, tant bien que mal, de faire la promotion de ses intérêts de groupe.

## TABLE DES MATIERES

|                    |   |   | page |  |
|--------------------|---|---|------|--|
| RESUME             |   |   |      |  |
| TABLE DES MATIERES |   |   |      |  |
| LISTE DES SIGLES   |   |   |      |  |
| ΙΝ΄                | TRODUCTI  | ON  | 1    |  |
| CH                 | IAPITRES  |   |      |  |
| I.                 | CORPOR  | ATISME ET CONCERTATION  | 11   |  |
|                    | 1.  | Définition du concept de corporatisme   | 15   |  |
|                    | 2.  | Définition du concept de concertation   | 23   |  |
|                    | 3.  | Concertation ou corporatisme: Contexte social et atmosphère des discussions             | 27   |  |
| II.                | LE CONTEXTE SOCIAL DANS LEQUEL SE DEVELOPPE<br>LE PROCESSUS DE CONCERTATION |   | 32   |  |
|                    | 1.  | Le Gouvernement fédéral, le Congrès du travail du Canada et la tentation du tripartisme | 38   |  |
|                    | 2.  | Récession économique internationale   | 46   |  |
|                    | 3.  | Le régime libéral et la stratégie d'opposition systématique                             | 51   |  |
|                    | 4.  | Le parti Québécois et les efforts de réconciliation                                     | 57   |  |
|                    | 5.  | Le projet de société concertée du Parti Ouébécois                                       | 67   |  |

| III. | LES SOMMETS SOCIO-ECONOMIQUES DU QUEBEC |                                       |   |     |  |
|------|---|---------------------------------------|---|-----|--|
|      | 1.                                      | La conférence au sommet de Montébello |   | 79  |  |
|      |   | SECTION A.                            | Le contexte                                       | 81  |  |
|      |   |                                       | 1. Les attentes du sommet                         | 81  |  |
|      |   |                                       | 2. L'analyse de la situation économique du Québec | 83  |  |
|      |   |                                       | 3. Le bilan des conférences antérieures           | 84  |  |
|      |   | SECTION B.                            | Les thèmes étudiés                                | 86  |  |
|      |   |                                       | 1. L'accès aux marchés                            | 87  |  |
|      |   |                                       | 2. Les ressources humaines                        | 90  |  |
|      |   |                                       | 3. Les investissements                            | 94  |  |
|      |   | Conclusion du                         | sommet de Montébello                              | 99  |  |
|      | 2.                                      | La conférence a                       | au sommet de Québec                               | 101 |  |
|      |   | SECTION A                             | La crise économique                               | 103 |  |
|      |   |                                       | 1. L'exposé du gouvernement                       | 103 |  |
|      |   |                                       | 2. L'exposé du monde des affaires                 | 105 |  |
|      |   |                                       | 3. L'exposé des syndicats                         | 107 |  |
|      |   |                                       | 4. L'exposé des représentants des                 |     |  |
|      |   |                                       | municipalités, du mouvement coop                  | pé- |  |
|      |   |                                       | ratif, des producteurs agricoles et               | des |  |
|      |   |                                       | associations de consommateurs                     | 110 |  |

|            |   | SECTION B.                      | Préoccupations du gouvernement et       |     |
|------------|---|---------------------------------|---|-----|
|            |   |                                 | des groupes de participants             | 111 |
|            |   |                                 | 1. Le gouvernement                      | 112 |
|            |   |                                 | 2. Le monde patronal                    | 116 |
|            |   |                                 | 3. Le monde syndical                    | 120 |
|            |   | Conclusion du                   | sommet de Québec                        | 124 |
|            | 3.  | Conclusion                      |   | 128 |
|            | COMITES TRIPARTITES A CARACTERE CONSULTATIF ET ADMINISTRATIF: ETUDES DE CAS |                                 |   | 132 |
|            | 1.  | L'institut nation               | al de productivité                      | 133 |
|            | 2.  | sultatif du travail et<br>euvre | 139                                     |     |
|            | 3.  | La Commission                   | n de santé et de la sécurité au travail | 144 |
|            | 4.  | Conclusion                      |   | 148 |
| CONCLUSION |   |                                 |   |     |
|            | 1.  | L'avenir de la c                | oncertation                             | 158 |
|            | 2.  | Les avatars de l                | a concertation                          | 164 |
| BIBLIO     | GRAP  | HIE                             |   | 168 |

#### LISTE DES SIGLES

CAT Commission des accidents du travail

CCTMO Conseil consultatif du travail et de la main d'oeuvre

CEQ Centrale de l'enseignement du Québec

C.E.S. Conseil économique et social

CSD Centrale des syndicats démocratiques

CSN Confédération des syndicats nationaux

CPQ Conseil du patronat du Québec

CSST Commission de la santé et de la sécurité au travail

CTC Congrès du travail du Canada

FTQ Fédération des travailleurs du Québec

INP Institut national de productivité

NPD Nouveau parti démocratique

PME Petite et moyenne entreprise

PQ Parti Québécois

UMQ Union des municipalités du Québec

UPA Union des producteurs agricoles

#### INTRODUCTION

Tout comme de nombreux autres pays industrialisés, le Canada et le Québec ont eu à faire face à de grandes difficultés économiques. On se souviendra des années soixante-dix comme une période marquée par la fin d'une croissance économique amorcée dans la décennie précédente. Crise de l'énergie, hausse du taux d'inflation, chômage croissant, productivité à la baisse et déficit budgétaire marquent la fin brutale d'une expansion économique que l'on croyait irréversible. Le défi était de résoudre ces problèmes alors que l'on assistait à une montée des aspirations des citoyens envers la sécurité sociale et la participation. Plusieurs propositions ont été mises de l'avant. Certains ont adopté la ligne dure, d'autres ont préféré stimuler une économie qui ne réussissait pas à démarrer. Il y avait beaucoup de problèmes et peu de solutions efficaces. Chaque école de pensée s'enfonçait dans des formules rigides sans grand succès.

Ce sont ces problèmes économiques ou les difficultés d'un secteur industriel clef qui ont amené certains gouvernements à favoriser une alliance entre le capital et le travail. On sentait que les formes traditionnelles d'élaboration des politiques économiques étaient inadéquates et inefficaces. Les problèmes complexes d'une société post-industrielle ne pouvaient être résolus dans un climat de confrontation et derrière les portes closes des cabinets ministériels. On sentait le besoin d'une coopération entre les agents économiques.

Cette collaboration entre les principaux décideurs économiques prend plusieurs formes. Cependant, l'objectif demeure le même pour tous. Il s'agit de la recherche de consensus sur les questions de politique économique. Pour une plus grande efficacité économique et pour mieux affronter la concurrence internationale, l'Etat, le monde des affaires et le monde syndical identifient leurs intérêts communs et

s'assurent que leurs stratégies de développement économique convergent vers les mêmes objectifs. Ce dialogue entre acteurs sociaux se veut aussi une voie d'évitement aux conflits permanents et aux relations de travail tendues.

Les pays scandinaves, la Hollande, le Danemark et la Belgique se sont engagés dans ce système de "management social" conjoint. A première vue, les résultats et les performances obtenus semblent remarquables. Leurs principaux indicateurs économiques tels la productivité, le P.N.B. et même leur taux de chômage se comparent avantageusement aux performances américaines et canadiennes pour la même période. De plus, ces pays possèdent un taux de conflit industriel inférieur à ce que nous connaissons ici. Cela a de quoi surprendre, compte tenu que leur structure industrielle et leur taux de syndicalisation élevé procurent plus d'opportunités de conflit. 1

Plusieurs éléments favorisent l'éclosion d'un système de collaboration entre les agents socio-économiques. Outre la volonté d'éviter des stratégies de développement économique incohérentes, il y a le désir d'une paix sociale durable. Des relations de travail saines sont indispensables à un bon taux d'investissement. D'autres ajoutent que ce sont les insuffisances du système parlementaire qui forcent les groupes à s'organiser à l'extérieur des partis politiques et à faire pression sur les organismes décisionnels.

Ces groupes devenus puissants, sont en mesure d'exiger certaines concessions en échange de leur collaboration. Généralement, la bourgeoisie concède aux organisations ouvrières une politique de plein emploi en échange de leur appui. <sup>2</sup>

Roy J. Adams, «The Federal Government and Tripartism», <u>Relations</u> industrielles, vol. 37, no 3, 1982, p. 607.

Leo Panitch, «The Development of Coporatism in Liberal Democraties», Comparative Political Studies, vol. 10, no 1, avril 1977.

Ce qui permet la stabilisation des schèmes de la domination du capital et de la propriété. Le capitalisme peut ainsi assurer sa reproduction. <sup>3</sup>

Cette forme de collaboration entre Etat, patronat et syndicats n'est pas sans provoquer une certaine ambiguïté dans le domaine des concepts en sciences sociales. Les premières expériences de participation des groupes dans l'élaboration des politiques publiques datent d'avant la première guerre mondiale. A l'époque, on désignait le phénomène par le concept de corporatisme. Avec les expériences corporatistes du nazisme, il est devenu plus embarassant d'utiliser ce terme. L'aspect autoritaire ne traduit pas avec justesse le phénomène de participation des groupes tel que vécu dans plusieurs sociétés modernes. C'est ainsi que le concept s'est enrichi de nombreux qualificatifs. On parle maintenant de corporatisme "sociétal", de "néo" corporatisme ou encore de corporatisme "libéral" ou "moderne". Ces qualificatifs visent à dépouiller le concept de son aspect péjoratif hérité de la seconde guerre mondiale. Même avec les précautions d'usage plusieurs analystes ou hommes publics préfèrent utiliser d'autres termes pour décrire des processus semblables. C'est ainsi que généralement les gouvernements parlent de coopération ou de tripartisme. Les auteurs anglo-saxons n'hésitent pas à utiliser le terme de corporatisme. Pour les études qui réfèrent au Québec, il est rare que cette expression soit utilisée, sauf pour désigner le programme politique de l'Ecole sociale populaire des années trente. Pour sa part, le Gouvernement du Québec utilise le terme de concertation pour décrire le processus de collaboration entre les groupes sociaux. Soulignons que l'équivalent anglais de cette expression, "concerted action" n'est que très rarement utilisé. Malgré l'ambiguïté des

Philippe C. Schmitter, «Modes of Interest Intermediation and Models of Societal Change in Western Europe», <u>Comparative Political Studies</u>, vol. 10, no 1, avril 1977.

termes, l'objectif du processus demeure sensiblement le même. On désire atteindre un consensus sur des questions de politique économique. Chaque expérience est empreinte de sa propre logique et fonctionne selon son propre dynamisme. La première partie de ce travail consiste à mettre un peu de lumière sur les concepts de corporatisme et de concertation, de vérifier leurs points de convergence et leurs différences.

Elu pour la première fois en novembre 1976, le Parti Québécois propose une nouvelle stratégie de développement économique assortie d'une façon originale de percevoir les relations entre l'Etat et ses principaux partenaires: le patronat et les centrales syndicales. Cette approche qui vise à consulter et à mettre sur pied des mécanismes de participation n'est pas unique à l'Etat québécois. D'autres gouvernements l'ont expérimentée. Cette volonté de s'adjoindre les principaux groupes sociaux et de les inclure dans le processus décisionnel est conditionnée par une foule de facteurs dont le contexte économique international des années soixante-dix. La seconde partie vise à situer la concertation comme politique gouvernementale dans le contexte économique de l'époque.

Le troisième chapitre consiste en l'examen des mécanismes de concertation et en la vérification de l'atteinte des objectifs que s'était fixés le gouvernement en les mettant sur pied. Il porte sur les sommets socio-économiques. Rencontres spectaculaires réunissant les représentants de l'Etat, de diverses organisations patronales et syndicales et de nombreux intervenants économiques et sociaux, les sommets devaient être le point de départ de consensus sur l'élaboration de politique économique; ce qui en soi s'appelle la concertation. Les délibérations des sommets de Montébello tenu en mars 1979 et de Québec tenu en avril 1982, ont été analysées de façon à établir le comportement de l'Etat, des syndicats et du patronat lors de ces

négociations multipartites.

Le quatrième chapitre s'attarde à trois organismes consultatifs à caractère administratif. Il s'agit de l'Institut national de productivité, du Conseil consultatif du travail et de la main d'oeuvre, et de la Commission de la santé et de la sécurité au travail. L'Institut national de productivité fut crée par le gouvernement du Québec en 1978. Sa mise sur pied faisait suite aux discussions tenues lors du Sommet de Pointeau-Pic, où plusieurs participants du milieu des affaires avaient soulevé certains problèmes reliés à la productivité. En plus d'être un organisme de concertation, l'I.N.P. est un produit de l'action concertée. Le conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre est un organisme à caractère consultatif qui, au dire de son président constitue un carrefour où peuvent se rencontrer régulièrement les grands partenaires sociaux de l'Etat pour discuter de toutes les questions relatives aux rapports collectifs et individuels de travail. Enfin, le troisième organisme, la Commission de la santé et de la sécurité au travail découle du projet de loi 17 concernant la réforme du code du travail adopté en 1979. Elle assume la responsabilité de la mise en oeuvre du régime de santé et sécurité du travail. C'est dans l'esprit de réunir les gens concernés par le domaine du travail et dans le filon du projet de société concertée que s'inscrit la création de cet organisme administratif tripartite.

Le projet de société concertée du Parti Québécois tire son importance du fait qu'il introduit une nouvelle approche des rapports sociaux entre le gouvernement et les principaux groupes sociaux. Cette approche basée sur la conciliation des intérêts divergents contraste avec les méthodes d'affrontement systématique du régime libéral précédent. La concertation conditionne une nouvelle attitude et une nouvelle atmosphère dans les relations sociales en plus d'introduire une stratégie de développement économique originale. L'inclusion des groupes dans le processus

décisionnel est susceptible d'ouvrir la voie à une nouvelle façon d'exercer le pouvoir. Faire appel à l'initiative individuelle et collective est non seulement un élément porteur de solution originale et d'innovation pour régler des problèmes précis, mais rapproche les individus du pouvoir et constitue selon plusieurs un élément de démocratie supplémentaire. Ce projet est susceptible de remplacer les rapports de forces traditionnels propres aux sociétés libérales par de nouveaux rapports sociaux harmonieux basés sur la collaboration. Pour que tout cela soit possible et pour assurer avec succès l'implantation du projet, il faut que chaque groupe participant accepte de modifier ses comportements et ses positions afin de concilier les intérêts et permettre l'atteinte de consensus. C'est en scrutant les relations qu'entretiennent les groupes à l'intérieur des organismes de concertation et en estimant le degré de collaboration des acteurs qu'il est possible d'évaluer la validité de la concertation en tant que projet politique et social. Si l'affrontement et les rapports de forces persistent, le consensus en sera d'autant plus improbable et les espoirs suscités par le projet, déçus.

La concertation telle que définie par le gouvernement du Québec est un projet ambitieux et beaucoup trop large pour que nous puissions l'aborder dans sa totalité. Notre sélection de projets gouvernementaux et d'organismes a été faite en fonction de ce que nous voulons analyser et de ce que nous désirons aborder. Notre but est de voir si les organismes de concertation à caractère consultatif et administratif de même que les grands sommets économiques ont permis au gouvernement et aux groupes sociaux de mieux s'entendre, d'élaborer des consensus et d'établir de nouvelles relations, plus harmonieuses et moins conflictuelles. Bref, nous voulons vérifier si la concertation et les projets gouvernementaux en cette matière ont donné lieu à des résultats concrets en ce qui a trait à la pacification des rapports sociaux.

Cette vérification peut être effectuée de deux façons. D'abord, en

répertoriant et en analysant les réalisations des organismes de concertation et des sommets économiques. Cependant, l'unique examen des résultats et des programmes mis sur pied comporte certains risques. Il est difficile d'évaluer l'apport réel d'un groupe, telle une centrale ouvrière ou une organisation patronale, ainsi que leur véritable influence au sein d'une table de concertation. N'oublions pas que la conjoncture peut favoriser un groupe particulier au détriment des autres. Tout système politique a des prérequis idéologiques, et de ce fait, est toujours mieux disposé à accepter certaines demandes tandis que d'autres sont continuellement jugés irrecevables.

Nous croyons que le meilleur moyen d'atteindre notre objectif est de mesurer à sa juste valeur le niveau de collaboration et le degré d'opposition entre les groupes participants au processus. Il faut non seulement s'attarder aux résultats concrets qui découlent des tables de concertation mais aussi évaluer la disposition des groupes et du gouvernement à faire des concessions et pénétrer le système par l'examen des attitudes et du niveau de collaboration. Il faut saisir l'atmosphère générale qui entoure la tenue d'un sommet économique et qui prévaut à un comité tripartite. Par cet examen, nous croyons qu'il est possible de vérifier si un dialogue véritable a été tenu et si les discussions ont permis un rapprochement des positions paradoxales développées au cours des années soixante-dix. Dans cette perspective, l'attitude des participants et l'esprit dans lequel ils participent et collaborent deviennent aussi importants que les raisons pour lesquelles ils se joignent à ces organismes de concertation. Notre but n'est pas de proposer une théorie de la concertation, ni de mettre de l'avant de nouvelles propositions afin d'améliorer le processus. Nous voulons analyser les relations entre les groupes eux-mêmes et le gouvernement afin de vérifier si le projet de société concertée modifie la nature de leurs relations et affecte la

gouverne de la société québécoise.

Pour atteindre nos objectifs et pour répondre correctement à nos interrogations, il serait pertinent de ne retenir que les tables de concertation où sont discutés non pas des problèmes locaux et sectoriels mais des problèmes d'intérêt national. Notre étude se limite donc au "secteur national" de la concertation, c'est-à-dire aux organismes tripartites et aux sommets économiques qui réunissent les principaux groupes de notre société et où les discussions portent essentiellement sur des questions générales qui intéressent l'ensemble des citoyens. C'est pour cette raison que nous avons retenu les grands sommets économiques où des questions générales tels les problèmes de l'économie québécoise, l'accès à la syndicalisation, la crise des finances publiques, et le droit du travail pour ne nommer que ceux-là, ont constitué l'ordre du jour. Il en est de même pour les organismes de concertation retenus. Ils concernent des domaines aussi vastes que la productivité et le monde du travail.

Tous ces organismes sont des produits de la volonté du gouvernement péquiste: réunir à des tables de discussions stratégiques ses principaux interlocuteurs afin que soient discutés les problèmes majeurs de notre société. Dans son énoncé de politique économique <u>Bâtir le Québec</u>, le gouvernement du Parti Québécois identifie les relations patronales-syndicales orageuses comme étant une des causes majeures de la persistance d'un climat social peu propice à un bon taux d'investissement et au développement économique. Les trois organismes de concertation que nous avons retenus ont un rapport direct avec les relations de travail et le domaine de la production. Il en est de même des sommets économiques; ils sont au coeur de la stratégie gouvernementale qui vise à tout mettre en oeuvre pour accélérer le développement économique. Notre découpage a donc l'avantage d'aborder deux aspects distincts de la

concertation. L'un est public et fait appel à la projection d'image, et l'autre se déroule en privé, derrière les portes closes des organismes. Dans ce sens, notre champ d'étude se veut aussi large que possible compte tenu des limites que nous devons nous imposer.

Les structures de concertation qui découlent du projet de société concertée du Parti Québécois, ne fonctionnent pas comme l'aurait souhaité le gouvernement. Non seulement elles sont généralement inefficaces pour permettre l'élaboration de consensus au sujet de certains problèmes définis, mais elles sont relativement sous-développées par rapport à ce qui existe dans des pays comme l'Allemagne, l'Autriche ou encore la Suède. Trop de barrières se dressent pour permettre le développement d'un système de participation fonctionnel au Québec. Ces facteurs sont d'ordre politique, idéologique, économique et culturel, telles l'attitude des groupes face au processus, la nature du système politique, les structures des organisations syndicales et patronales et la culture politique québécoise qui se prête mal à ce genre de collaboration.

Nous avançons donc l'hypothèse suivante: loin de préfigurer un nouvel ordre social basé sur la participation et sur la pacification des rapports sociaux, la concertation au niveau national, qu'elle prenne la forme d'organismes tripartites ou de sommets socio-économiques, s'inscrit dans un rapport de force traditionnel propre aux sociétés libérales et constitue pour les groupes un front d'opposition supplémentaire et privilégié où chacun tente, tant bien que mal, de faire la promotion de ses intérêts de groupe.

A la fois pour les représentants de l'Etat et des groupes syndicaux et patronaux, le consensus n'est pas nécessairement le premier objectif recherché. La concertation permet au gouvernement de s'adjoindre à tous les paliers de l'Etat des aviseurs de qualité que constituent syndicats et organisations patronales. Cela lui

permet d'évaluer appuis et oppositions qu'il pourrait éventuellement rencontrer au sujet de certaines législations ou projets. Les ministres concernés peuvent ainsi prévoir les coups, contrer la critique, préparer la réplique et ajuster leurs stratégies. De plus, à observer le comportement de certains dirigeants politiques, il est permis de prétendre que l'objectif recherché est de convaincre les partenaires sociaux de la justesse des intentions gouvernementales déjà arrêtées. Pour les groupes, les structures de concertation leur permettent d'avoir accès directement au processus décisionnel. Qu'ils influencent ou non la prise de décision, cela leur procure une tribune pour exprimer leurs points de vue. La participation à des mécanismes de concertation fournit aux groupes l'occasion d'obtenir une foule d'informations dont ils ne pourraient disposer s'ils étaient absents de ces comités. Ils ont donc l'opportunité de se rencontrer pour discuter des grandes questions de l'heure et des enjeux qui s'y rattachent. Cette information à caractère économique, est abondante et d'excellente qualité car elle provient directement du centre décisionnel. De plus, le processus évite aux groupes d'avoir recours continuellement aux formes traditionnelles de lobbying pour obtenir ce dont ils ont besoin.

La concertation au Québec ne ressemble aucunement au phénomène corporatiste observé dans certains pays européens. Elle s'apparente davantage au pluralisme libéral propre aux sociétés démocratiques qu'à une expérience de partage réel du pouvoir et des responsabilités. Ce style de gouverne politique est pratiquement rendu nécessaire non seulement par la multiplication des groupes mais par la force et par l'influence qu'ils ont acquises depuis une vingtaine d'années. Sans leurs concours, la société est difficilement gouvernable et le système social peut se trouver en quelque sorte bloqué.

# PREMIER CHAPITRE: CORPORATISME ET CONCERTATION

Dans le contexte actuel, il nous apparaît quelque peu aventureux d'aborder les mécanismes de concertation sans au préalable définir le concept de corporatisme. Plusieurs raisons nous incitent à le faire. Il y a d'abord la confusion au niveau des termes pour qualifier les expériences de participation. Il y a aussi le fait que la concertation et le corporatisme sont intimement liés bien qu'il y ait de profondes différences entre les deux concepts. Finalement, l'usage abusif du concept de corporatisme pour expliquer les relations sociales entre les groupes nous pousse davantage à mettre en lumière la dynamique de la concertation.

Le concept de corporatisme fut longtemps considéré comme un instrument heuristique utile à l'étude de l'histoire des idéologies. Son champ d'application était limité au domaine historique ou à l'étude du nazisme. Cette association à l'autoritarisme hitlérien a conduit plusieurs chercheurs à traiter le corporatisme comme un système économique propre ou encore comme un mode de production particulier. Souvent on confond le corporatisme à une forme précise de l'Etat qui amène la disparition des institutions parlementaires telles que nous les connaissons. Il est fréquent de voir un acteur politique accoler le sobriquet de "corporatiste" à un adversaire afin de le dénigrer. Ce terme a souvent été utilisé pour dénoncer l'attitude égocentrique des groupes qui se préoccupent strictement de leurs propres intérêts, sans égard au bien-être de la collectivité. Le corporatisme est aussi utilisé pour décrire un système politique global.

Analystes politiques anglais et théoriciens du corporatisme, Pahl et

Winkler définissent le corporatisme comme un nouveau régime économique qui se situe à mi-chemin entre le capitalisme et le socialisme. Ils annoncent la fin du capitalisme. Selon ces deux auteurs, dans le nouveau régime, l'Etat de concert avec la classe industrielle britannique contrôle et dirige l'économie selon quatre grands principes: l'unité, l'ordre, le nationalisme et le succès. Pahl et Winkler prétendent que le recul de la Grande-Bretagne sur le plan économique mondial a entraîné une répulsion des décideurs économiques envers les mécanismes de l'économie de marché.

Le concept de corporatisme est donc utilisé de diverses façons. Son champ d'application s'est substantiellement élargi depuis une décennie. Des chercheurs ont fait de ce concept un outil scientifique utile à la compréhension des phénomènes de participation dans nos sociétés pluralistes. Par contre, son utilisation multiple a entraîné beaucoup de confusion tant au niveau de son utilisation qu'au niveau de son contenu.

Dans un article sur le corporatisme au Canada, Léo Panitch dénonce l'utilisation trop facile que font certains analystes du concept de corporatisme <sup>2</sup>. Au même sens que les vêtements, dit-il, ce concept a fait l'objet d'une mode et on l'a utilisé d'une façon inadéquate pour expliquer la réalité canadienne. Il faut cependant admettre que ce concept se prête bien à l'analyse de toute société pluraliste qui cherche à obtenir l'appui des groupes afin de maintenir une certaine cohésion sociale.

Pour éviter une utilisation incorrecte et vulgaire de ce concept, Panitch suggère de distinguer l'idée que l'on se fait du projet corporatiste des structures politiques qui en découlent.

R.E. Pahl, J.T. Winkler, «The Coming Corporatism», <u>Challenge</u>, vol. 18, no 1, mars-avril 1975, pp. 28-35.

Leo Panitch, «Corporatism in Canada», <u>Studies in Political Economy</u>, automne 1979, pp. 43-92.

«Corporatist ideology, based on the image of class harmony within an organic unity of society and seeking to overcome the competition and class conflict endemic to capitalism, can facilitate the establishment of corporatist forms, but it must be distinguished from the forms themselves. Both the ideology and the structures are associeted with the attempt to contain class conflict in capitalist society, but ideas themselves must not be mistaken for structures» <sup>3</sup>

Pour ne pas s'y méprendre, mentionnons que le concept de corporatisme privilégie l'analyse des structures politiques. L'aspect idéologique de cette stratégie de collaboration doit être négligé sinon évacué. Ce qui importe, c'est de savoir si les structures politiques sont fonctionnelles et permettent une véritable collaboration entre les classes sociales. Les types et les genres de discours qu'entraîne le corporatisme ne sont guère utiles.

Les théories pluralistes de l'Etat ne doivent pas être confondues avec le corporatisme. La coopération des groupes au Canada afin de faciliter l'accumulation du capital est une caractéristique de l'histoire du pays. Bien que l'Etat ait toujours été au centre de cette collaboration, cela n'en fait pas automatiquement un Etat corporatiste. La distinction se fait ici selon le niveau d'intégration des groupes au processus de décision. L'Etat peut organiser une alliance de classe afin de favoriser l'accumulation du capital sans pour autant créer de consensus. Il y a une marge entre ce phénomène propre aux Etats capitalistes et le corporatisme. Il ne s'agit donc pas simplement de se définir comme étant corporatiste, ou d'identifier certains traits idéologiques corporatistes. Encore faut-il que l'action du gouvernement ainsi que ses politiques

Leo Panitch, Ibid., p. 45.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Leo Panitch, «The role and nature of the Canadian State», <u>The Canadian</u>
<u>State: Political Economy and Political Power</u>, Toronto, University of Toronto Press, 1977, pp. 3-27.

permettent l'éclosion de structures qui favorisent la participation des groupes.

Le concept de corporatisme a été largement utilisé pour expliquer le processus de concertation et pour rendre compte du projet de société concertée du Parti Québécois. Pour Clinton Archibald, l'attrait de moyens corporatistes pour unir les citoyens au Québec a toujours été présent. Non seulement le concept de corporatisme est-il un outil pour expliquer que le Québec n'est pas une province comme les autres, mais il justifie des sentiments d'appartenance mixtes au Québec et au Canada. Il va sans dire que pour Archibald, la concertation s'inscrit d'emblée dans ce qu'il appelle la tradition corporatiste québécoise. Dans une analyse sur les sommets socioéconomiques, Brian Tanguay démontre que le gouvernement a échoué dans son intention de transformer l'attitude traditionnelle de confrontation entre les partenaires sociaux. Il soutient que le projet du PQ est essentiellement une stratégie de corporatisme libéral basée sur la collaboration des classes.

Ces deux auteurs s'attardent davantage aux traits idéologiques du projet qu'aux structures qui en découlent et aux effets politiques et sociaux du processus de concertation. Bien que l'attitude traditionnelle d'affrontement demeure inchangée, on ne crée pas une tribune où les groupes peuvent s'exprimer et dialoguer sans que leurs relations en soient affectées de même que le climat social. Il nous apparaît primordial dans l'étude des expériences de participation de ne pas perdre de vue l'avertissement donné par Léo Panitch: distinguer les structures qui découlent des projets de participation de l'idée qui les accompagne. Dans le cas de la concertation, cette

<sup>5</sup> Clinton Archibald, <u>Un Ouébec corporatiste?</u>, Hull, Editions Asticou, 1984, 429 p.

Brian Tanguay, The Parti Québécois and the Politics of Concerted

Action, M.A. Thesis, Carleton University, octobre 1980.

omission peut conduire à qualifier le projet de société concertée du P.Q. de politique corporatiste et de parler non seulement du Parti Québécois mais du Québec en entier comme étant corporatiste. Bien qu'il soit possible d'identifier des traits idéologiques corporatistes dans le programme politique du P.Q. ou de tout autre parti politique au Québec, cela ne nous autorise pas à affirmer que le Québec est une société corporatiste. Il importe donc de définir avec précision ce qu'est le corporatisme et ce qu'il implique au niveau social et politique. Nous pourrons ensuite mieux cerner le processus de concertation au Québec et mettre en relief ce qui le différencie du corporatisme. Nous pourrons ainsi saisir plus facilement les enjeux qui s'y rattachent.

## 1 Définition du concept de corporatisme.

Le corporatisme a été introduit pour limiter les effets négatifs du capitalisme. On désirait contenir les revendications des classes laborieuses et atténuer les conflits qui en découlaient. Il s'inscrit dans les politiques interventionnistes de l'Etat, qui visent une meilleure planification du développement économique et une paix sociale durable. C'est avant la seconde guerre mondiale que les premières expériences corporatistes prennent forme. Il s'agissait d'inclure les groupes sociaux ou les principaux secteurs industriels dans un Conseil économique. Cet organisme devait jouer un rôle de conseiller auprès du Parlement. Le corporatisme était à cette époque dénudé de toute tendance autoritaire. Il était somme toute assez populaire et on le percevait comme un élément limitant les séquelles de l'entreprise individuelle et du capitalisme sauvage.

Plusieurs avancent que le corporatisme, sous une forme ou sous une autre, est nécessaire dans une société capitaliste avancée afin d'éviter que les intérêts

individuels s'affrontent et se détruisent mutuellement. <sup>7</sup> L'objectif est d'atteindre un minimum de consensus pour éviter que les compétiteurs se ruinent. Nous savons tous depuis longtemps que les principes du laissez-faire économique traditionnel ne fonctionnent plus. Le corporatisme est une façon de faire l'unanimité, ou d'atteindre le consensus le plus large possible sur les politiques interventionnistes de l'Etat. Certaines situations nationales se prêtent mal à la réalisation de programmes politiques acceptés par la majorité des forces sociales. Les segmentations religieuses et idéologiques, la présence de plusieurs communautés ethniques et les inévitables conflits entre le capital et le travail font en sorte qu'il est très difficile de rallier la majorité par les voies traditionnelles des institutions politiques. Par le développement du corporatisme, l'Etat se substitue aux fonctions du marché qui ne joue plus son rôle de régulateur des conflits sociaux. C'est une façon d'aller à l'encontre du laissez-faire classique qui néglige et ignore les problèmes de consensus. Théoricien de l'Etat, Habermas soutient que l'intervention étatique est devenue indispensable.

«L'Etat ne peut plus se borner à assurer les conditions générales de la production. Il doit intervenir lui-même dans le processus de reproduction, c'est-à-dire créer les conditions qui permettent la valorisation du capital, amortir les coûts externalisés et les coûts consécutifs à la production capitaliste, compenser les disproportions qui entravent la croissance, régler par une politique conjoncturelle le cycle de l'économie tout entière. Les opérations de l'Etat sont des opérations destinées à favoriser la valorisation du capital»

Même si le corporatisme prend naissance avant la seconde guerre

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Leo Panitch, «The Development of corporatism in Liberal Democracies», Comparative Political Studies, vol. 10, no 1, avril 1977.

Jurgen Habermas, <u>Raison et légitimité: Problèmes de légitimation</u>
dans le capitslisme avancé, Paris, Editions Payot, 1978, p. 77.

mondiale, c'est pendant la reconstruction qu'il se développe dans les démocraties occidentales. Il est particulièrement associé à l'accroissement du rôle de l'Etat et à l'interventionnisme économique propre à la phase keynésienne du développement du capitalisme. Il a été centré sur l'intégration des syndicats et de l'industrie dans la planification économique nationale. Généralement, les auteurs s'entendent pour dire qu'il a servi à planifier les profits et l'investissement et à intégrer les demandes des syndicats dans un statu quo économique. Le facteur crucial qui a permis son développement a été l'engagement de la part des gouvernements à mettre sur pied une politique de plein emploi. En concédant cette politique, on désirait atténuer le radicalisme des classes populaires et limiter les succès électoraux des partis politiques ouvriers. Il est considéré comme un élément renforçant le pouvoir de la classe dominante. Pour ce qui est de la période de l'après-guerre, où se sont multipliées les expériences corporatistes, plusieurs admettent que les profits ont augmenté plus rapidement que les salaires. Le corporatisme découle de certains besoins du capitalisme, soit de reproduire les conditions de son existence et de permettre l'accumulation toujours accrue du capital. <sup>9</sup> Il doit être perçu comme un instrument pour secourir et consolider le capitalisme plutôt que pour le transformer 10 Il se développe généralement dans le but d'assurer la paix sociale et non pas dans le but d'incorporer les classes subordonnées dans la gouverne politique. Selon Phillipe

Pour tous ces points, voir Philippe C. Schmitter, «Still the Century of Corporatism?», The Review of Politics, vol. 36, no 1, janvier 1974, pp. 85-131, «Modes of Societal Change in Western Europe», Comparative Political Studies, vol 10, no 1, avril 1977, pp. 7 à 37, et dans le même numéro, Leo Panitch, «The Development of corporatism in Liberal Democracies».

Leo Panitch, «The Development of Corporatism in Liberal Democracicies», op. cit., p. 81.

Schmitter, le corporatisme se développe dans des conditions particulières: la bourgeoisie est en situation de division interne et de dépendance face à l'extérieur, et lorsqu'elle est trop faible et qu'elle manque de ressources pour répondre avec efficacité et légitimité aux demandes qui émergent du cadre de l'Etat démocratique libéral.

La plupart des auteurs utilisent la définition proposée par Schmitter pour établir ce qu'est le concept de corporatisme.

«Corporatism can be defined as a system of interest representation in which the units are organized into a limited number of singular compulsory, hierarchically ordred and functionnally differentiated categories, recognized or licensed (if not created) by the state and granded a deliberate representational monopoly within their respective categories in exchange for observing certain controls on their selection of leaders and articulation of demands and supports» 11

Bien sûr, la définition est suffisamment large pour englober le corporatisme moderne et le corporatisme autoritaire tel qu'expérimenté durant la seconde guerre mondiale. Cependant, pour le différentier de ses formes modernes et traditionnelles, on y ajoutera certains qualificatifs. Pour sa part, Schmitter distingue le corporatisme "sociétal" du corporatisme "d'Etat"

«Societal corporatism appears to be the concomitant, if not ineluctable, component of the postliberal advanced capitalist, organized democratic welfare state; State corporatism seems to be a defining element of, if not structural necessity for, the antiliberal, delayed capitalist, authoritarian, neomercantilist state.» 12

Les termes corporatisme "moderne", "libéral", ou "sociétal" feront pratiquement toujours référence au corporatisme des sociétés démocratiques modernes

Philippe C. Schmitter, «Still the Century of Corporatism», op. cit., pp. 93-94.

Philippe C. Schmitter, op. cit., p. 105.

par opposition au corporatisme nazi et autoritaire.

Bien qu'il puisse y avoir des similitudes tant au niveau des comportements que des origines ou encore des idéologies, il s'agit de deux types distincts de corporatisme. La recherche constante de liens organiques entre le fascisme et le corporatisme est aussi futile qu'inutile. Le corporatisme moderne est empreint de sa propre logique. Beaucoup d'éléments le séparent de l'autoritarisme. Lehmbruch souligne que le corporatisme libéral est un type spécial de participation où les groupes sont intégrés dans un processus décisionnel. La consultation et la coopération entre les administrateurs et les groupes organisés sont communes dans toutes les démocraties constitutionnelles ayant un haut degré de développement capitaliste. Cette collaboration s'est développée dans le respect des cadres constitutionnels et dans le maintien des libertés individuelles et d'association. Il ne s'agit pas d'un phénomène doctrinaire. Aucune volonté de supprimer les parlements n'accompagne l'idéologie corporatiste moderne. L'intégration des groupes se fait sur une base volontaire.

Deux éléments majeurs distinguent le corporatisme des autres formes de participation. Il s'agit du niveau d'intégration des organismes corporatistes à la structure gouvernementale et du haut niveau de coopération entre les partenaires sociaux. Toujours selon Lehmbruch, les bonnes relations entre les partenaires, le gouvernement et les partis politiques à travers les expériences corporatistes ont donné lieu au développement de nouvelles structures politiques.

«The relationships of corporation and party government in highly developed capitalist countries with liberal constitutional governments, tend to develop toward a structural differentiation into subsystems which permits them to absorb higher problem loads. Instead of being rivals, both subsystems are interconnected by a sort of

Gerhard Lehmbruch, «Liberal Corporatism and Party Government»,

<u>Comparative Political Studies</u>, vol 10, no 1, avril 1977, pp. 91-126.

symbiosis which may take varying forms.»<sup>14</sup>

Il y a trop de relations étroites et de "bon voisinage" entre le sous-système de participation et le sous-système des partis politiques pour que les décisions prises échappent au contrôle du parlement. Il s'agit simplement d'un ajustement des institutions politiques à l'intégration et à la participation des groupes. Le parlement demeure l'instance suprême.

Ces deux sous-systèmes ne sont pas concurrents. Ils sont l'un et l'autre des compléments et visent à combler certaines lacunes des institutions politiques. A cause des échéances électorales, les politiciens sont souvent tentés d'adopter une stratégie à court terme au détriment des stratégies globales et à long terme. La résolution de problèmes économiques exige souvent une stratégie élaborée sur une longue période. Les vues des politiciens et les stratégies à court terme qui en découlent peuvent être une entrave à la rationalité des décisions. C'est pour cette raison que l'on confie à des organismes tripartites le soin d'établir un consensus sur les politiques de développement économique. Ces organismes n'ont aucune préoccupation électorale et aucun souci de conserver la majorité parlementaire. Lorsque l'on parle de corporatisme, il est donc question d'un rôle restreint de la part du gouvernement. Il se trouve à déléguer certains de ses pouvoirs aux organismes corporatistes. C'est le cas notamment en Autriche.

«Here, any political measure is subject to the prior agreement of the large interest organizations, and government is largely excluded from the bargainning process... In practice, moreover, it is not uncommon that the bills themselves are prepared by the 'Sozialpartner'» 15

Gerhard Lehmbruch, <u>Ibid.</u>, p. 93.

Gerhard Lehmbruch, Ibid., p. 116.

C'est donc dire que le fonctionnement des structures corporatistes implique une certaine perte d'autonomie de la part des institutions politiques qui délèguent une partie de leur pouvoir. Dans une certaine mesure les forces du marché sont substantiellement modifiées pour faire place à des ententes négociées par les différentes parties impliquées dans le processus. Les organismes corporatistes en question bénéficient d'un pouvoir décisionnel considérable. Leur objectif est de rendre possible une planification économique nationale. Chaque représentant de l'Etat, du patronat et des syndicats a la capacité d'engager ses membres aussitôt qu'il y a accord sur des objectifs économiques et sociaux. Dans les organismes corporatistes le point central qui permet au comité d'être fonctionnel, et qui du même coup rend les ententes tripartites viables, est sans aucun doute le niveau d'intégration que réussissent à atteindre les participants. Il s'agit du principal facteur qui distingue le corporatisme des autres formes de participation telle la concertation ou le tripartisme. En situation de corporatisme les groupes adhèrent à l'idéologie de l'Etat et à l'intérêt national. En fait, il s'agit d'une mobilisation des groupes en faveur des politiques de l'Etat. Les intérêts particuliers des participants doivent se substituer au profit de l'intérêt général. C'est pour cette raison que les expériences corporatistes ont été en grande partie vécues dans des pays où il existait un parti politique sociale-démocrate fort. L'idéologie social démocrate rejette la vision marxiste du conflit de classes à finir et de l'incompatibilité des classes sociales et de leurs intérêts. Au contraire, les socio-démocrates admettent l'inter-dépendance des classes et la compatibilité de leurs intérêts. Les structures corporatistes solides se sont développées dans les pays où la classe ouvrière était bien organisée et où les syndicats confessionnels et démocratiques dominaient la vie

politique. <sup>16</sup> Pour avoir accès aux organismes décisionnels, la classe ouvrière doit avoir la capacité de s'imposer sur les plans économique et social.

Le corporatisme ne provoque pas de changement fondamental dans le mode de production capitaliste. Il s'agit plutôt d'une alternative au pluralisme, entendu au sens d'un système de participation au pouvoir. Il est capital de distinguer les concepts de pluralisme et de corporatisme. Tous deux peuvent être définis comme des systèmes de représentation d'intérêts auprès de l'Etat. Par contre des différences notables existent au niveau de l'organisation de la structure de participation. Schmitter <sup>17</sup> fait remarquer qu'en situation de corporatisme les groupes représentatifs sont en nombre limité, ils ne sont pas en compétition, l'Etat leur accorde un monopole de représentation, respecte une certaine hiérarchie et finalement, les organisations patronales et syndicales sont fortement centralisées. A l'opposé, le pluralisme sousentend que le nombre de groupes n'est pas limité, que les organisations compétitionnent entre elles, les groupes ne sont pas nécessairement reconnus ou formellement organisés, il n'y existe pas de monopole de représentation et aucune modération n'est faite au niveau des demandes.

Un simple coup d'oeil sur la situation québécoise permet de constater que le phénomène de participation relève beaucoup plus du pluralisme libéral propre aux sociétés développées qu'au corporatisme sociétal. Au Québec, l'Etat n'a jamais été exclu du processus décisionnel. Les politiciens ont toujours été jaloux de leur pouvoir. Les groupes sont constamment en compétition. Souvent, les centrales syndicales s'opposent entre elles. Il en est de même avec le patronat où les prises de positions du

Leo Panitch, «The Development of Corporatism in Liberal Democracies», op. cit., pp.93-98.

Philippe C. Schmitter, «Still the century of Corporatism», op. cit., pp. 93-98.

CPQ sont fréquemment réprouvées par les Chambres de commerce.

Il n'est guère utile d'insister sur les définitions de concept pour réaliser que les expériences de participation canadiennes et québécoises relèvent d'une autre dynamique. Principalement à cause du faible niveau d'intégration des groupes à la structure gouvernementale et du faible niveau de coopération entre ceux-ci, nous pouvons affirmer que nos expériences de participation cadrent difficilement avec les schèmes du corporatisme libéral. Soulignons que le comportement de la bourgeoisie canadienne se caractérise par un refus systématique d'accepter les syndicats comme partenaire social. Les hommes d'affaires ont souvent refusé de s'asseoir à la même table que les dirigeants syndicaux pour discuter de développement économique. <sup>18</sup>

Bien que l'on puisse retracer plusieurs programmes politiques et plusieurs comportements à tendance corporatiste, ceux-ci n'ont donné lieu à aucun développement des structures de participation. Peu de comités tripartites sont fonctionnels dans le sens qu'ils ont permis la création et la stabilisation de nouvelles structures politiques par lesquelles la classe ouvrière a accès aux organes décisionnels de l'Etat. Les programmes corporatistes n'ont guère dépassé le seuil idéologique, restant la plupart du temps à l'étape de projet vaguement évoqué dans le discours politique.

## 2 Définition du concept de concertation

Certains courants de pensée ont contribué à produire une définition quelque peu idéaliste de la concertation. Pour eux, il y a concertation lorsque l'Etat et ses partenaires se rencontrent dans le cadre de mécanismes officiels et standardisés, en vue

Leo Panitch, «Corporatism in Canada», op. cit., p. 83.

d'augmenter la convergence de leurs objectifs et la cohérence de leurs décisions respectives. Il s'agit d'un phénomène d'administration de problèmes communs où les acteurs entretiennent des rapports volontaires, égalitaires et non-hiérarchiques. L'esprit de collaboration domine les discussions et l'intérêt convergent pousse les participants à surmonter leurs conflits pour trouver un compromis. Le processus repose sur le postulat d'intérêts communs entre les partenaires, au nom desquels des compromis peuvent être trouvés et des solutions innovatrices imaginées. <sup>19</sup> Tous sont égaux, libres de participer, recherchent l'intérêt général et sont conjointement responsables des résultats obtenus. Il va sans dire que chacun y trouve son compte, que la volonté d'en arriver à un compromis fait disparaître toute opposition et que les relations entre partenaires sont dénudées de tiraillements et de conflits.

Cette conception de la concertation s'appuie sur une fausse image des relations entre partenaires sociaux. Elle soutient que tous les groupes sont égaux et jouissent du même degré d'influence au sein des organismes de concertation, que les relations conflictuelles s'estompent dès le début des négociations et que tous y tirent les mêmes avantages, soit des relations harmonieuses et un climat social plus serein. Ce qui n'est pas nécessairement le cas, pas plus d'ailleurs que l'adhésion volontaire des groupes. En certaines occasions, ceux-ci peuvent être contraints de participer afin d'éviter certaines répercussions indésirables comme une perte de crédibilité aux yeux de la population ou par crainte que leur refus ne soit interprété comme étant un geste de mauvaise volonté. Le refus de participer à des organismes tripartites pourrait ouvrir la voie à l'adoption d'une conduite plus autoritaire et légitimer des prises de décision unilatérale de la part du gouvernement. D'ailleurs, c'est presque toujours après avoir

Lionel Ouellet, «La concertation», Jacques Dufresne et Jocelyn Jacques (sous la direction de), <u>Crise et leadership: les organisations en mutation</u>, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 156.

essuyé un recul sur le plan social et être acculé à une position stratégique difficile que le mouvement syndical accepte de participer à ce type d'organisme. Finalement, une telle conception sous-entend que chaque participant néglige ses intérêts particuliers et se voue à la réalisation de l'intérêt général. Ce qui est loin d'être toujours le cas, même si chacun recherche le consensus et le compromis.

Pour les fins de notre recherche, nous définissons le concept de concertation comme étant «un processus de négociation entre les groupes sociaux (patronat, syndicats ou tout autre groupe représentant un secteur particulier de la société) et (ou) le gouvernement dans le but d'atteindre des consensus sur des questions définies par les acteurs.» <sup>20</sup> Ceci n'implique pas nécessairement que l'Etat soit au centre du processus. La concertation peut avoir lieu au niveau de l'entreprise tout comme au niveau régional ou national. Son cadre n'est régi par aucun mécanisme ou critère particulier. Les structures peuvent être ponctuelles. Les groupes de travail permanents comprenant des membres de divers milieux tout comme les sommets socio-économiques peuvent être considérés comme des organisme de concertation. Le processus de concertation englobe toute rencontre qui permet aux acteurs sociaux de coordonner leur effort dans un champ d'action déterminé et de faire converger leurs décisions respectives. Il met en présence des acteurs détenteurs de pouvoir ou d'influence par rapport aux questions envisagées. L'atteinte du consensus au niveau des actions et des stratégies constitue le but ultime du processus.

La concertation exclut les formes traditionnelles de lobbying ou les simples mécanismes de consultation. Le lobbying est une action individuelle où un acteur tente d'influencer le gouvernement en tenant compte uniquement de ses intérêts et de ses

Pierre Fournier, <u>La concertation au Canada</u>, texte non-publié, Université du Québec à Montréal, Département de Science politique, 1985, p. 3.

préoccupations de groupe. La notion de l'intérêt général est totalement évacuée. Bien que la consultation et la concertation puissent paraître intimement liées, ces deux concepts renvoient à des réalités différentes. L'un recherche un consensus et privilégie la bonne entente, l'autre vise à obtenir un simple avis. La confusion vient du fait suivant: lorsque la concertation échoue et qu'aucun consensus n'a été atteint, certains disent que la concertation constitue un système de consultation. Il faut cependant préciser que pendant les négociations les acteurs se sont retrouvés face à face, ils ont échangé leur point de vue et une foule d'informations pertinentes dans le but d'en arriver à une entente. Le consensus aura tout de même été recherché. La consultation implique que l'on recherche seulement un avis. Les groupes sont consultés sur une base individuelle. C'est ce qui distingue les deux processus. <sup>21</sup> D'ailleurs les enjeux et les risques de la consultation et de la concertation sont fort différents. Il n'y a pas de risque à rechercher un point de vue ou à donner son avis. Par contre la concertation comprend certains risques. Il est possible qu'au sein d'un organisme tripartite, un acteur social soit complètement débordé ou dominé par un partenaire et qu'il soit ainsi plus ou moins contraint de cautionner une position qui ne réponde pas tout à fait à ses intérêts. 22

La concertation demeure une relation entre acteurs sociaux qui se situe au niveau d'un rapport de force inégal, même si le processus implique le dialogue et sousentend la bonne entente. Les groupes ne disposent pas tous du même degré d'influence et de pouvoir. Suivant la conjoncture économique et sociale, certains

Sur les différences entre consultation et concertation, voir Lionel Ouellet, «La concertation», op. cit., pp. 154-158.

Gérard P. Latulippe et Kevin O'Farrell, «Le comité paritaire: Anachronisme ou formule d'avenir», <u>Relations industrielles</u>, vol. 37, no 2, 1982, pp. 643-644.

groupes bénificieront d'un prestige considérable tandis que dans une période différente ils seront mal perçus par l'ensemble de la population. De plus, les structures étatiques sont toujours mieux disposées à satisfaire les demandes qui respectent les principes idéologiques du parti au pouvoir. C'est donc dire que certains points de vue ou certaines solutions proposées seront continuellement jugés irrecevables. Les tiraillements persistent. Les participants au processus utilisent tout leur poids social, leur prestige, leur pouvoir et leur capacité persuasive afin que le consensus établi rencontre leurs intérêts de groupe. Dans d'autres circonstances un groupe pourrait même tirer profit du statu quo. Il fera donc tout pour faire échouer la réalisation d'un consensus. En toutes occasions, les rapports de forces interviennent dans le processus de concertation.

## 3 Concertation ou corporatisme: Contexte social et atmosphère des discussions.

Au delà des considérations théoriques, il y a tout un contexte et toute une atmosphère qui distinguent la concertation du corporatisme. Le corporatisme implique un pouvoir décisionnel significatif et sous entend que les institutions politiques délèguent certains de leurs pouvoirs aux organismes tripartites. Il y a donc une perte d'autonomie pour l'Etat. La concertation implique tout au contraire que l'Etat accroît son autonomie, voire l'augmente. En dernier lieu, c'est le gouvernement qui décide de respecter les consensus en adoptant des projets de lois conformes aux recommandations du comité tripartite.

Le corporatisme propage une vision unificatrice de la société alors que la concertation, de par ce que le processus implique, admet la possibilité de positions contradictoires, voire même une polarisation des intérêts. La concertation est donc un

geste politique stratégique que posent des compétiteurs afin de trouver des terrains d'entente. Ce geste se caractérise par la modération au niveau des affrontements et est empreint d'une sagesse que l'on peut qualifier d'involontaire et d'une abnégation nécessaire pour chaque acteur. En posant ce geste de rapprochement qu'est la concertation, chacun admet implicitement qu'il ne peut parvenir à ses fins et réaliser pleinement ses objectifs sans collaborer avec ses opposants et sans risquer un climat social plus tendu et de mauvaises relations avec ses partenaires sociaux. Le jeu comporte toujours un certain prix à payer pour un gain partiel. La concertation s'avère comme étant une stratégie du moindre mal et du moindre coût, une tactique utilisée lorsqu'aucune alternative autre que le conflit et l'affrontement n'est envisageable. Chaque participant est conscient que cette formule est imparfaite, qu'il ne s'agit pas d'une recette miracle pour solutionner les situations conflictuelles ou atténuer les contradictions et les divergences d'intérêts et de points de vue.

Pour rendre compte avec justesse des expériences de participation québécoises et de ce qui se produit au sein des comités tripartites, nous croyons que le concept de corporatisme ne constitue pas l'outil idéal. Dans certains cas, il peut être utile et fournir des indications pertinentes sur la nature des rapports sociaux dans une société comme le Québec. Mais à cause de ce qu'il implique au niveau de sa dynamique interne, des enjeux qui s'y rattachent et des conséquences qu'il entraîne, nous jugeons que son utilisation, pour l'étude spécifique du cas québécois, est susceptible de fausser la réalité et de produire une image biaisée des relations sociales et du processus de concertation dans son ensemble.

Par son haut niveau d'intégration, le corporatisme constitue la forme la plus parfaite de participation. Il est basé sur l'image de l'harmonie des classes sociales, de l'unité organique de la société et sur la négation des contradictions du capitalisme. La

seule convergence entre la concertation et le corporatisme s'arrête au fait que chacun d'entre eux permet aux principaux groupes sociaux d'entreprendre un dialogue sur des questions de développement économique. Des différences évidentes les séparent au niveau de l'intégration, du développement des structures, de la nature des groupes participants, des enjeux, du pouvoir décisionnel des organismes et de la place et de la conception des relations conflictuelles propres aux deux systèmes.

Le niveau d'intégration des organismes tripartites à la structure gouvernementale a des conséquences directes sur le processus de la prise de décision. Nous avons souligné précédemment, que dans un système corporatiste, les groupes participent activement à l'élaboration de projets de lois et qu'il n'est pas rare de voir l'Etat se départir de certains de ses pouvoirs. Les groupes ont accès aux documents ministériels et à la machine bureaucratique gouvernementale. Ils possèdent pratiquement un pouvoir décisionnel exécutoire, compte tenu du mandat qu'on leur accorde et des relations étroites qu'ils entretiennent avec le parlement. Leurs décisions sont souvent acheminées directement au parlement sans même passer par le cabinet. Dans le cas d'un organisme de concertation, la prise de décision diffère de beaucoup. Après que le consensus ait été atteint, les représentants gouvernementaux doivent convaincre le ministre responsable du dossier du bien fondé des propositions du comité. Celui-ci doit ensuite convaincre à son tour ses collègues du Cabinet de la justesse des propositions mises de l'avant par le groupe. Ceci ne pose généralement pas de problème lorsqu'il s'agit de questions ponctuelles reliées à un secteur précis ou à un problème restreint. Mais lorsqu'il est question d'un projet plus vaste qui concerne un domaine général et qui touche des fondements idéologiques, comme par exemple les relations de travail ou la fiscalité, le consensus des groupes risque d'être filtré voire même modifié par des oppositions rencontrées à l'intérieur du cabinet. C'est cette

réalité que nous voulons cerner lorsque l'on traite du niveau d'intégration. Les filtres et les écluses de la prise de décision ne sont pas les mêmes pour le corporatisme que pour la concertation.

L'intégration des groupes influence grandement les enjeux reliés à la participation ainsi que l'attitude de chacun lors des discussions. La perception de la concertation diffère selon les groupes auxquels on appartient.

«Pour les partenaires du gouvernement, la concertation est une technique de réduction de l'incertitude aux programmes, aux stratégies, aux projets de lois et de (sic) règlements éventuels de l'Etat; pour le gouvernement, elle est une technique de bonification de ses décisions et un mécanisme d'éclairage sur les façons d'exercer sa responsabilité générale de promouvoir des conditions favorables au fonctionnement de la société.»

Le climat social et économique dans lequel se développent le corporatisme et la concertation influence l'attitude des groupes et du gouvernement. Le corporatisme libéral a été développé dans une période relative de prospérité économique. En période de difficultés économiques, les systèmes corporatistes européens ont été durement ébranlés et remis en question par les classes populaires. La concertation en tant que projet politique au Québec, a été proposée en période de crise sociale et d'austérité budgétaire. Dans ces circonstances, certaines revendications sont à l'avance jugées irrecevables. Certains groupes peuvent ainsi se voir privés non seulement de la légitimité de leurs demandes mais de leur influence sociale. La conjoncture peut expliquer l'attitude des groupes qui demeurent froids devant l'initiative gouvernementale. Les organisations patronales voient dans la concertation une autre manigance de l'Etat pour intervenir dans l'économie. Pour eux, il s'agit d'une menace à l'entreprise individuelle et à l'autonomie des entrepreneurs. Le monde syndical a

Lionel Ouellet, «La concertation», op. cit., p. 155.

maintes fois exprimé ses réticences face à la concertation. C'est généralement en période de recul sur le plan social et économique et après avoir subi de nombreuses pertes tant au niveau du membership qu'au niveau de l'influence économique que les syndicats acceptent de participer. Les syndicats québécois ont souvent invité le gouvernement à s'éloigner du terrain vague de la collaboration et de la concertation. Pour la C.S.N., c'est d'abord le patronat qui profite des bénéfices de la concertation. La méfiance est donc de mise et le climat de collaboration fait place à des sentiments d'adversité.

Ces attitudes des groupes s'expliquent aussi par le fait qu'ils n'obtiennent aucune garantie en échange de leur collaboration. Nous avons mentionné plus haut que le développement du corporatisme n'avait été rendu possible qu'en concédant aux organisations syndicales une politique de plein emploi. En échange, celles-ci exerçaient une certaine modération au niveau de leurs revendications. Le patronat pouvait ainsi obtenir un climat social paisible pour mieux planifier ses investissements et ses profits. Pour le développement de la concertation au Québec, rien n'est accordé aux groupes sauf la promesse que le processus aura des résultats profitables pour tous.

Au Québec, la concertation se développe dans une atmosphère ambigüe. Alors que l'opinion publique, les médias d'information et les analystes politiques saluent avec empressement l'initiative gouvernementale, les groupes concernés accueillent le projet de société concertée du Parti Québécois avec froideur et méfiance. Pour leur part, les membres du parti au pouvoir prétendent que les relations tendues entre l'Etat et les groupes sociaux appartiennent à une époque révolue. Cette prétention ignore que la croissance ou la stagnation économique conditionne dans de nombreux cas l'action gouvernementale. Cette volonté de rapprocher l'Etat de ses principaux partenaires s'inscrit dans un contexte économique particulier.

# DEUXIEME CHAPITRE LE CONTEXTE SOCIAL DANS LEQUEL SE DEVELOPPE LE PROCESSUS DE LA CONCERTATION

Cerner le contexte social dans lequel le projet de société concertée a été développé apparaît être un objectif raisonnable. Les événements sociaux et la conjoncture sont susceptibles d'influencer le processus et de provoquer des circonstances qui modifient totalement l'allure des discussions. Identifier les raisons pour lesquelles la concertation en tant que projet social devient une pièce majeure du discours politique à une époque précise plutôt qu'à une autre, demeure dans le domaine du possible. Néanmoins, l'exercice comporte certains risques et la tâche devient ardue. Généralement, nous pouvons admettre que les faits sociaux, qu'ils soient mineurs ou qu'ils marquent une époque, dépendent de multiples circonstances. Ils ne sont que très rarement attribués à un seul homme, si grand soit-il ou à un événement précis, si important soit-il. Les discours politiques, les stratégies économiques et les guerres résultent d'un amoncellement de circonstances, de réactions, de contre-réactions. Les raisons qui conditionnent le déroulement d'un fait social peuvent donc apparaître à l'observateur et à l'analyste comme étant aussi logiques et diversifiées que contradictoires.

Le projet de société concertée du Parti Québécois découle d'une suite d'événements tout aussi précis que vagues; transformation de l'appareil d'Etat, changement social, contexte politique, crise économique, attitude des hommes politiques, redéfinition de la place du mouvement syndical, changement de gouvernement, etc. Il est difficile d'identifier avec précision lequel de ces événements a fait déclencher le processus, de même que déterminer leur enchaînement et leur préséance. Ces événements se succèdent, s'entremêlent, se complètent et s'opposent

dans un rapport dialectique. De plus, ils sont déterminés par une conjoncture politique précise qui évolue rapidement. Dans le cas qui nous intéresse, certains éléments qui pourraient nous diriger sur des pistes intéressantes demeurent à ce jour insondables. Les convictions personnelles des hommes politiques de même que les objectifs qu'ils poursuivent réellement restent secrets. Certaines de ces convictions finiront par être dévoilées tandis que d'autres demeureront inavouées. Il est donc difficile de prétendre cerner entièrement toutes les causes qui expliquent l'apparition de la concertation en tant que discours politique et en tant que projet de société à une époque particulière de l'histoire politique du Québec. En dépit de cela, par une analyse de la conjoncture politique et par la mise en rapport de certains faits, il est tout de même possible d'en dégager quelques éléments significatifs. A la lumière de faits et de circonstances connus, nous pouvons affirmer que des événements ont été plus déterminants que d'autres dans la mise en valeur du projet de société concertée du Parti Québécois. Ces circonstances seront recensées et contribueront à fournir une réponse à la question de départ: comment expliquer l'apparition du phénomène de la concertation au Québec au milieu et à la fin des années soixante-dix plutôt qu'à une autre époque?

La réponse à cette question sera très utile au déroulement de la recherche en cours. Il est important de prendre en considération le contexte dans lequel a été pensé et développé ce projet. Celui-ci peut avoir des incidences directes sur la mise en oeuvre du processus. Soulignons que la concertation n'aurait pas été utile et nécessaire si les relations sociales entre les groupes et l'Etat au Québec avaient toujours été harmonieuses. Alors pourquoi cette approche de la concertation plutôt qu'une stratégie d'opposition systématique? Considérant que les conjonctures et les événements politiques conditionnent les comportements des hommes publics, ne pas répondre à ces interrogations consiste à s'en remettre au hasard ou aux bonnes idées de nos grands hommes politiques. Ce qui nous apparaît être une démarche nettement insuffisante.

Il ne faudrait pas croire que l'inclusion des groupes patronaux et syndicaux dans le processus décisionnel est le fruit de la seule imagination des dirigeants du Parti Québécois. Fins causeurs et habiles stratèges, les hommes politiques tendent parfois à présenter leurs projets comme étant avant-gardistes et originaux. Une croyance largement répandue soutient que la démarche du PQ est unique en son genre. On suit attentivement son déroulement sans même savoir que d'autres ont expérimenté une formule semblable. Dans le domaine de la participation des groupes, comme dans plusieurs autres secteurs, le Québec n'a fait que suivre une tendance générale expérimentée à l'étranger. Alors qu'apparaissent les premiers balbutiements du Parti Québécois en matière de concertation, certains pays européens ont déjà éprouvé leur système de consultation et de participation des groupes. La publication du document Bâtir le Québec où le gouvernement québécois rend public ses intentions en matière de consultation et de concertation, coïncide avec la parution du programme de coopération du gouvernement fédéral. <sup>1</sup> Par cette entremise, Ottawa désire établir de concert avec le secteur privé, les syndicats et les gouvernements provinciaux une stratégie de développement économique à long terme. Plus d'une vingtaine de groupes de travail permanents ont été créés par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Il s'agissait, selon certains observateurs, de l'initiative de consultation la plus élaborée et la plus ambitieuse jamais réalisée au Canada. <sup>2</sup> Le Québec n'est donc pas un précurseur en ce qui à trait au tripartisme. D'ailleurs, il est bien mentionné dans l'énoncé de politique Bâtir le Québec, que la concertation vise à réaliser ce qui a déjà été atteint dans

Government of Canada, <u>Agenda for Cooperation</u>: <u>A Discussion Paper on Decontrol and Post-Control Issues</u>, Approvisionnements et Services, Ottawa, 1977.

Douglas Brown et Julia Eastman, <u>The Limits of Consultation</u>. A <u>Debate</u>

<u>Among the Provinces and the Private Sector on an Industrial Strategy</u>, Conseil des Sciences du Canada, Approvisionnements et Services, Ottawa, 1981.

plusieurs démocraties occidentales: établir des consensus durables et acceptés par tous.

Bien que le Parti Québécois soit le premier parti politique au Québec à inclure une formule participationniste dans sa stratégie de développement économique, le crédit d'avoir introduit des mécanismes de consultation populaire revient aux hommes politiques de la Révolution tranquille. Dans les nombreuses réformes du début des années soixante, on a prévu des structures politiques telles les commissions parlementaires où les groupes peuvent s'adresser directement aux politiciens et faire valoir leurs points de vue. Il existait donc des structures de participation. Alors pourquoi en créer d'autres? Le projet de société concertée ne risquait-il pas de doubler des structures déjà mises en place? La stratégie du gouvernement du Parti Québécois qui vise à instaurer un dialogue permanent entre les principaux agents sociaux s'explique et se comprend à travers plusieurs facteurs qui découlent tout autant de la conjoncture intérieure que de la situation politique et économique internationale.

Sur la scène internationale, les vingt dernières années ont été marquées par le développement de liens économiques et politiques de plus en plus étroits entre la majorité des pays du monde. Nous sommes à l'heure de l'interdépendance. Souvent, la solution de problèmes nationaux dépend des marchés étrangers et de la conjoncture internationale. La gouverne des sociétés nationales devient complexe. Cette nouvelle situation nécessite des modifications dans la façon de gouverner. L'appareil de direction doit s'adjoindre de nombreux spécialistes et des conseillers compétents pour améliorer la qualité de ses informations et de ses stratégies. Dans plusieurs cas, les associations patronales et les groupes syndicaux s'avèrent des conseillers de choix. Si on ne peut parler d'un courant qui déferle sur les démocraties occidentales, on peut à tout le moins souligner qu'une légère tendance à inclure les groupes nationaux dans le processus décisionnel s'amorce dans plusieurs pays développés.

Parallèlement au développement de l'interdépendance économique et à la montée de la concurrence internationale, on assiste dans de nombreuses sociétés à un refus systématique d'admettre le conflit comme un élément naturel de la vie politique moderne. Les positions de groupes et les idéologies partisanes sont immédiatement associées aux égoïsmes de classe qui, dit-on, relèvent d'une société barbare et archaïque. Cette tendance est largement exprimée par la théorie politique contemporaine.

«Une partie importante de la théorie politique contemporaine semble ainsi se définir par un commun refus d'accorder au pouvoir et aux relations conflictuelles entre les groupes sociaux une place essentielle, dans les modèles qu'elle a tenté d'élaborer... Cette atrophie des phénomènes de domination, qui se trouve toujours justifiée par la constatation empirique d'un fort consensus pacifiant la vie politique, rejette dans le passé le temps de la confrontation et rend du même coup anachroniques les idéologies estimées partisanes». <sup>3</sup>

La crise des finances publiques et la montée en flèche des déficits budgétaires au Québec s'avèrent pour les politiciens au pouvoir l'occasion pour condamner les positions économiques paradoxales développées depuis vingt ans. La création de tables tripartites se veut être une tribune pour permettre la construction de solidarités nationales. Les Québécois, en tant que peuple, doivent se serrer les coudes afin de mieux faire face à la concurrence économique internationale dont on ne peut apaiser la férocité. Une seule stratégie de développement économique doit être admise par l'ensemble des forces sociales. La diversité idéologique nous conduira à la ruine, prétendent les stratèges au pouvoir.

La Révolution tranquille est caractérisée par l'émergence d'un certain

Pierre Birnbaum, <u>La fin du politique</u>, Paris, Seuil, Coll. Sociologie politique, 1975, p. 253.

consensus dans la société québécoise; celui d'accéder au développement économique et à la modernité. Ce consensus apparaît brisé voire même impossible à maintenir sous le régime libéral de Robert Bourassa de 1970 à 1976. On ne s'entend plus sur les moyens pour atteindre la prospérité et la sécurité économique. Comme l'ont souligné plusieurs observateurs, "le régime craquait de toutes parts". C'est alors qu'est apparue la nécessité d'établir de nouvelles conditions plus adéquates pour la réalisation d'un développement et d'une accumulation économique toujours plus concentrée. <sup>4</sup>

Les réformes du gouvernement Lesage ont permis la mise sur pied de structures politiques et économiques qui favorisent l'accélération du développement du Québec. Il ne restait maintenant qu'à organiser les agents sociaux. La concertation, c'est la volonté de rétablir le consensus disparu.

La dynamique de la concertation ne peut être comprise sans saisir la nature des relations entre le Parti Québécois et les groupes. La pratique péquiste au lendemain de sa victoire électorale, de même que ses orientations politiques sont déterminantes dans l'évolution des mécanismes de concertation. Un parti politique d'obédience idéologique social démocrate se conduit différemment d'un parti politique conservateur à l'égard des groupes, notamment à l'endroit des syndicats.

L'étude de l'expérience canadienne de participation aidera à tracer l'origine de l'inclusion des groupes dans le processus décisionnel. Nous constaterons que le PQ n'est pas le seul gouvernement à adopter une stratégie de dialogue avec ses partenaires sociaux. De plus en plus, les gouvernements ont besoin de consulter afin d'amoindrir les effets négatifs d'une tactique de confrontation.

Raymond Hudon, «Les groupes et l'Etat», Gérard Bergeron et Réjean Pelletier (sous la direction de), <u>L'Etat du Québec en devenir</u>, Montréal, Boréal Express, 1980, p. 281.

## 1 Le Gouvernement fédéral, le Congrès du travail du Canada et la tentation du tripartisme.

Nous pouvons associer la participation des groupes au développement de la bureaucratie gouvernementale. La croissance de l'Etat est liée à l'augmentation de ses interventions dans tous les secteurs de la société. La complexité des problèmes sociaux et économiques entraîne l'implication directe de nombreux fragments de la société dans la conduite de l'administration gouvernementale. Tous se sentent concernés. On attribue au cabinet ministériel de Pearson le mérite d'avoir été le premier gouvernement à former un groupe de travail consultatif. Ce comité devait conseiller le ministre des finances de l'époque dans l'élaboration de son budget. Ces membres provenaient du milieu des affaires. L'arrivée au pouvoir de Pierre Trudeau en 1968 marque un changement radical dans la conduite et dans le style de direction gouvernementale. Le temps était au changement et à l'innovation. En réformant les structures du cabinet, on voulait introduire une nouvelle façon de gouverner afin d'améliorer le processus de la prise de décision. L'intervention du gouvernement se devait d'être plus rapide, plus efficace et mieux adaptée aux conditions d'une société transformée. Par ces réformes, le cabinet ministériel et plus particulièrement le premier ministre s'entourent d'un comité consultatif permanent. Ces conseillers proviennent de l'extérieur des structures du parti au pouvoir. Ils sont partie intégrante du gouvernement. Certains d'entre-eux, bénéficient d'une plus grande influence auprès du premier ministre que plusieurs ministres élus. C'est donc avec l'apparition de ce groupe de conseillers spéciaux que se développe le premier système de consultation et qu'apparaissent de nouvelles techniques de direction des affaires publiques.

Outre les conseillers personnels du premier ministre, on ajoute des groupes

de travail dont le rôle est d'agir en tant qu'informateur. Ils se maintiennent constamment en contact avec les groupes tels que les associations patronales ou encore les chambres de commerce ou avec des individus très influents dans le domaine économique, ou encore faire part à ces mêmes intervenants des projets gouvernementaux. <sup>5</sup> Il s'agit donc d'une façon indirecte d'inclure les groupes dans le processus décisionnel et dans l'élaboration de projet de loi. Leurs voix trouvent maintenant échos au Parlement.

Il serait inexact d'affirmer que l'inclusion à l'appareil gouvernemental de conseillers qui proviennent du secteur privé ou du milieu universitaire constitue un système embryonnaire de concertation. Nous sommes ici en présence d'un système de consultation. Le gouvernement ne s'engage pas à respecter les recommandations des groupes. Tout au plus, il sonde le terrain pour mieux évaluer ses possibilités d'action. Par contre, l'établissement de ce système de consultation et l'accès de personnes qui ne font pas partie de la classe politique aux plus hautes sphères de l'administration publique ouvrent certainement la voie à une participation accrue des groupes sociaux les plus influents au partage des responsabilités sociales. La complexité de la gouverne politique moderne et l'acuité des problèmes économique exigent un certain niveau de collaboration entre le gouvernement et ses principaux partenaires sociaux. D'ailleurs c'est à cette époque, au début des années soixante-dix, que les partis politiques commencent à réfléchir et à s'interroger sur la place des groupes dans la direction de la société. Pour sa part, le Parti Québécois résolut en 1971 de mettre sur pied un comité de consultation permanent avec les centrales syndicales. Son programme stipule que «le syndicalisme libéré de son rôle défensif et purement revendicatif deviendra

-

Cassandra Blair, Forging Links of Co-operation. The Task Force

Approch to Consultation, Ottawa, The Conference Board of Canada,
1984.

l'instrument d'une participation responsable des travailleurs aux décisions qui les concernent à tous les niveaux.» <sup>6</sup> On parle donc d'ajouter à la participation du secteur privé, l'apport du monde syndical. L'idée d'une société concertée commence à faire son chemin.

Les conjonctures économiques ainsi que le comportement de l'Etat dans une période de rareté des ressources budgétaires ont un impact direct sur l'attitude des hommes politiques et des groupes. Les périodes de difficultés économiques facilitent l'émergence de structures tripartites. Lors de la reconstruction de l'Europe, certains gouvernements se sont associés avec les employeurs et les travailleurs de leurs pays. On a mis sur pied un système de participation pour faciliter la recherche de consensus sur les différentes possibilités socio-économiques. Avec les problèmes économiques du début des années soixante-dix, le gouvernement canadien apparaît être débordé. Les solutions efficaces pour résoudre un haut taux d'inflation, l'augmentation du taux de chômage et une productivité à la baisse se font rares.

A cette époque affluent les déclarations des politiciens et des études de toutes sortes sur les bienfaits de la collaboration du gouvernement et de ses principaux partenaires économiques. Les structures gouvernementales traditionnelles apparaissent désuètes pour répondre avec efficacité aux problèmes de l'heure. Une étude du Conference Board in Canada stipule que le gouvernement a maintenant besoin de la coopération des principaux groupes économiques. «The constitutional framework of political decision-making no longer appeared capable, by itself of dealing with the complexities of post-war industrialized societies, but needed the co-operation and

Programme du Parit Québécois, cité par Julien Bauer, «Attitude des syndicats», Etudes internationales, juin 1977, p. 312.

involvement of the main economic interest groups in the decision-making process» <sup>7</sup>

De plus, beaucoup de politiciens mentionnaient qu'ils manquaient d'information pertinente au sujet des principaux problèmes du pays. Afin de les résoudre, il valait mieux consulter que d'agir unilatéralement. Pierre Trudeau, critique sévère de l'idéologie corporatiste québécoise, en appelle à la participation des groupes. «We live in such a complex society that it is impossible to make it work without cooperation among the main-economic decision makers. (We need) a system where labour, business and government would share the responsability for governing». <sup>8</sup>

Le mouvement syndical canadien et plus particulièrement le Congrès du travail du Canada avait jusqu'à ce jour reçu avec beaucoup de froideur ce genre d'invitation. L'action politique du CTC a consisté pendant plusieurs années à appuyer le Nouveau Parti Democratique. On croyait que seule l'élection du NPD pouvait s'avérer une solution efficace pour résoudre les problèmes des syndiqués. Deux éléments contribuent à transformer cette analyse: le plafonnement du NPD sur la scène fédérale et surtout l'adoption de la loi sur le contrôle des prix et des salaires. Peu à peu, la plus importante centrale syndicale au pays fait pression directement sur le parti au pouvoir et met l'accent sur le lobbying politique. L'alliance avec le NPD devient plutôt folklorique. Les appels à la collaboration sont encore perçus d'un mauvais oeil. C'est la loi sur le contrôle des prix et des salaires de 1974 qui marque une volte-face dans le comportement du CTC. Cette loi frappe durement le milieu syndical. En plus de se trouver dans une position de faiblesse relative à cause d'une période de difficultés

Paul Malles, <u>The Road to Concensus Policies: Challenges and Realities</u>, Ottawa, Conference Board in Canada, Occasional Paper, no 4, 1976.

Pierre Trudeau, cité par Roy J. Adams, «The Federal Government and Tripartism», <u>Relations industrielles</u>, vol. 37, no 3, 1982, p. 608.

économiques qui sévit, les syndicats risquent de perdre leur seul pouvoir réel: celui de négocier leur masse salariale. Le CTC et plusieurs autres syndicats ont tenté, suite à l'adoption de cette loi, d'organiser une campagne nationale qui visait à soulever l'indignation populaire pour ainsi forcer le gouvernement à faire marche arrière. Ce fut un échec lamentable. Le mouvement syndical est alors apparu isolé, démobilisé, impuissant et privé de toute influence. 

9 Il ne fallait surtout pas compter sur le NPD. Il venait de perdre son chef et plusieurs sièges suite à l'élection fédérale.

Après avoir dénoncé l'attitude "corporatiste" du gouvernement fédéral ainsi que sa loi sur le contrôle des prix et des salaires et retiré ses représentants des structures tripartites, le CTC adopte une attitude conciliatrice. Dans le but d'améliorer son statut et de transformer un rapport de force qui lui est nettement défavorable, la centrale propose son propre programme de collaboration. <sup>10</sup> Ce manifeste prévoit la mise sur pied de structures tripartites. Ces nouveaux comités auraient droit de regard sur différents projets de loi avant leur dépôt au parlement. De plus, les syndiqués revendiquent un certain contrôle sur des politiques publiques: programme de formation de la main-d'oeuvre, lois sur la mobilité des travailleurs, assurance chômage et politique d'immigration. Le CTC est soucieux de s'assurer une place de choix, c'est pourquoi il défend des structures tripartites, alors que le gouvernement avait jusque-là favorisé le développement de mécanismes multipartites. Le CTC prétexte que les groupes non représentés par les syndicats et les associations patronales trouvent leur

Desmond Morton, «Labour's New Political Direction. Is the CLC Serious?»

Canadian Forum, vol. 57, no 675, octobre 1977, p. 12.

Congrès du Travail du Canada, <u>Labour's Manifesto for Canada</u>, CTC, Ottawa, 1976.

expression dans la voix des représentants élus du gouvernements. <sup>11</sup> Ce manifeste est donc une réponse politique au contrôle des prix et des salaires. On veut échanger le pouvoir de négocier sa masse salariale contre des tables de discussion nationales. Le but de cette démarche est de récupérer l'influence sociale perdue.

Certains facteurs expliquent cette volte-face du CTC au sujet de la collaboration. D'abord soulignons qu'il n'y a pas de grande tradition syndicale au Canada. L'influence du mouvement ouvrier a, somme toute, toujours été minime. En plus d'être caractérisé par un manque d'organisation et de fonds, il a toujours eu à lutter pour sa reconnaissance. 12 Cette nouvelle stratégie vise à placer le CTC non plus comme un simple allié d'un parti politique mineur ( le NPD), mais comme un partenaire à part entière sur lequel on doit compter dans la direction générale du pays. De plus, l'ambition personnelle des leaders syndicaux peut jouer un rôle important dans l'adoption de ce genre de comportement. Si le programme fonctionne, les dirigeants syndicaux deviennent des figures nationales. Ils augmentent leur prestige et se placent en position de force à la fois devant leurs propres membres et devant leurs adversaires politiques. Les modèles de participation étrangers ont depuis longtemps attiré l'attention et parfois même l'envie de plusieurs dirigeants politiques et syndicaux. Ce système est perçu comme étant un élément de démocratie supplémentaire. De plus, l'instance politique peut puiser de nouvelles énergies et de nouvelles idées afin de résoudre les problèmes de plus en plus complexes d'une société développée. Bien que les systèmes européens de participation comportent certains défauts, qu'ils aient rencontré plusieurs difficultés dans leur fonctionnement, et qu'ils aient été fortement

Stephen McBride, «Public Policy as a Determinant of Interest Group Behaviour: The Canadian Labour Congress' Initiative, 1976-1978», <u>Revue</u> Canadienne de Science Politique, vol. 16, no 3, septembre 1983, p.504.

<sup>12</sup> Desmond Morton, op. cit., p. 12.

ébranlés par la contestation, il semble que leurs vertus voyagent plus vite que leurs défauts. Cela ajoute à l'attrait d'un tel système. 13

Même avec de bonnes intentions de part et d'autre, le tripartisme sur la scène fédérale a été un échec. D'abord, mentionnons que répondant à de fortes pressions de la part de ses membres, le CTC a retiré son programme de coopération. Elu nouveau président en 1978, Dennis McDermott condamne cette stratégie d'alliance avec le pouvoir politique. Au congrès de la même année, la base décide de revenir à sa stratégie traditionnelle d'appui au NPD. Les membres évoquent que cette stratégie de collaboration transforme les leaders syndicaux non pas en partenaires égaux, mais en porte-parole du gouvernement. La collaboration amène une hiérarchisation accrue du mouvement ouvrier et provoque une perte de contact avec la base. Pour les syndiqués, il s'en suit donc une perte de démocratie. La base perd son droit de regard sur les agissements des dirigeants car ceux-ci deviennent plus attentifs aux propos du gouvernement qu'aux intérêts des membres. De plus, on ajoute qu'en participant à des structures tripartites, le mouvement ouvrier laisse de côté son seul instrument de menace face au gouvernement et aux patrons, c'est-à-dire la grève. 14 On attribue l'échec de la stratégie de collaboration du CTC à son faible degré de centralisation, à son manque de débat réel et profond à l'intérieur de la centrale. Cette stratégie paraît avoir été élaborée dans un moment de panique générale.

Pour ce qui est du côté gouvernemental, on prétend que son invitation à partager les responsabilités de la gouverne politique, n'était qu'un écran de fumée. <sup>15</sup>

Desmond Morton, op. cit., p. 13.

<sup>14</sup> Stephen McBride, op. cit., p. 504.

<sup>15</sup> Roy J. Adams, op. cit., p. 514.

Le gouvernement a agi de la sorte pour des raisons d'image publique. Il n'a jamais voulu réellement s'engager dans cette voie. Son objectif était simplement d'élargir et d'améliorer son système de consultation et donner l'impression que les groupes pouvaient participer à l'administration de la société. L'intention réelle était non pas de permettre la création de consensus mais d'établir un système multipartite de nature strictement consultative.

Bien que fragmentaire, l'expérience canadienne de participation et le comportement du CTC que nous venons de décrire permettent de constater certains faits. D'abord, il est intéressant de noter que le gouvernement du Parti Québécois n'est pas seul à s'engager dans la voie participationniste. Le projet de société concertée du PQ et le programme de coopération du gouvernement fédéral ont été élaborés à peu de chose près dans la même période. Ces stratégies de coopération et de concertation apparaissent dans des conditions économiques particulières. L'économie n'est pas à son mieux et les relations entre l'Etat et les groupes traversent une période de turbulence. L'inclusion des groupes à l'appareil d'Etat est liée au développement de la bureaucratie et à la complexité des problèmes gouvernementaux. Les syndicats se font conciliants envers les appels à la collaboration lorsqu'ils sont en position de recul. Finalement, remarquons que derrière cette stratégie de la main tendue, il y a un refus de considérer les conflits, les débats et les positions contradictoires sur le plan social et économique comme des éléments normaux d'une société pluraliste. Loin d'enrichir et d'assainir la vie démocratique, les positions paradoxales sont perçues et présentées comme étant des facteurs de ralentissement de l'activité économique. L'accent est mis sur le besoin d'unité. Avant d'aborder le cas québécois, examinons le contexte économique international. Celui-ci a des incidences directes sur l'établissement de la concertation et sur la nature des relations Etat-groupes au Québec.

### 2 Récession économique internationale.

Pendant plusieurs années au Québec, le changement social a été associé au changement de régime. L'arrivée du gouvernement Lesage marque une ère de croissance économique. L'action de l'Etat est liée à l'augmentation du bien-être des citoyens du Québec et à leur affirmation sur le plan politique. La croissance de l'Etat qui caractérise la Révolution tranquille, a été rendue possible notamment par la période de prospérité économique qu'ont connu tous les pays occidentaux. Au milieu des années soixante on enregistre un premier ralentissement des réformes amorcées. L'intervention de l'Etat et les dépenses publiques avaient connu des augmentations impressionnantes sous le régime libéral. Avec la réélection de l'Union Nationale en 1966, elles ralentissent brusquement. La part des dépenses publiques augmente de 29,6% en 1965, tombe à 10% en 1968 et est pratiquement gelée à 0,3% en 1970. 16 Ces premiers freins à la Révolution tranquille peuvent être associés à la situation économique internationale. C'est à cette période que se dégage peu à peu dans les milieux financiers l'idée d'une crise du capitalisme. La croissance ne pouvait durer éternellement. Il ne s'agit pas d'une illusion: les prodromes de la crise du début des années quatre-vingt apparaissent dès 1965. 17

Pour les adeptes de la théorie de la régulation économique, c'est en 1973-74 qu'une véritable récession mondiale se déclenche. Les causes profondes de la crise sont les suivantes: l'épuisement des gains de productivité, l'épuisement des "réserves

<sup>16</sup> Kenneth McRoberts et Dale Posgate, <u>Développement et modernisation du</u>
<u>Ouébec</u>, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 177.

Alain Lipietz, <u>Crise et inflation. pourquoi?</u>, Paris François Maspéro, Coll. Economie et Socialisme 36, 1979, p. 8.

de plus value relative" liées au mode d'exploitation de la main-d'oeuvre mis en place dans l'après-guerre (i.e. accumulation intensive), résistance accrue de la classe ouvrière et des nations du tiers monde au pillage de leur richesse, et bouleversement de l'ordre économique internationale antérieur. 18 Ce qui caractérise cette crise économique par rapport aux crises précédentes, c'est la façon dont s'y prennent les capitalistes pour réguler le système. A l'époque du capitalisme concurrentiel, la "mise au point" du système économique afin d'en assurer un meilleur fonctionnement (la régulation) se fait de capitalistes à capitalistes. «L'incompatibilité de leurs initiatives se traduisaient par une chute commune au fond d'un trou: n'en ressortissaient que les plus forts.» <sup>19</sup> On purgeait l'économie de ses éléments les plus faibles. A la phase actuelle du capitalisme, la régulation se fait en transformant le rapport salarial. Les liens entre ce qu'il est convenu d'appeler le capital et le salariat sont modifiés. La réforme du rapport salarial vise à assurer un meilleur rendement des investissements et une augmentation du taux de productivité. Les capitalistes veulent recréer des conditions plus favorables et mieux adaptées à une accumulation du capital accrue, donc à la réalisation d'un meilleur taux de profit.

«... la crise dans laquelle le monde est entré, est une crise longue de l'accumulation du capital qui exige et suscite un réaménagement d'ensemble du modèle d'accumulation du capital dont le coeur et le noyau sont constitués par l'ensemble des dispositions institutionnelles nouées autour du rapport salarial» 20

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> <u>Ibid.</u>, p. 9

<sup>19 &</sup>lt;u>Ibid.</u>, p. 12

Benjamin Coriat, «Politique ouvrière et politique sociale dans la crise. Thèses pour une discussion», Christine Buci-Glucksmann, <u>La gauche, le pouvoir et le socialisme. Hommage à Nicos Poulantzas</u>, Paris, P.U.F., Coll. Politique, 1983, p. 156.

Le travail et la rémunération qui s'en suit, jadis considérés comme un élément de la demande de produit et support de la croissance économique, est maintenant considéré comme étant un obstacle à la réalisation d'un taux de profit jugé satisfaisant. Les industriels considèrent donc que les salaires sont trop élevés. Pour exprimer leur mécontentement, ils s'engagent dans une sorte de grève de l'investissement. Cela implique que la crise capitaliste d'accumulation n'est pas une crise de surproduction, mais plutôt une crise due à la répugnance à investir (élargir le capital) dans les nouvelles conditions d'accumulation propres aux années soixantedix.<sup>21</sup> L'action économique de l'état depuis environ vingt-cinq ans s'est traduite par la généralisation d'un "salaire indirect". Il s'agit de tout ce que dépense le gouvernement en subvention de logement, de transport urbain, d'enseignement, de frais de santé ou par des allocations directes aux ménages telles les allocations familiales, l'assurance chômage etc. C'est autant de mesures qui permettent aux ménages de consacrer plus d'argent à la consommation de biens, autres que la nourriture, le logement ou les vêtements. Le salaire réel des ménages se calcule donc de la façon suivante: la rémunération qu'apporte le travail quotidien (salaire direct) additionnée de tout ce que l'Etat verse en subvention de sécurité sociale d'éducation, de logement etc (salaire indirect). Alain Lipietz souligne que la part des dépenses de l'Etat dans le domaine de l'éducation et de la sécurité sociale supplante irrésistiblement les dépenses d'infrastructures et d'aide aux entreprises, rejoignant et dépassant les dépenses dites politiques, telle la défense nationale. <sup>22</sup> Pour leur part, Bowles et Gintis en concluent que l'Etat providence est devenu un champ de luttes dans lequel la classe ouvrière a

Martin Carnoy, «Etat et crise capitaliste: le reaganisme», Christine Buci-Glucksmann, op. cit., p. 258.

Alain Lipietz, op. cit., p. 257.

empiété avec succès sur les profits. Ils démontrent que les salaires aux USA ont augmenté plus rapidement que les profits des firmes. <sup>23</sup> C'est ce qui explique la colère de la droite de la plupart des pays occidentaux à l'endroit des structures actuelles de l'Etat providence. Dans ces conditions on juge que le rendement des investissements n'en vaut pas la peine. On conteste la logique de l'Etat interventionniste qui diminue les profits et rend l'investissement moins attrayant.

L'enjeu de la crise économique qui débute en 1973-74 consiste donc à réaménager le rapport salarial. Les classes capitalistes mondiales désirent renverser cette situation qui permet une augmentation toujours accrue des dépenses sociales de l'Etat, donc du salaire indirect. C'est de cette façon que l'on doit comprendre les attaques de la droite contre l'intervention de l'Etat et sa campagne contre les programmes sociaux. On vise l'élimination des aspects contraignants de l'Etat providence. C'est donc au début des années soixante-dix que l'on s'attaque avec beaucoup de détermination à la croissance du salaire indirect. Au Québec comme partout ailleurs, l'Etat providence associé au cours des précédentes décennies à la croissance économique devient la cible des conservateurs. Au nom du réalisme économique, la droite réclame des gouvernements forts, capables de faire respecter l'autorité de l'Etat et d'imposer des réformes économiques qui rétabliront un taux de rendement satisfaisant sur les investissements.

Dans ce contexte les politiques de relance économique de type keynésien prises par les gouvernements occidentaux seront vouées à un échec. Le diagnostic posé n'était pas le bon: il ne s'agissait pas d'une crise de la demande, mais d'une chute du taux d'investissement qui a été le véritable moteur de la récession de 1973-74.

Samuel Bowles et Hebert Gintis, «The Crisis of Liberal Democratic Capitalism», Politics and Society, 1981.

Les profits des entreprises sont jugés par celles-ci trop bas pour qu'elles investissent à nouveau. <sup>24</sup> Cet échec ne fera qu'envenimer la situation générale de l'économie, provoquant une augmentation vertigineuse du taux d'inflation, du chômage et des déficits budgétaires. Les conditions d'investissement se détériorent d'avantage et ouvrent la voie à une autre offensive de la droite au début des années quatre-vingt.

C'est donc en mettant en toile de fond la récession économique internationale ainsi que le principal enjeu qui l'accompagne, c'est-à-dire la transformation du rapport salarial, que doivent être analysées les politiques économiques de l'Etat québécois. Ni les libéraux qui forment le gouvernement pour la première moitié des années soixante-dix, ni le Parti Québécois qui arrive au pouvoir en 1976, ne peuvent se soustraire aux exigences des milieux financiers internationaux qui réclament de meilleures conditions de production. L'attitude du parti au pouvoir ainsi que ses politiques de développement économique conditionnent au plus haut point la nature des relations sociales entre les groupes et le gouvernement. Or, les relations Etat-groupes au Québec constituent un élément déterminant dans le déploiement du projet de société concertée du Parti Québécois. Soulignons que la concertation résulte, en partie, des séquelles laissées par le gouvernement libéral dans ses relations avec les principaux groupes sociaux.

A. Granou, Y. Baron et B. Billaudot, <u>Croissance et crise</u>, Paris, La Découverte/Maspéro, P.C.M., 1983, pp. 161-169.

#### 3 Le régime libéral et la stratégie d'opposition systématique.

Durant les années soixante, il y a eu éclosion du nombre de groupes organisés dans la société québécoise. Les revendications se sont multipliées. Le gouvernement est sollicité de toute part. Les milieux nationalistes perçoivent l'Etat comme le moteur de leur émancipation politique et économique. Plusieurs exigent une intervention juste et efficace de l'Etat afin de pallier les carences de l'économie. Le ralentissement de la croissance sous le régime de l'Union Nationale se traduit par un recul de l'intervention de l'Etat dans le domaine économique. Ce léger retrait, si timide soit-il suscite le désaccord des classes "moyennes francophones" qui voient dans le développement de l'Etat une source de bien-être et de prospérité. Sur le plan politique le Bill 63 qui permet le libre choix de la langue d'enseignement exaspère les nationalistes. Les partis politiques indépendantistes s'organisent. Les francophones reprochent au gouvernement de ne pas mettre toute l'énergie nécessaire dans la promotion de leur intérêt de groupe. Dans les négociations constitutionnelles, cette période est marquée par l'intransigeance du gouvernement fédéral. Après quatre ans dans l'opposition, les libéraux reprennent le pouvoir avec Robert Bourassa à leur tête.

L'arrivée au pouvoir de Bourassa marque la fin de l'attitude interventionniste de l'Etat propre à la Révolution tranquille. C'est aussi la fin de l'alliance entre les élites francophones liées au développement de l'Etat et le pouvoir politique. "Le départ de l'aile technocratique du parti libéral (identifié à René Lévesque) contribue à affaiblir la fraction réformiste au sein du parti. Désormais la conception d'un gouvernement actif et dynamique qui favorise les intérêts des francophones perd de son acuité. <sup>25</sup> Le nouveau régime est immédiatement associé

Kenneth McRoberts et Dale Posgate, op. cit., p.183.

aux intérêts économiques privés. Dès le départ, la controverse est suscitée. C'est sur la nouvelle stratégie de développement économique du gouvernement en place que se construisent les positions paradoxales entre l'Etat et les groupes. Ces oppositions et un climat social tendu caractérisent le régime libéral de 1970 à 1976.

Dans la majorité des pays occidentaux, les milieux financiers commencent à restreindre leurs niveaux d'investissement. Les conditions de production et les structures de l'Etat-providence suscitent la méfiance et le mécontentement des hommes d'affaires. Ceux-ci exigent de meilleures conditions de production, telle l'élimination de la réglementation gouvernementale et un meilleur rendement sur les investissements. Considérant ce contexte, le défi pour tout gouvernement était de créer des conditions plus que favorables pour attirer l'investissement sur son territoire et promettre ici un meilleur taux de profit qu'ailleurs. Le Québec avait ce qu'il fallait pour engendrer la création de nouvelles richesses économiques: main-d'oeuvre en quantité et spécialisée, richesses naturelles et infrastructures adéquate. Il ne restait qu'à mettre sur pied une stratégie de développement économique qui soit efficace et attrayante pour les milieux d'affaires.

«Cette nouvelle stratégie couvre deux axes de l'intervention de l'Etat. L'intervention indirecte basée sur l'appui inconditionnel au secteur privé, de préférence monopoliste - comme ITT- grâce à la fourniture de généreuses subventions. Le deuxième axe consiste à mettre de l'avant, toujours avec le secteur privé, de gros projets tels la construction de la Baie James et les Jeux Olympiques. La phase de nationalisation est maintenant révolue» 26

Dorval Brunelle, «Le capital, la bourgeoisie et l'Etat du Québec», Pierre Fournier (sous la direction de), <u>Le capitalisme au Ouébec</u>, Montréal, Editions Coopératives Albert Saint-Martin, 1978, p. 102.

L'accent est mis sur le dynamisme des hommes d'affaires. D'ailleurs, cette préférence pour l'investissement privé, quel qu'il soit, conduit le gouvernement à remettre en question l'aide aux entreprises francophones et à mépriser les politiques linguistiques, qui dit-on découragent l'investissement américain. Dorénavant le gouvernement attache plus d'importance à la croissance économique en général qu'à la participation des francophones aux postes de commande de l'économie. <sup>27</sup> Cette attitude sur le plan économique témoigne du rejet, de la part du gouvernement Bourassa, des politiques étatistes du régime de Jean Lesage. Pour Bourassa et ses collègues, seule l'entreprise privée est capable de promouvoir le développement économique.

Les politiques de Bourassa provoquent la controverse et attirent la critique. Le rejet de l'étatisme, dit-on, permet aux investisseurs américains de prendre le contrôle d'un nombre grandissant d'entreprises québécoises. Mécontents du rôle discret de l'Etat, les fonctionnaires expriment ouvertement leur désaccord. Selon Henry Milner, cette divergence de point de vue a entraîné une méfiance justifiée des libéraux envers les fonctionnaires. Afin de s'assurer de l'application de ses politiques, le régime a recouru au patronage et au favoritisme politique, seul moyen de contrôler l'appareil d'Etat. <sup>28</sup> A maintes reprises, l'opinion publique s'est indignée devant cette pratique. Dans le domaine constitutionnel, le gouvernement a essuyé des échecs répétés, non seulement à Victoria mais aussi sur des dossiers particuliers telles la sécurité sociale et les communications.

Kenneth McRoberts et Dale Posgate, op. cit., p.184.

Henry Milner, «The Decline and Fall of the Liberal Regime: Contradictions in the modern Quebec State», Leo Panitch, <u>The Canadian State: Political Economy and Political Power</u>, Toronto, University of Toronto Press, 1977, pp. 101-127.

Le premier ministre québécois est souvent sorti meurtri dans ses négociations avec Ottawa. C'est cependant le type de développement économique proposé par les libéraux qui contribua le plus à la polarisation sociale et qui mena le régime à des affrontements systématiques avec les syndiqués. Une bonne partie de la population exigeait une intervention directe de l'Etat dans de multiples secteurs de la société. De plus en plus un sentiment d'aliénation politique se développe au sein de la population. Des éléments majeurs contribuent à l'accroissement de ce sentiment. Les difficultés économiques tant sur le plan international que sur la scène provinciale limitent les possibilités d'action du gouvernement. L'augmentation de l'inflation et du taux de chômage ainsi que les rumeurs de corruption minent les prétentions du régime en matière de compétence administrative et de prospérité économique. Le mouvement de décolonisation a provoqué plusieurs débats et a entraîné une interrogation profonde sur les problèmes économiques du Québec, la dépendance, la domination politique et sur la nature de la propriété économique. Mais le gouvernement québécois n'était pas seul à faire face à de nombreuses pressions:

«Partout les gouvernements croulaient sous le poids des demandes et des exigences qu'ils avaient eux-mêmes suscitées le plus souvent. La récession économique internationale et la rareté croissante des ressources obligeaient plusieurs gouvernements occidentaux à réduire en quantité et en qualité les services publics et la gestion économique. On ne parlait plus que de société ingouvernable, de surcharge, de crise fiscale de l'Etat, de politique de la pénurie» 29

La stratégie économique du gouvernement libéral, qui s'en remet à l'entreprise privée et à l'investissement étranger, n'a rien pour répondre aux aspirations de la majorité de la population. Au contraire, elle suscite la controverse et accentue le sentiment d'aliénation et de domination politique.

Kenneth McRoberts et Dale Posgate, op. cit., p.195

Le début des années soixante-dix est aussi caractérisé par le radicalisme du mouvement ouvrier. Ce n'est plus seulement le parti politique au pouvoir, comme jadis l'Union Nationale de Duplessis, qui est tenu responsable de la mauvaise condition socio-économique des syndiqués. Le coupable est identifié: la société de consommation dont on perçoit les carences et les structures du pouvoir public qui favorise le patronat et les corporations. C'est ainsi que l'on s'attaque à la nature de l'Etat, pressenti comme "rouage de notre exploitation"(FTQ). Désormais, il ne faut "compter que sur nos propres moyens"(CSN). On prend conscience des intérêts divergents entre patrons et syndicats.

Le défi de tout gouvernement était de créer des conditions favorables à l'activité économique et de contrer la tendance à la baisse des taux d'investissement. Le régime libéral en place considérait que l'activisme des syndicats était une entrave à la venue de nouveaux investisseurs et compromettait plusieurs projets d'expansion. Les milieux d'affaires qui déjà réclamaient de meilleurs rendements sur les sommes investies, ne se cachaient pas pour demander au gouvernement de mettre les syndicats au pas. <sup>30</sup> Sur le plan électoral, les libéraux voulaient mettre à profit la supposée opinion anti-syndicale de la population. La ligne dure a donc été adoptée envers les syndicats. Cette attitude du gouvernement, jumelée au radicalisme ouvrier, aux problèmes économiques et constitutionnels, au sentiment d'aliénation politique, a vite créé une situation explosive.

C'est donc l'animosité et le climat de guerre ouverte qui caractérisent les rapports entre les groupes et l'Etat au cours de la période 1970-1977. Le gouvernement a toujours maintenu une position intransigeante envers les syndicats. Il

Pierre Fournier, <u>Le patronat québécois au pouvoir: 1970-1976</u>, Montréal, Hurtubise/HMH, 1979, p. 209.

vote plusieurs lois spéciales et fait emprisonner trois chefs syndicaux. Le premier ministre se présente comme le féroce adversaire des syndicats. Il se vante à plusieurs reprises du courage et de la fermeté dont son gouvernement a fait preuve lors des grèves. <sup>31</sup> Les syndicats réagissent en disant qu'il faut abattre le régime, plus pourri que celui de Duplessis. <sup>32</sup> Bref, les politiques du gouvernement Bourassa attirent la colère de plusieurs secteurs de la société: mouvement ouvrier, nouvelle bourgeoisie liée au développement de l'Etat, nationalistes et même le patronat. Un sondage mené en 1976 démontre qu'à peine 10% des membres du Conseil du Patronat est satisfait du régime. <sup>33</sup> Tout ce que réalise le parti libéral est contesté: politique économique, linguistique, constitutionnelle, etc.

Le climat social était foncièrement malsain. Rien de très attrayant pour convaincre les investisseurs étrangers de venir s'établir au Québec.

Après l'élection de novembre 1976, une des principales tâches du gouvernement du Parti Québécois sera d'assainir les relations de travail et de réconcilier les groupes et l'Etat québécois. Au cours des années précédentes chacun s'était refermé sur des positions contradictoires. Le PQ tentera de rétablir un dialogue entre les principaux partenaires et l'Etat. L'approche gouvernementale sera complètement différente.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Kenneth McRoberts et Dale Posgate, <u>op. cit.</u>, p.195.

Julien Bauer, op. cit., p.309.

Henry Milner, op. cit., p. 122.

#### 4 Le Parti Québécois et les efforts de réconciliation.

Les adeptes de la théorie de la régulation économique estiment qu'une bonne partie des difficultés économiques des deux dernières décennies proviennent de la répulsion des milieux financiers à procéder à de nouveaux investissements. Mécontents des conditions de production propre à l'Etat-providence, les hommes d'affaires réclamaient un meilleur taux de rendement sur les sommes investies. La stratégie économique du gouvernement libéral de 1970 à 1976 consiste à contenir les dépenses publiques et à restreindre l'activité économique de l'Etat afin de créer des conditions favorables à l'activité économique. Or le premier critère pour obtenir un bon taux de productivité est un climat social paisible et des relations de travail détendues. Le gouvernement du Parti Québécois joue la carte de la réconciliation et du consensus social disparu. Il se présente comme le parti de toutes les oppositions ralliant la majorité des francophones. Le PQ s'est engagé à pacifier le Québec et à temporiser la polarité sociale développée et entretenue par le régime précédent.

Des défis énormes attendaient le PQ après son élection de novembre 1976. Beaucoup de reproches étaient adressées au gouvernement libéral: son incapacité de défendre avec conviction les dossiers relatifs au domaine économique et à la cause du français, de ne pas avoir pris en charge les intérêts des classes défavorisées, de n'avoir pas su éviter l'affrontement avec les syndicats, etc. L'arrivée au pouvoir du Parti Québécois présageait de nouvelles relations entre l'Etat et les syndicats québécois. Les nouveaux élus se targuaient d'une étiquette sociale démocrate et le premier ministre déclarait qu'il avait un préjugé favorable aux travailleurs.

Un des premiers objectifs du nouveau gouvernement fut de rétablir la paix sociale et de camoufler les positions paradoxales développées entre syndicats et

patronat au cours des années soixante et au début des années soixante-dix. A l'époque, certains membres du cabinet Bourassa ne craignaient pas d'afficher clairement de quel côté ils se situaient et de dévoiler publiquement leur conception du rôle du gouvernement. "Le rôle du gouvernement, disait l'ex-ministre St-Pierre, est de prendre la défense du patronat afin de contrebalancer les rapports de force d'un syndicalisme actuellement très fort." Le gouvernement nouvellement élu voulait éviter de prendre parti dans ce genre d'affrontement et parlait surtout de rétablir le dialogue, de favoriser la bonne entente, bref de consensus et de concertation. Le gouvernement s'est donc orienté dans cette direction. La concertation apparaissait comme volonté de la gouverne politique et se concrétisait dans sa forme la plus spectaculaire par la réalisation de grands sommets socio-économiques.

Les grands sommets et la concertation inscrite dans le programme depuis 1973 correspondent bien aux intérêts et à la mentalité du gouvernement du Parti Québécois. Le projet de société concertée contient à la base une vision unificatrice de la société. Suivant la volonté du gouvernement élu, l'idéologie péquiste soutient qu'aucune opposition ne peut être si profonde pour qu'elle divise les francophones du Québec. Pour créer l'unité, il s'agit simplement d'être à l'écoute des besoins et des aspirations des Québécois. L'unification sociale ne pourra se faire sans la participation de tous les éléments majeurs de la société. Le gouvernement doit donc créer des tables de discussion pour permettre l'émergence de consensus. L'Etat devient ainsi un instrument planificateur et arbitre des conflits sociaux. Le nationalisme ardent du PQ le conduit à tout mettre en oeuvre pour établir une grande coalition nationale qui transcende les classes sociales et les intérêts de groupes.

<sup>34</sup> Guy St-Pierre, cité par Raymond Hudon, «Les groupes et l'Etat», op. cit., p. 281.

«En tant que gouvernement de tous les Québécois, le gouvernement doit continuellement peser et concilier les intérêts particuliers, qu'il s'agisse d'intérêts patronaux ou syndicaux. C'est donc dans l'ordre des choses que le gouvernement invite les principaux agents économiques à des conférences au sommet, où, au nom de la solidarité nationale, il cherche à obtenir un consensus qui transcende les intérêts particuliers»

Cette stratégie d'inviter les groupes à des tables de concertation permet au gouvernement de prouver sa bonne volonté et du même coup rend crédible le crédo péquiste; celui de bon gouvernement ayant un préjugé favorable à l'endroit du monde syndical. C'est un moyen par lequel le gouvernement désire rétablir un climat social attrayant pour les investisseurs et répondre aux nombreux espoirs qu'avait suscité l'élection.

L'appel au dialogue et l'utilisation de la concertation visent l'élimination des tensions entre syndiqués et gouvernement, syndicats-patronat et patronat-gouvernement. Il faut se rappeler que le patronat québécois était très hostile au Parti Québécois à cause de son projet souverainiste et de son programme de réforme sociale. Le gouvernement voulait démontrer sa bonne volonté et faire la preuve qu'il avait à coeur les intérêts économiques du Québec. On voulait, de plus, éviter de démontrer qu'un Québec souverain pourrait être gouverné par une main de fer et d'une façon autoritaire, sans égard aux intérêts des travailleurs. Finalement la concertation était un moyen de faire face à la stratégie et aux revendications des syndicats. Stratégie, disaiton, morcelée et sectorielle alors que l'action du gouvernement était globale et s'appuyait sur l'ensemble des intérêts du peuple québécois.

La pratique du Parti Québécois ainsi que ses choix politiques et sa façon de gouverner auront un impact déterminant sur l'évolution du processus de la

Kenneth McRoberts et Dale Posgate, op. cit., p. 229.

concertation. Le PQ s'attribue une étiquette sociale-démocrate. Dans les faits, sa gouverne n'a rien de ce qualificatif. Le PQ se présente comme étant le gouvernement de l'ensemble des Québécois et non pas comme un parti politique voué à la défense des intérêts particuliers. Son approche est globale plutôt que sectorielle. Alors qu'il était dans l'opposition, le Parti Québécois apparaissait comme un allié naturel du mouvement syndical. La responsabilité du pouvoir et de l'Etat-employeur a vite atténué cette prétention. Contrairement à presque tous les partis socio-démocrates, le PQ n'a aucun lien structurel avec le mouvement syndical. Il n'y a aucune solidarité entre le nouveau gouvernement et la classe ouvrière. Après l'élection du 15 novembre, les centrales syndicales ont régulièrement dénoncé les politiques péquistes. Sa pratique n'a rien d'un gouvernement de gauche à la scandinave. L'administration péquiste n'a pas amené une expansion importante de l'Etat. Les dépenses publiques ont augmenté à un rythme plus lent que durant les années du régime Bourassa: le taux de croissance des dépenses est passé de 24% en 1974-75 à 11,1% en 1978-79. Peu de nouvelles structures étatiques ont été créées. Les entreprises publiques existantes ont fait l'objet de critiques de la part des principaux ministres économiques tout comme au temps des libéraux. <sup>36</sup> Pour ce qui est du préjugé favorable aux travailleurs, il n'a de sens que s'il permet l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des Québécois. Il doit surtout ne pas être un obstacle à la production économique et à la venue de nouveaux investisseurs. Le PO, tout comme son prédécesseur libéral, fait face aux mêmes contraintes de l'économie mondiale et aux mêmes exigences du milieu des affaires. Au cours de ses deux mandats, le gouvernement du Parti Québécois se soumettra à la logique de l'économie internationale et tentera lui aussi de contenir les dépenses de l'Etat et de créer un climat favorable à l'investissement.

Kenneth McRoberts et Dale Posgate, op. cit., p. 220.

Le discours économique du PQ est largement imprégné d'une idéologie nationaliste. L'idée de la concertation est lancée au nom de l'intérêt général et de la solidarité nationale. Les ministres demandent aux groupes d'abandonner leurs "égoïsme de classes" et de cesser toute relation conflictuelle. «Il importe que tous les agents économiques s'efforcent d'éliminer les conflits inutiles et fournissent une contribution tangible à l'accroissement de la productivité industrielle et commerciale, que tous se sentent responsables de l'état de l'économie au Québec.» 37

Cette solidarité permettra à l'économie québécoise de relever avec succès les défis imposés par la concurrence internationale: hausse du niveau d'investissement, augmentation de la productivité, établissement d'un climat de travail serein et réaménagement à la baisse du rapport salarial. Les coûts de production au Québec devraient être inférieurs à ceux des concurrents.

Le projet de société concertée se développe dans un contexte social équivoque. Parallèlement aux appels à l'unité, le gouvernement développe une stratégie anti-syndicale et remet en question la légitimité du mouvement ouvrier. Le PQ conteste la prétention des leaders syndicaux à représenter les aspirations des travailleurs. «J'ai souvent l'impression, de dire le premier ministre Lévesque, que nous sommes ceux qui officiellement parlent en leur nom» <sup>38</sup>. Certains ministres dénoncent l'attitude revendicative des organismes syndicaux. Leur action ne vise que leurs propres intérêts, dit Bernard Landry, alors que celle du gouvernement considère

Rodrigue Tremblay, cité par Raymond Hudon, «Construction de solidarités nationales contre le mouvement ouvrier», G. Bernier et G. Boismenu (sous la direction de), <u>Crise économique</u>, <u>transformations politiques et changements idéologiques</u>, Montréal, A.C.F.A.S., 1983, p. 415.

René Lévesque, <u>La passion du Ouébec</u>, Montréal, Québec/Amérique, 1978, p. 76.

l'ensemble des citoyens. A l'aube de la crise économique de 1981, le gouvernement du Parti Québécois n'hésitera pas à considérer le taux de rémunération du secteur public trop élevé. La masse salariale des employés de l'Etat sera identifiée comme étant à la source des problèmes de l'économie. Lorsque le Ministre des finances souligne que les salaires versés au secteur public ne doivent en aucun temps faire pression sur le secteur privé, il revient tout simplement à l'argumentation qu'utilisait le régime libéral. <sup>39</sup> C'est donc en sapant les bases revendicatrices des syndicats et en s'attaquant à leur légitimité que le gouvernement lance l'appel au dialogue et à la concertation. Il s'agit, dès le départ, d'un élément préjudiciable à l'issue du processus.

Le nouveau contexte économique international conditionne une nouvelle rationalité à tous les pays occidentaux. Cette rationalité eut pour plusieurs années un seul mot d'ordre: l'expansion. Maintenant, qui dit rationalité de l'Etat entend compression des dépenses budgétaires, révisions de programme, coupures de service et bien sûr, baisse d'effectifs et diminution de la masse salariale des employés de l'Etat.

«La phase actuelle de réorganisation de la production capitaliste conduit plus généralement à soutenir la nécessité d'une décroissance significative de l'intervention directe de l'Etat dans l'activité économique, pour le voir remplir avec plus de force ses rôles de planification et de gestion globale de l'emploi et des salaires.»

Dans ce contexte, les travailleurs syndiqués écopent, particulièrement les employés de l'Etat. Le premier ministre souligne la nécessité d'amorcer «certaines

Kenneth McRoberts et Dale Posgate, op. cit., p. 226-227.

Raymond Hudon, «Construction de solidarités nationales contre le mouvement ouvrier», op. cit., p. 417.

corrections des mentalités et des appétits délirants des groupes». 41 C'est surtout aux syndicats qu'on demande de faire des efforts. La taille de l'Etat et le militantisme syndical ne doivent pas nuire à la compétitivité de nos entreprises sur les marchés internationaux. Il doit y avoir un gâteau qui s'accroît pour pouvoir mieux le partager, fait remarquer le premier ministre.

Simultanément à la mise sur pied du projet de société concertée, on assiste à une diminution de l'influence sociale des syndicats. Jadis considérée comme l'élément moteur du changement social, la mobilisation syndicale représentait une menace réelle pour les gouvernements. Depuis quelques années, les dirigeants gouvernementaux ont démontré à plusieurs reprises qu'ils étaient loin d'être démunis face à la détermination syndicale. L'arsenal de lois spéciales a frappé fort. Encore une fois, les syndicats adhèrent aux structures tripartites alors qu'ils se trouvent en position de faiblesse relative. Le rapport de force favorable dont bénéficiait le mouvement ouvrier a connu un renversement systématique. La riposte syndicale n'est pas la même en période de croissance qu'en période de restriction budgétaire. La position des syndicats comme organisme représentatif de la volonté populaire est fortement contestée. Le gouvernement s'évertue à miner la prétention des centrales syndicales à représenter l'ensemble des travailleurs. Les oppositions entre le secteur privé et le secteur public sont souvent ressorties dans le but de discréditer les leaders syndicaux. En période de restriction, le message syndical est généralement mal perçu par l'ensemble de la population. Les syndiqués sont considérés comme étant des privilégiés parce qu'ils ont un emploi. Finalement, soulignons que le syndicalisme québécois est en déclin. En 1974, 34,2% de la population active était syndiquée. En 1979, ce taux s'établit à 29,5%. Dans ce contexte où la résistance syndicale est en bonne partie anéantie, la

<sup>41</sup> René Lévesque, op. cit.,p. 77.

collaboration devient un exercice souhaitable pour l'ensemble des syndicats. Pour les syndiqués, il apparaît plus profitable d'être représentés à des comités multipartites nationaux que de végéter dans l'opposition. Mais comment peut-on dans ces circonstances assurer un leadership dynamique?

Il ne s'agit pas d'un hasard si la concertation en tant que projet politique apparaît dans la seconde moitié des années soixante-dix. D'abord, mentionnons les facteurs d'ordre général pour ensuite identifier les causes propres à la situation québécoise qui expliquent l'apparition du projet de société concertée à cette époque particulière de l'histoire politique du Québec. Les problèmes économiques et sociaux que rencontrent les gouvernements sont de plus en plus complexes. Leurs résolutions exigent souvent un certain degré de collaboration entre les politiciens et les principaux groupes de la société. L'amélioration du processus de la prise de décision nécessite l'inclusion de conseillers compétents aux structures gouvernementales. La consultation est devenue un élément essentiel à la mise sur pied d'une politique cohérente et efficace. Tous les gouvernements occidentaux tendent à inclure les groupes dans le processus décisionnel.

Les difficultés économiques facilitent l'émergence de structures tripartites; gouvernement, patronat et syndicats veulent éviter que leurs oppositions mutuelles ne les entraînent dans une spirale récessionniste. Les ralentissements économiques de 1972-73 et de 1978-79 furent riches d'enseignements. Le gouvernement fédéral avec la loi des contrôles des prix et des salaires et plus tard le gouvernement du Parti Québécois avec son projet de concertation en appellent à la responsabilité de chacun et aux intérêts de la nation. Sur le plan social, cela se traduit par une tendance au refus d'admettre la diversité idéologique et d'accorder une place dite "normale" aux oppositions. L'internationalisation des échanges commerciaux, la férocité de la

concurrence, la chasse aux capitaux exigent des consensus nationaux. Les libéraux provinciaux du début des années soixante-dix ont choisi une autre voie; celle d'écarter les syndicats. En s'opposant systématiquement aux syndicats, les libéraux québécois ont tenté d'établir un consensus sur le développement économique. L'entreprise privée devait être le moteur de la croissance. Le Parti libéral a parié qu'en muselant les syndicats, il obtiendrait l'appui de la population. Tant sur le plan électoral qu'économique, cette stratégie fut un échec.

Un consensus solide est apparu lors de la Révolution tranquille. Tous s'entendaient pour remettre à jour un Etat qui ne répondait plus aux exigences d'une société moderne. Au fil des ans ce consensus s'est effrité. La récession économique internationale a forcé les gouvernements nationaux à établir de meilleures conditions de production. Cela ne se fait pas sans grincements. Cette situation incite le gouvernement Bourassa à adopter une position intransigeante envers les groupes populaires et syndicaux. Au début des années quatre-vingt, le PQ sera coincé par la même logique. Il sera impitoyable envers le monde syndical.

Lorsqu'il prend le pouvoir en 1976, le Parti Québécois propose la concertation et promet une amélioration du climat social au Québec. Cette stratégie adoptée à cette époque particulière s'explique et se comprend à travers plusieurs facteurs. Le projet de société concertée succède à une période de turbulence dans les relations groupes-Etat au Québec. Ce climat social tendu ne pouvait durer sans à court terme, diminuer la performance économique du Québec. Dans le contexte social et économique du milieu des années soixante-dix, les dirigeants politiques ne pouvaient persister dans la voie de ce rapport de force sans provoquer une aggravation des problèmes économiques et à la limite, risquer une restructuration du pouvoir dans la société québécoise. Dans ce sens, la concertation ne consiste pas à doubler des

structures de participation déjà mises en place depuis la Révolution tranquille. Ce projet politique découle du besoin de faire une pause au niveau des affrontements entre l'Etat et ses principaux partenaires économiques. Le gouvernement péquiste désire dégager de nouveaux terrains d'entente pour favoriser le développement économique. Il se s'agit pas d'éliminer tout rapport de force avec les groupes. A tout le moins, on désire le transformer pour le rendre moins virulent. Il en va de la survie des gouvernements et du climat industriel du Québec.

Le gouvernement du Parti Québécois n'a pas fait appel aux groupes et principalement aux syndicats parce qu'ils constituent une force sociale sur laquelle il faut compter. A maintes reprises, les dirigeants ont prouvé qu'ils pouvaient maîtriser le mouvement ouvrier. De plus, les syndiqués ne jouissent pas toujours d'une couverture favorable de la part des médias. Les grèves sont en majorité fortement réprouvées par la population. Donc les syndicats ne constituent pas une force invincible. Par contre, l'affrontement systématique, la provocation et l'arrogance des hommes politiques coûtent cher au parti au pouvoir. Sur le plan électoral, la défiance n'est pas une stratégie rentable.

Politiquement, la concertation a permis au PQ d'identifier un coupable, responsable des mauvaises relations entre les groupes et l'Etat et des problèmes économiques du Québec: le Parti Libéral de Robert Bourassa. Cette stratégie évite pour un temps de considérer le vrai problème: la situation économique internationale et les exigences des milieux financiers qui conditionnent une nouvelle rationalité de l'Etat et réclament de meilleures conditions de production. La crise économique de 1981 ramènera vite le Parti Québécois à la logique des lois de l'économie. Tout comme au temps des libéraux, apparaîtront les compressions des dépenses publiques, lois

matraques, discours économiques faisant l'éloge du secteur privé, généreuses subventions à de grosses entreprises telles Péchiney, Hyundai, etc.

## 5 Le projet de société concertée du Parti Québécois

Bien que le Québec ait déjà connu ses premières expériences de participation et que plusieurs organismes tripartites découlent des réformes de la Révolution tranquille, nous pouvons affirmer que c'est avec l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois qu'apparaît la concertation en tant que projet politique global. Nous savions que le Parti Québécois privilégiait les formules de participation. La concertation était inscrite à son programme politique depuis 1973. C'est avec la publication de son énoncé de politique économique <u>Bâtir le Ouébec</u> que le PQ dévoile ses intentions en matière d'action concertée. Du même coup il annonce la forme que prendra cet exercice. La stratégie du développement économique du gouvernement du Parti Québécois et le projet de société concertée sont intimement liés. Malgré l'espace relativement modeste consacré à l'action concertée (10 pages sur un total de 523 soit 2% de l'ensemble du document) l'esprit de la concertation imprègne la stratégie de développement économique et l'action du gouvernement. C'est la première fois qu'un parti politique formant la majorité parlementaire projette d'accorder une place significative aux groupes sociaux dans la direction générale de la société. Le gouvernement offre aux groupes organisés, aux régions du Québec et aux travailleurs, la possibilité de maîtriser davantage leurs milieux de vie. En échange d'un climat social et industriel serein, le gouvernement invite ses partenaires sociaux à se prononcer sur

les projets économiques et s'il y a lieu, à élaborer des formules alternatives. La volonté de rétablir la paix sociale et d'enrayer les effets négatifs des prises de position paradoxales développées entre patrons-syndicats-gouvernement au cours des années soixante-dix apparaît d'une façon explicite dans la documentation gouvernementale et dans le discours politique.

Au début de son premier mandat, le Parti Québécois considère que le principal problème économique du Québec est un manque de consensus entre les agents sociaux. Tous reconnaissent que la croissance de l'économie est insuffisante par rapport à la structure industrielle et au potentiel de la main-d'oeuvre. Il y a consensus pour identifier les carences de l'économie. C'est au niveau des solutions pour remédier à ces problèmes qu'apparaissent la discorde et les contradictions. Le régime précédent confinait patronat et syndicat au rôle de subalterne. Seul l'Etat était supposé trouver les correctifs et les stratégies adéquates. Le PQ propose une association tripartite pour rationaliser les décisions et pour dégager un consensus social et économique. C'est dans cet ordre d'idées que le gouvernement Lévesque entend organiser des conférences socio-économiques et propose la création d'un "Conseil économique et social. Le C.E.S. serait l'organisme de concertation permanent, arbitre du processus et permettant le dialogue constant entre le gouvernement, le patronat et les syndicats. Ce conseil tripartite devait formaliser le processus de concertation. Bien qu'il eût fait l'objet de nombreuses discussions, le Conseil économique et social n'a jamais vu le jour. Par sa création, le gouvernement désirait garantir la permanence du projet de concertation. Cette proposition s'inspirait des expériences européennes de participation.

Dès les premières pages consacrées à la coordination des agents économiques, le gouvernement souligne qu'il est possible de s'entendre sur un

diagnostic commun. Selon le ministre Bernard Landry, auteur de <u>Bâtir le Québec</u>, le gouvernement dispose déjà d'un appareillage assez complet d'organismes qui, pour autant que l'on veuille en tirer profit de façon positive, est suffisant pour fournir l'information complète et nécessaire à la bonne compréhension des problèmes du Québec. <sup>42</sup> Autrement dit, il s'agit que chacun fasse preuve de bonne volonté pour que, de concert avec des spécialistes de divers milieux, les universités, les instituts de recherche, soient identifiées avec précision les carences de l'économie du Québec.

Le diagnostic économique posé par le PQ est fort simple. L'économie du Québec fait face à quelques problèmes majeurs: un taux de chômage chronique toujours plus élevé que la moyenne canadienne, un manque de planification économique, des stratégies de développement discordantes, un malaise sérieux dans les relations patronales-ouvrières qui s'exprime par un haut taux de journées de travail perdues à cause de grèves et de lock-out, et finalement, "une inaptitude à établir un contrat social acceptable pour tous". <sup>43</sup> Selon les dirigeants du PQ, les relations employeurs-employés au Québec se sont toujours développées dans un climat social malsain. Ils expliquent cette situation par les deux grandes tendances du mouvement syndical québécois. La première, le syndicalisme d'affaires, vise surtout l'obtention de gains par le biais de la négociation collective. La seconde tendance "qui est un syndicalisme militant, plus politisé, à la limite révolutionnaire", vise davantage le changement social et l'opposition. Cette attitude, nous dit Bernard Landry, entraîne un dialogue social difficile et moins constructif et a des répercussions sur le système

Gouvernement du Québec, <u>Bâtir le Québec</u>, <u>Enoncé de politique</u> <u>économique</u>, Québec, Editeur Officiel, 1979, p. 85.

Bernard Landry (entretien avec), «Problèmes et défis de l'économie du Québec», <u>Critère</u>, vol. 28, 1980, p. 185.

économique.

Dans ce contexte, la concertation des agents socio-économiques devient une nécessité afin d'établir un "contrat social" accepté par tous. L'absence de concertation est vue par le Parti Québécois comme étant une des principales causes du manque de dynamisme de l'économie québécoise. Les stratégies divergentes et les efforts dispersés dans le domaine économique nous rendent vulnérables face à la compétition internationale. Nous devons nous mettre d'accord sur les moyens de développer notre économie si nous voulons demeurer compétitifs sur les marchés extérieurs. <sup>44</sup> Il s'agit donc d'un moyen pour rétablir un climat social paisible, d'unifier les efforts, faire converger les idées pour relancer l'économie du Québec. On veut impliquer davantage les agents économiques dans le partage des responsabilités sociales afin qu'ils ne soient plus seulement des critiques et des observateurs mais des partenaires et des participants. «Somme toute, il n'existe pas suffisamment au Québec et encore moins au Canada, de conscience nationale et de concertation des agents économiques, indispensables à une articulation des moyens à mettre en oeuvre pour assurer le développement économique, social et culturel.» <sup>45</sup>

Le champ d'application de la concertation est aussi vaste que multiple. Le gouvernement s'est employé à favoriser la collaboration de tous les acteurs sociaux et économiques. Dans <u>Bâtir le Ouébec</u>, on perçoit le rôle de "leader" que s'est attribué le gouvernement "afin de permettre à chacun de distinguer des voies à suivre et de s'attribuer un rôle précis dans la réalisation d'objectifs collectifs". <sup>46</sup> Tous doivent

Gouvernement du Québec, op, cit, p. 83.

Gouvernement du Québec, op. cit., p. 87.

Gouvernement du Québec, op. cit., p. 85.

s'impliquer, des grandes centrales syndicales au petit entrepreneur local. Au niveau national, le gouvernement entend faire appel aux organismes tripartites et aux conseils de toutes sortes pour dégager diverses options pour le développement du Québec afin d'établir des choix stratégiques et des priorités d'intervention dans les domaines des relations de travail, de la productivité, des ressources humaines, de l'investissement, de la mise en marché, bref, de tous les secteurs économiques de la province.

Dans <u>Bâtir le Ouébec</u>, le gouvernement souligne l'importance de son rôle éducatif. Le ministre Landry se défend bien d'attribuer à la partie gouvernementale un rôle de premier intervenant. Tout en respectant l'esprit du document, le ministre préfère s'en remettre aux agents économiques concernés pour l'élaboration de scénarios de développement. En revanche, le gouvernement doit éduquer ses partenaires. Cela signifie que les politiciens doivent convaincre syndicats et patrons qu'il est urgent et obligatoire de changer d'attitude. Les stratégies d'opposition doivent être mises de côté. Le respect de l'autre partenaire de même que les concessions mutuelles sont inévitables. Le gouvernement est bien conscient qu'il doit tout mettre en oeuvre pour faire accepter par chaque participant la légitimité des revendications des autres groupes, sans quoi les chances d'aboutir à un consensus sont presqu'inexistantes. Par la participation et par la concertation au niveau national, régional et local, le gouvernement entend favoriser l'éducation économique et faire partager les préoccupations économiques par un plus grand nombre de citoyens. Il s'agit simplement d'identifier les intérêts communs. Dans l'optique du PQ, tous profitent à part égale de la croissance industrielle. Patrons, parce qu'ils font des profits qu'ils pourront réinvestir, travailleurs parce qu'ils conservent leurs emplois, et consommateurs parce qu'ils paient moins cher et consomment un produit de meilleure qualité. La recherche d'une économie prospère passe par un contrat social acceptable pour chacun. Seul ce contrat peut garantir une distribution équitable des fruits de la croissance, prétend le ministre Landry.

La démarche gouvernementale sous-entend qu'une fois les partenaires "éduqués", l'Etat n'aura pas à s'ingérer dans le processus. On compte sur la bonne volonté et sur les intérêts communs des patrons et des syndicats ainsi que sur le sens des responsabilités de chacun pour assurer la réussite des rencontres tripartites. Ce souci de l'Etat éloigné des négociations a été respecté en ce qui a trait aux expériences de concertation au niveau local. Par contre au niveau national, l'Etat contrôle entièrement le processus. C'est le gouvernement qui décide du lieu et de la date de la tenue d'un sommet. Il dresse l'ordre du jour et invite les partenaires. Tout cela s'effectue sans consultation.

La concertation des agents économiques déborde le niveau national et est envisagée dans le domaine des politiques de développement régional. Bien que les politiques de développement régional des gouvernements précédents aient donné des résultats inégaux d'une région à une autre, elles ont permis l'émergence d'une conscience régionale. Ce sentiment d'appartenance crée de nouveaux besoins. Les régions revendiquent la prise en main et la responsabilité de leur propre développement. Le gouvernement désire répondre à ces aspirations en déléguant aux régions des responsabilités accrues pour assurer une meilleure coordination entre les centres de décision provinciaux et les organismes de développement régionaux. Le projet de concertation au niveau régional conduira à la décentralisation d'un certain nombre de pouvoirs. Le gouvernement désire faire appel aux éléments régionaux tels les associations touristiques, les commissariats industriels, les municipalités pour l'élaboration de plans de développement. On invite les partenaires économiques des régions à participer activement à la mise sur pied de projets de développements et à la

revitalisation économique des régions dites périphériques. «Institutions d'enseignement, corps intermédiaires, gouvernements municipaux, entreprises locales et institutions financières sont maintenant associés au processus d'élaboration et de mise en oeuvre des plans de développement des régions.» Dorénavant les fonctionnaires gouvernementaux n'auront plus le monopole de l'élaboration des scénarios de développement des régions.

Ce désir de s'associer les partenaires économiques des régions apparaît évident non seulement dans l'attitude des dirigeants du PQ mais aussi dans la documentation gouvernementale. Dans le document de consultation sur le développement des régions <sup>48</sup>, le ministre Gendron parle de "construire le pays de l'intérieur" de renforcer l'autonomie des régions et de rapprocher l'action gouvernementale des populations.

«A cet égard, le gouvernement du Québec propose à la consultation une série de mesures concrètes visant à intensifier la participation des divers intervenants au développement régional. Les territoires de MRC et des régions de concertation constituent alors les lieux privilégiés des actions de développement régional. Les interventions gouvernementales liées au développement des régions s'inscrivent dans le cadre de cette nouvelle politique».

Le projet de concertation du Parti Québécois ne s'arrête pas seulement au dialogue régional ou national. Il s'étend aussi au domaine de l'entreprise. On désire former à l'intérieur des usines, des comités conjoints ou des comités paritaires chargés

Gouvernement du Québec, op. cit., p. 87.

François Gendron, <u>Le choix des régions</u>, Québec, Editeur Officiel, 1983, 132 p.

François Gendron, <u>Ibid.</u>, p. 73.

d'entretenir le dialogue entre employeurs et employés. On discute de sujets aussi variés que de santé et de sécurité au travail, de formation de la main-d'oeuvre, du virage technologique ou encore de la négociation des conventions collectives. On veut aussi que les travailleurs s'impliquent davantage dans leurs milieux de travail. notamment par le biais de la participation au capital action et à la gestion des entreprises. Selon le document <u>Bâtir le Québec</u>, les dirigeants d'entreprises ont tout intérêt à impliquer les travailleurs à la vie et au développement de leurs entreprises. Pour certains d'entre-eux, cela pourrait être un bon moyen d'enrayer le manque de capitalisation dont souffre leur entreprise. De plus, cela pourrait développer un meilleur sentiment d'appartenance, augmenter la productivité et contrer les effets négatifs du morcellement des tâches qui rendent le travail monotone et dénudé d'intérêt et de responsabilité. La concertation de même que la participation des travailleurs à leur entreprise doivent se faire dans le but d'améliorer le climat de travail et la productivité des industries québécoises. Pour le gouvernement, l'entreprise constitue un secteur important du projet de société concertée. C'est à ce niveau que se situent les problèmes reliés à la productivité et aux relations de travail tendues. En impliquant les travailleurs dans la direction de leur usine, on veut augmenter leur motivation et du même coup diminuer les taux d'absentéisme. Le désintéressement au travail de même que l'absentéisme et les accidents se traduisent par des coûts considérables non seulement pour l'entreprise mais aussi pour la société toute entière. Ces coûts nuisent à la position concurrentielle du Québec sur les marchés extérieurs.

> «La solution aux problèmes de motivation et de productivité au travail est conditionnelle non seulement à l'amélioration constante des conditions de travail mais également à un profond changement de mentalité tant chez les patrons que chez les travailleurs. Il est grand temps que chacun apporte sa contribution pour développer de nouveaux modèles de relation de travail basés davantage

sur l'implication et la bonne volonté des partenaires que sur l'intervention de l'Etat.»  $^{50}$ 

En résumé, disons que la concertation comprend tout ce que le gouvernement peut mettre en oeuvre pour concilier les intérêts divergents dans tous les domaines imaginables de la société québécoise. C'est donc un projet de relance de l'économie du Québec qui passe par la pacification des relations sociales entre les groupes eux-mêmes et le gouvernement. C'est aussi un moyen de faire face aux revendications et à la stratégie des syndicats qui ont durement ébranlé le régime précédent. Du point de vue du gouvernement, la stratégie syndicale est morcelée et sectorielle alors que la sienne est globale et s'appuie sur l'ensemble des intérêts du peuple québécois.

Gouvernement du Québec, op. cit., p. 89.

# TROISIEME CHAPITRE <u>LES SOMMETS SOCIO-ECONOMIQUES DU QUEBEC</u>

Faut-il le rappeler, la concertation au Québec est d'abord un projet mis sur pied par le gouvernement. Ce n'est pas un processus proposé par les groupes. Ils n'ont pas été invités à l'élaboration du projet ni à se prononcer sur la validité des objectifs fixés. Ils ont été invités en tant que groupes influents de la société québécoise une fois le projet conçu. Nous pouvons distinguer quatre grandes catégories où se déploient les efforts du gouvernement afin d'atteindre ses objectifs globaux en ce qui a trait à son projet de société concertée.

La première catégorie comprend les sommets économiques au niveau national et sectoriel. Les sommets nationaux constituent sans aucun doute la forme la plus spectaculaire et la plus visible qu'a prise la concertation au Québec. Ils ont fait l'objet d'une longue préparation de la part du gouvernement. Les médias d'information ont largement couvert ces événements allant jusqu'à télédiffuser les débats. Ils se sont donc déroulés au milieu d'un grand battage publicitaire. Les sommets nationaux réunissaient à une même table le gouvernement, les centrales syndicales, les organisations patronales, des représentants de petites entreprises et des groupes divers comme les associations de consommateurs, le mouvement féministe, etc. Les sommets sectoriels rassemblaient tous les agents concernés par un domaine particulier de l'économie: culture, agriculture, pêches, textile, meuble, etc. On y discutait de la production jusqu'à la mise en marché.

La deuxième catégorie englobe les organismes à caractère administratif et consultatif. Dans son effort de faire participer les groupes à tous les paliers de

l'administration publique et à tous les secteurs de la société, le gouvernement a créé de nouveaux organismes et a voulu accroître le rôle des comités tripartites déjà existants. A titre d'exemple d'organismes créés dans un objectif de concertation, citons l'Institut national de productivité, la Commission de la santé et de la sécurité au travail et les diverses opérations "solidarité économique". Pour ce qui est des organismes déjà existants et que l'on revalorise pour les mêmes raisons, mentionnons le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, le Conseil du statut de la femme, les Conseils de développement régionaux.

La troisième catégorie comprend les organismes sectoriels qui oeuvrent dans un domaine industriel précis. Il s'agit des organismes tel que le Comité consultatif sur les pêcheries ou encore de l'Office de la construction du Québec.

Finalement, dans la quatrième catégorie sont classées les expériences de concertation au niveau des entreprises. Ce sont les comités conjoints ou les comités paritaires chargés d'effectuer des tâches précises telle la négociation permanente des conventions collectives ou la surveillance de l'application de diverses lois concernant le domaine du travail. De plus, nous pouvons incorporer à cette dernière catégorie les expériences locales de concertation, soit divers projets regroupant les municipalités, les institutions d'enseignement, les chambres de commerce et les groupes de citoyens.

Au niveau des réalisations concrètes et des rencontres tripartites, le moins que l'on puisse dire, c'est que le projet de société concertée a largement dépassé le stade des bonnes intentions et des promesses. De mai 1977 à avril 1982 le gouvernement a organisé une trentaine de conférences socio-économiques dont trois grands sommets. En plus d'une série de conférences régionales, des mini-sommets sectoriels ont été tenus. Ces rencontres ont traité de presque tous les secteurs d'activité de la province: tourisme, culture, secteur minier, etc. Ils ont aussi abordé des

questions telles la décentralisation, la fiscalité, les municipalités, l'intégration des personnes handicapées, les compressions budgétaires, les coopératives, etc. Le gouvernement a publié plus d'une cinquantaine de documents concernant ces discussions. Il a mis sur pied un Secrétariat permanent des conférences afin de coordonner le processus.

Il reste maintenant à porter un jugement sur l'efficacité du processus. A peine les structures mises en place, le gouvernement affirme dans <u>Bâtir le Québec</u> que son attitude a donné des résultats tangibles. Par exemple, le ministre Landry fait remarquer que le nombre de jours-hommes perdus à cause de grève et lock-out a diminué substantiellement au Québec. Alors qu'en 1976, comparativement à l'Ontario, ce nombre a été quatre fois plus élevé au Québec. En 1978, ce nombre s'établit à 3 millions pour l'Ontario et à 1.9 million pour le Québec. <sup>1</sup> Il eut donc amélioration du climat de travail. Mais cette statistique n'est pas suffisante pour vérifier si le gouvernement a atteint ses objectifs en matière d'action concertée. Le but du gouvernement était de créer une habitude de dialogue et de coopération pour rapprocher patronat et syndicats. Le processus est arbitré par l'Etat qui se présente comme un agent neutre et au-dessus de la mêlée. Il devait amener les groupes à mettre de côté leurs intérêts particuliers et à promouvoir l'intérêt national. Seul un examen des relations entre les groupes patronaux, les syndicats et le gouvernement peut indiquer si la concertation a permis un rapprochement entre le gouvernement et les groupes et a donné lieu à l'amélioration du climat social au Québec.

Vérifions ici l'efficacité du processus de concertation dans l'analyse des sommets économiques de Montebello et de Québec.

-

Gouvernement du Québec, <u>Bâtir le Ouébec</u>, <u>Enoncé de politique</u> <u>économique</u>, Québec, Editeur Officiel, 1979, p. 88.

#### 1. La conférence au sommet de Montébello

La conférence au sommet de Montebello s'est tenue les 14,15 et 16 mars 1979. Il s'agit de la deuxième rencontre au sommet réunissant les représentants du monde des affaires, du milieu syndical et du gouvernement. Le sommet de Montebello a eu lieu deux ans après la première rencontre au sommet de Pointe-au-Pic. Entre temps, le gouvernement a multiplié ses efforts pour favoriser la concertation des agents socio-économiques. Il a organisé plusieurs conférences sectorielles qui portaient notamment sur les secteurs du textile, du meuble, de la chaussure, de l'agro-alimentation et du tourisme.

Les délibérations du sommet de Montebello se divisent en trois parties. La première partie comprend le mot de bienvenue du premier ministre, l'expression des attentes des participants à cette rencontre, leurs analyses de la situation économique et le bilan des conférences antérieures. Dans la seconde partie les participants discutent des thèmes à l'ordre du jour: l'accès au marché, les ressources humaines et les investissements. Dans la troisième partie les groupes sont appelés à dresser une synthèse des délibérations et à exprimer diverses opinions sur les fruits de la rencontre et sur les conditions de la poursuite du dialogue. Il s'agit de la conclusion du sommet.

La rencontre est organisée sous la forme d'un débat plénier. Il y a 41 participants à la table centrale. Au total on compte 153 invités. Les organismes gèrent l'accès aux sièges qui leur sont alloués. Ils délèguent un représentant à la table centrale selon les thèmes abordés et les spécialités des individus. Les discussions se font de deux façons: par un tour de table et ensuite par des échanges d'opinions impromptues. Chacun dispose de trois minutes pour exprimer son point de vue. La rencontre est présidée par le premier ministre qui a pour rôle d'établir l'allocation du temps, de

maintenir l'ordre, de provoquer les explications et au besoin de reformuler les interventions. Lorsqu'il le juge opportun, le président doit clarifier les propos et mettre en rapport les points de vue des participants pour faciliter la formulation des consensus.

Les participants sont nombreux. Le gouvernement est représenté par le premier ministre et plusieurs ministres titulaires des ministères importants. A cela s'ajoutent les présidents de quelques sociétés d'Etat telles Hydro-Québec, la S.G.F., S.I.D.B.E.C. et la S.D.I. Le milieu patronal comprend une dizaine d'organismes d'hommes d'affaires tels le Conseil du patronat du Québec, la Chambre de commerce de Montréal, le Montreal Board of Trade, le Conseil des hommes d'affaires du Québec, le Centre des dirigeants d'entreprise, etc. La délégation patronale comprend aussi plusieurs représentants de compagnies privées généralement issues de la petite et moyenne entreprise et de gens provenant du milieu financier. Le monde syndical est représenté principalement par le C.S.N., la F.T.Q. et la C.S.D. D'autres syndicats de moindre importance sur la scène politique québécoise complètent la délégation syndicale. A noter qu'il y a un absent de marque: la C.E.Q. a refusé l'invitation du gouvernement et a décidé de ne pas se présenter à Montebello. Finalement, des groupes divers complètent la liste impressionnante des participants à ce sommet. Il s'agit du mouvement coopératif, des associations de consommateurs, de certains groupements professionnels dont l'Ordre des ingénieurs du Québec ou encore de représentants de firmes de consultants ou de fiscalistes. L'éventail des participants se veut aussi large que possible et tente d'inclure tous les secteurs de la société québécoise.

#### SECTION A: Le contexte

Les toutes premières discussions de ce sommet ont été pour les groupes non seulement une opportunité pour exprimer ce qu'ils attendaient de ce genre de rencontre mais aussi une occasion unique pour opposer leurs divergences de point de vue sur le rôle de l'Etat et sur le développement économique. Bien que les groupes se disent bien disposés face au processus de concertation et qu'ils entendent participer avec ouverture d'esprit à la conférence, leurs discours laissent paraître des positions irréconciliables. Le rôle du gouvernement dans l'économie, l'analyse de la situation socio-économique, les moyens à prendre pour augmenter la croissance, le bilan du processus de concertation sont autant de points qui font ressortir la difficulté d'entreprendre un dialogue national sur les questions de politique économique.

# 1. Les attentes du sommet

Dans l'ensemble, les organismes participants avouent être favorables à la tenue d'un sommet socio-économique. Dans la délégation patronale, le Conseil du patronat du Québec, sûrement l'organisme le plus influent, fait bande à part. A la première intervention, le CPQ exprime de fortes réticences quant aux chances de succès de la conférence. «Ce n'est pas sans quelques appréhensions que nous participons à cette réunion. Nous savons, par expérience, que le travail efficace, quand il s'agit de concilier les intérêts divergents, ne se fait pas habituellement dans le tintamarre des tribunes publiques.» Le milieu patronal désire participer à

Pierre Côté, (CPQ), cité dans Gouvernement du Québec, <u>Conférence au sommet de Montebello. Rapport</u>, Québec, Editeur Officiel, 1979, p. 10.

l'amélioration du climat social. Par contre, les différents intervenants se referment sur leurs positions et soulignent les problèmes particuliers reliés à leurs secteurs respectifs. Le patronat est unanime à poser des conditions à un bon taux d'investissement et à la croissance économique: une intervention limitée de l'Etat dans le secteur économique et une flexibilité accrue de la part des syndicats.

Le monde syndical est divisé en ce qui a trait aux attentes du sommet. En refusant de participer, la C.E.Q. admet qu'elle ne peut tirer profit de ce genre de rencontre. Pour sa part, la F.T.Q. se dit favorable au processus de concertation et dit participer avec une très grande ouverture d'esprit. Son président Louis Laberge salue l'initiative du gouvernement. Cependant, il avoue avoir perdu quelques illusions sur la volonté des parties présentes de résoudre les vrais problèmes tels le chômage et l'inflation. Il accuse le patronat d'avoir profité de la croissance économique tout en négligeant de réinvestir ses profits. Pour terminer la F.T.Q. reproche au gouvernement d'une part d'être généreux en subventionnant les entreprises privées et d'autre part, de s'opposer à la hausse du salaire minimum. La C.S.N. adopte une position similaire à celle de la F.T.Q. Par contre le ton est beaucoup plus cinglant. On s'attaque violemment au gouvernement qu'on accuse d'appauvrir les particuliers et d'enrichir les compagnies. La centrale est clairement hostile au gouvernement qui, diton, plie l'échine et manque de courage devant le patronat. Pour ce qui est de la C.S.D., son président qualifie le sommet de propagande et entend bien faire la promotion de ses intérêts. La C.S.D. se dit confiante et heureuse de pouvoir s'exprimer et participe en tant que partenaire de l'entreprise et en tant que victime du système économique.

Les divers autres groupes tels l'UPA, le mouvement coopératif et les associations de consommateurs déclarent l'utilité de la rencontre. Contrairement aux

groupes patronaux et syndicaux leurs interventions concernent uniquement leurs propres sphère d'activité. Leur perspective est strictement sectorielle. Soulignons qu'à peine le premier tour de table terminé les groupes ont déjà fait connaître leur position de base et leurs revendications fondamentales sur lesquelles ils entendent discuter. Le patronat exige une limitation des activités de l'Etat sans laquelle aucun compromis n'est prévisible. Les syndicats revendiquent une intervention équitable de l'Etat et soulignent l'incapacité du secteur privé d'atténuer les principales contradictions de notre société. On remarquera que les groupes utilisent le temps mis à leur disposition pour faire connaître leur opinion sur les différents sujets, mais ils profitent surtout de l'occasion pour exprimer leur vue sur l'ensemble des problèmes économiques et sociaux. Les différents intervenants débordent largement des sujets inscrits à l'ordre du jour.

# 2 L'analyse de la situation économique du Québec

Le bilan de la situation économique est source de discorde. Des analyses diamétralement opposées ressortent. Les gens d'affaires considèrent que l'année 1978 a été bonne principalement à cause d'un facteur conjoncturel: la baisse du dollar canadien. En dépit de ce facteur, les patrons sont unanimes à dire que l'économie québécoise est en piètre état. Le gouvernement dépense trop, réglemente plus qu'il ne devrait le faire et soutient des politiques fiscales qui défavorisent un taux d'investissement nécessaire à la croissance économique. Il ne s'intéresse pas suffisamment au domaine économique et privilégie les politiques culturelles. De plus, on souligne que les lois linguistiques, l'impôt progressif et la loi de la protection du consommateur font fuir les capitaux et donnent une mauvaise image du gouvernement

québécois à l'étranger.

Les syndicats réfutent les allégations patronales et qualifient leur discours de propagande honteuse. Les centrales s'entendent pour dire que l'année 1978 a été foncièrement mauvaise pour les salariés et excellente pour les patrons. Les travailleurs ont connu une baisse de leur revenu et une diminution de leur pouvoir d'achat. La F.T.Q. prétend que les profits ont augmenté de 20% au cours de la même période. Pour sa part la C.S.N. critique sévèrement l'action de l'Etat. Chiffres à l'appui, son président démontre que le gouvernement a consenti plus de \$150 millions aux entreprises par le biais de subvention et d'exemption d'impôt. Le gouvernement démentira ces affirmations, lui aussi, chiffres à l'appui. Nous sommes ici en présence d'un véritable dialogue de sourds. Les syndicats accusent le patronat d'être un gréviste de l'investissement. Les patrons rejettent cette accusation et font remarquer que le rendement sur le capital investi n'est pas suffisant. Les syndicats rétorquent en demandant à l'Etat d'intervenir massivement pour contrer la tendance au "désinvestissement". Tout en démentant cette affirmation, le patronat fait remarquer au gouvernement que l'intervention étatique brime l'esprit d'initiative et le goût du risque, d'où la répugnance à investir les profits réalisés. Pour sa part, le gouvernement se contente de rejeter certains arguments des groupes et fait l'éloge tant de ses politiques économiques que sociales.

#### 3. Le bilan des conférences antérieures.

Les hommes d'affaires présents au sommet admettent qu'il est temps que les partenaires sociaux du Québec aient l'occasion de se rencontrer hors d'un contexte

Michel Bourdon, (CSN), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 36.

de crise et de confrontation. Dans ce sens le patronat qualifie l'action du gouvernement d'heureuse initiative et considère que le bilan est malgré tout positif, en dépit du fait que le dialogue franc et direct reste à venir. Le Conseil du patronat et le Conseil des hommes d'affaires québécois se font plus critiques que leurs confrères du patronat. Pour Ghislain Dufour, la concertation est un exercice axé davantage sur le social et le culturel que sur les problèmes économiques. Aucun compromis n'est possible et prévisible tant que le gouvernement n'aura pas démontré qu'il fait confiance à l'entreprise privée comme élément moteur de l'activité économique. La réduction du rôle et de la taille de l'Etat est une condition préalable au compromis.

Du côté syndical, la C.S.D. se dit satisfaite des réalisations et conclut que le bilan est positif. La C.S.D. représente plusieurs travailleurs oeuvrant dans les secteurs "mous" et se dit enchantée par les résultats obtenus lors des conférences sectorielles sur le textile, les meubles et la chaussure. A la F.T.Q., on reconnaît que les mesures prises sont impressionnantes et palpables. Par contre, on déplore que les revendications du patronat soient traitées avec plus d'empressement que les demandes syndicales. A la C.S.N., le bilan est plutôt critique. Son président déplore la disproportion entre la représentation syndicale et les effectifs patronaux et dénonce l'organisation de l'ordre du jour qui est connu tardivement. «La seule entente prise entre le patronat et le gouvernement a été d'ouvrir davantage les coffres de l'Etat aux entreprises. A regarder le bilan, dit Norbert Rodrigue, il appert qu'effectivement, pour nous en tous cas, les fruits de ces mini-sommets ont été plutôt favorables au patronat». 4

Bien que le premier ministre reconnaisse que le consensus soit difficilement accessible, il souligne "l'indispensable restauration d'un climat social paisible et fait

Morbert Rodrigue, (CSN), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 61.

appel à la bonne volonté de chacun et à un minimum de solidarité afin de surpasser les incompatibilités familières des groupes." Pour le gouvernement, la coopération des organismes patronaux et syndicaux est capitale. Les politiciens ne peuvent apporter des solutions originales et efficaces qui régleront l'ensemble des problèmes sociaux et économiques. «Il y a beaucoup de facteurs que nous connaissons mal, de dire le premier ministre. C'est pourquoi il importe de mettre en commun les expériences acquises par chacun.»<sup>5</sup> Les voeux du premier ministre Lévesque semblent difficilement réalisables. Non seulement les chances de consensus apparaissent bien minces, mais elle s'amenuisent à mesure que progressent les discussions. Patrons et syndicats divergent d'opinion tant sur l'utilité du processus que sur l'analyse de la conjoncture économique. Pire encore, les centrales syndicales entre elles, de même que les organismes patronaux ne partagent pas les mêmes points de vue sur les sujets abordés. Pour ce qui est de la participation des ministres, ils ont surtout profité de l'occasion pour rabrouer le patronat sur les questions du rôle de l'Etat et pour contredire les affirmations syndicales au sujet de la politique économique du gouvernement.

#### SECTION B: Les thèmes étudiés.

Pour ce qui est des thèmes à l'étude, l'accès aux marchés, les ressources humaines et les investissements, le patronat et les syndicats les abordent dans une perspective totalement différente. Les principaux consensus de cette conférence devaient porter sur ces trois points. Ils constituent le coeur des discussions du sommet de Montebello.

<sup>5</sup> René Lévesque, (premier ministre), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 10.

## 1. L'accès aux marchés

L'accès aux marchés internes et externes constitue une priorité des dirigeants d'entreprises. Leurs succès en affaires dépendent de leur capacité à écouler leurs produits. Ils étendent cette logique au monde syndical parce que si l'entreprise n'a pas de débouchés, les travailleurs perdront leur emploi. Mais pour disposer d'un marché suffisant pour assurer la rentabilité des entreprises, le Québec doit respecter les règles économiques nord-américaines et être compétitif vis-à-vis les autres producteurs. Les dirigeants d'entreprises soutiennent donc qu'il faudra s'engager dans un processus de modernisation de la structure industrielle en fonction de l'offre et la demande du marché extérieur. Pour ce faire et pour garantir la compétitivité de l'économie québécoise, ils demandent aux syndicats de se montrer moins combatifs et plus compréhensifs envers l'entreprise privée. Les syndicats, soulignent-ils, doivent changer leur comportement et adopter une attitude positive.

Ils avancent aussi que l'entreprise, pour être dynamique et agressive sur les marchés étrangers, doit être solidement implanté au niveau local. Selon les organismes patronaux, plusieurs facteurs compromettent la position concurrentielle des entreprises québécoises. Les interventions de l'Etat, les nombreuses lois et règlements qui régissent la production, la bureaucratie gouvernementale ainsi que la fiscalité nuisent à l'expansion des industries et minent "le goût du risque des hommes d'affaires" et l' "entrepreneurship" des Québécois. Le patronat prétend «qu'avec le marché local relativement faible, le salaire minimum le plus élevé en Amérique du Nord et un secteur public très bien nanti, la petite et moyenne entreprise québécoise n'est pas dans la

meilleure position pour faire face à la concurrence». De plus il considère qu'une radicalisation des revendications, des attitudes syndicales, d'une part, et des augmentations de salaires sans égard à la productivité, d'autre part, refroidissent les investisseurs et aggravent la situation économique du Québec. Enfin, il réclame du gouvernement que ses actions portent uniquement sur des points tels la formation de la main-d'oeuvre et son recyclage, l'établissement de l'infrastructure et d'un réseau de communications adéquat. Telle est la position du patronat en ce qui à trait aux marchés. Le gouvernement doit réduire "le fardeau" des réglementations et recourir aux lois économiques du "laisser faire".

Pour le mouvement coopératif, le marché est une question d'autosuffisance. Le Québec doit reconquérir la part du marché intérieur qui lui échappe. Cette position est bien perçue par la délégation gouvernementale. Les ministres profitent de l'occasion pour proposer au secteur privé une politique "d'achat chez-nous" que le gouvernement pratique déjà. Des représentants patronaux s'opposent à cette pratique qui n'incite pas les entreprises à devenir compétitives, fausse les lois du marché et peut nuire aux exportations québécoises si d'autres gouvernements l'appliquaient.

La conquête de nouveaux marchés, c'est aussi une question de productivité. Cela implique que les entreprises doivent renouveler leur équipement et s'ajuster aux nouveaux besoins de l'ère technologique. Pour être compétitive et produire à des coûts inférieurs à ses concurrents, l'industrie québécoise devra investir pour se moderniser. «C'est à l'entreprise de démontrer l'audace et l'agressivité qui vont lui permettre de conquérir ces marchés qui lui sont présentement ouverts», prétend le ministre des

<sup>6</sup> Guy Laflamme, (Industries de la Rive Sud), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 78.

richesses naturelles Yves Bérubé. <sup>7</sup> Sur ce point les syndicats accusent le patronat de ne pas réinvestir ses profits et trouvent injuste l'allégation des hommes d'affaires qui affirment que le syndicalisme et l'activité de l'Etat sont des entraves à la productivité. Pour leur part, les organismes patronaux rétorquent que le climat industriel doit être plus attrayant pour les investisseurs, et le taux de rendement sur les investissements supérieurs.

A l'opposé de l'argumentation patronale, les syndicats considèrent que l'accès aux marchés est d'abord une question de productivité qui va de pair avec l'équipement dont disposent les travailleurs et le taux d'investissement. Lorsque ce taux est à la baisse, c'est la position concurrentielle du Québec qui est menacée. Ils considèrent aussi que la question des marchés est étroitement liée aux problèmes de la concentration industrielle et du contrôle de l'économie par des entreprises étrangères. Ils demandent au gouvernement de réglementer davantage la production pour assurer un contenu québécois à chaque produit. Ils se disent en faveur de toute politique "d'achat chez-nous" et de tout règlement qui permettra de contrôler les réseaux de distribution au Québec. Les syndicats s'entendent pour demander une modification des règles du marché afin de les adapter aux aspirations des citoyens du Québec et non pas aux seuls impératifs de la concurrence internationale et du profit. Le problème au sujet des marchés se situe au niveau des monopoles et des multinationales qui imposent aux économies nationales des types de production. Pour la C.S.N., le gouvernement doit identifier des secteurs industriels stratégiques et organiser la production en fonction des besoins des Québécois. Ce à quoi s'oppose le patronat.

Pour sa part, la C.S.D. rejette l'argument patronal qui prétend qu'au fur et à mesure que les conditions de travail s'améliorent, le Québec perd sa capacité

Yves Bérubé, (ministre des richesses naturelles), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 99.

concurrentielle. Il s'agit là d'une vision décourageante pour les travailleurs, de déclarer le président de la C.S.D. A la C.S.N., le ton est nettement plus agressif. L'accès aux marchés, aux dires des représentants de la centrale, est essentiellement une préoccupation patronale. Il s'agit d'une entreprise hypocrite, tout comme l'organisation des sommets économiques. Cette stratégie consiste à demander aux travailleurs de faire davantage de sacrifices.

«Les employeurs commencent tout bonnement par dire qu'il serait souhaitable d'envahir de nouveaux marchés, que ça développerait l'économie et que tout le monde en profiterait. Puis, ils se demandent s'ils pourront le faire, si leurs industries seront suffisamment concurrentielles et ils arrivent à la conclusion qu'ils réussiraient mieux si le salaire minimum était plus bas, si la productivité des travailleurs était plus grande et si les responsabilités des employeurs étaient diminuées.»

Patronat et syndicats abordent l'accès aux marchés dans des perspectives totalement différentes. D'ores et déjà il est permis de croire que le consensus sera difficile. Les représentants ministériels interviennent dans le débat soit pour tempérer les affrontements ou pour justifier les politiques gouvernementales. Chacun ramène le débat à son propre secteur d'activité. Cela restreint l'analyse, prive les participants d'une vue d'ensemble du problème et empêche l'élaboration de solution globale.

## 2. Les ressources humaines

A travers le second thème à l'étude, celui des ressources humaines, le gouvernement voulait amener les groupes à discuter des causes du chômage, de la formation technique et professionnelle des travailleurs disponibles à l'emploi, des

<sup>8</sup> Norbert Rodrigue, (CSN), cité dans <u>Ibid., p</u>. 81.

relations industrielles et de la qualité de la vie au travail. Cependant, les groupes ont orienté les discussions dans un tout autre sens. Le débat s'est principalement déroulé autour de l'accès à la syndicalisation, des lois du travail, des licenciements collectifs. D'autres thèmes ont été abordés sans pour autant constituer une part importante des discussions: les injonctions, la participation des travailleurs à leur entreprise, le respect des individus.

Le gouvernement a en quelque sorte perdu le contrôle des discussions et la maîtrise de l'ordre du jour. Les ressources humaines ont été principalement traitées par le biais des relations patronales-syndicales. L'observateur pourrait en être étonné s'il considère que seulement le tiers de la main-d'oeuvre est syndiqué. En fait, les problèmes des travailleurs non-syndiqués ne furent pas pris en considération. Ils n'étaient même pas présentés formellement bien que le gouvernement et dans une certaine mesure les syndicats prétendaient assurer la défense de leurs intérêts. La principale préoccupation patronale en ce qui a trait aux ressources humaines est la formation des travailleurs. On réclame une politique globale de la main-d'oeuvre qui en permettrait une utilisation plus rationnelle. Cette politique passe par la revalorisation de l'enseignement professionnel et une meilleure formation académique. Une bonne partie du patronat considère que les problèmes de la main-d'oeuvre ne sont pas reliés au chômage et à l'inflation mais à la qualification et à la formation. La C.S.N. parle surtout de discrimination et de sexisme. De son point de vue, la gestion des ressources humaines passe par le respect des individus et l'égalité des sexes. La centrale presse le gouvernement d'abolir ses politiques discriminatoires et invite les patrons à ne plus entretenir le mythe de l'infériorité féminine. Au sujet de l'éducation et de la formation, les syndicats s'entendent pour réclamer l'élargissement de l'éducation permanente. On désire faciliter l'accès à l'éducation, surtout à la génération qui n'a pas eu accès aux structures établies.

A propos des relations de travail, les syndicats souhaitent que le gouvernement facilite l'accès à la syndicalisation et transforme les règles du jeu, qui favorisent le patronat. Les lois actuelles rendent difficile l'accréditation syndicale. Les représentants syndicaux estiment qu'il est anormal que la syndicalisation se fasse encore clandestinement. Ils s'opposent à la législation qui conduit trop souvent à la "guérilla judiciaire". Ils veulent éviter les congédiements arbitraires en période d'accréditation, l'intimidation et les tactiques patronales d'infiltration. D'après Norbert Rodrigue de la C.S.N., la syndicalisation amène une augmentation de 10 à 20% de la rémunération. C'est pour cette raison que le patronat refuse toute intervention de l'Etat dans ce domaine qui viserait à transformer des lois qui l'avantage.

Les trois centrales syndicales présentes s'accordent pour réclamer une loi qui faciliterait l'accréditation syndicale. Par contre on ne s'entend pas sur la façon de procéder, ni sur les réformes à accomplir. La F.T.Q. désire que l'accréditation se fasse sur une base sectorielle. La C.S.N. préfère l'accréditation au niveau provincial. La C.S.D. revendique que les réformes favorisent le niveau local. Sur ce point, cette dernière semble se méfier des deux autres grandes centrales. Elle ne veut pas appuyer une recommandation qui la désavantagerait.

Dans l'ensemble, le patronat s'oppose à ce que la syndicalisation soit facilitée. Pour certains patrons il s'agit d'un faux débat puisque les travailleurs ne veulent pas être syndiqués. Pour d'autres, le syndicalisme est une barrière à l'utilisation efficace et productive de la main-d'oeuvre. Il détruit les relations personnelles dans les entreprises en plus de retarder l'évolution normale de l'industrie. «Les tendances syndicales à l'égalitarisme salarial, à la primauté de l'ancienneté sur la compétence ne peuvent conduire à un désir de se perfectionner et de se dépasser dans

le travail. Elles ne sont surtout pas synonymes de productivité» déclare un représentant du patronat.<sup>9</sup>.

La plupart des dirigeants d'entreprise s'opposent à l'accréditation multipatronale. Sauf quelques dirigeants de PME qui considèrent qu'il pourrait s'agir d'un bon moyen pour regrouper les petites entreprises afin qu'elles se donnent des outils pour affronter les syndicats, pour disposer d'un bon moyen de pression et pour se donner une autodiscipline et une force de frappe adéquate. Pour sa part, le C.P.Q. rejette toute proposition concernant l'accréditation multipatronale. Il demande au gouvernement de mettre sur pied un comité d'étude bilatéral qui se pencherait sur les questions de politique de la main-d'oeuvre et sur l'étude des lois régissant le monde du travail. Considérant les divisions profondes des groupes sur ce sujet litigieux, le gouvernement n'a pu qu'acquiescer à cette demande du C.P.Q. et profite de l'occasion pour souligner la justesse de ses politiques dans le domaine du travail, qui marquent une amélioration par rapport au régime précédent.

Dans le but de remédier au déséquilibre de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre, la partie syndicale propose la création d'un fond de stabilisation de l'emploi dont le mandat serait de venir en aide aux travailleurs mis à pied, de faire enquête sur les fermetures d'usine et de tenter de mettre sur pied un programme de modernisation si cela peut s'appliquer. De plus les syndicats se disent favorables à l'adoption d'un règlement qui forcerait les entreprises à réinvestir leur profit et à rendre public leur état financier. Le patronat s'oppose aux deux dernières revendications mais reste ouvert à la possibilité de contribuer à la réalisation de ce fond de stabilisation de l'emploi. Par contre les groupes demeurent divisés sur la forme que pourrait prendre ce fond. La C.S.N. privilégie un seul et unique organisme qui oeuvrerait au niveau provincial. La

Pierre Nadeau, (Petrofina), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 112.

F.T.Q. favorise différents organismes à caractère sectoriel et régional. Le Conseil du patronat propose que l'on étudie cette question en comité ad hoc.

Sur un sujet aussi large que les ressources humaines chacun dresse son propre bilan de la situation et chacun tire ses propres conclusions. Chaque groupe se cramponne sur ses positions de départ. Pour le patronat, les lois et règlements constituent une entrave à l'utilisation rationnelle des ressources humaines. Pour la partie syndicale, le problème majeur vient du fait que le patronat considère la maind'oeuvre comme un coût de production sans égard aux aspirations des travailleurs. Les conceptions diffèrent totalement. Le président de la C.S.N. met en garde certains participants, notamment les représentants du gouvernement qui ont tendance à déceler des consensus rapides à travers la position de chacun: «Je voudrais souligner tout de suite, dit Norbert Rodrigue, que quand vous déclarez qu'il semble y avoir consensus, je me permets de faire des réserves, parce qu'on n'a pas toujours le temps de répliquer. Et des consensus rapides, quelquefois, on n'aime pas cela». 10 Cette réplique en dit long sur l'organisation du processus et sur son efficacité, sur la disposition de certains à faire des compromis et finalement sur la difficulté d'en arriver à un accord lorsque l'on discute de questions à la fois larges et controversées comme les ressources humaines et la syndicalisation. Il semble que le consensus soit difficilement réalisable. Les ententes les plus solides se font lorsqu'il s'agit de créer un comité pour étudier la question abordée.

#### 3 Les investissements

La question des investissements a fait ressortir des divergences d'opinions

Norbert Rodrigue, (CSN), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 165.

et des positions contradictoires assez prononcées. Il a été mentionné au second chapitre que le ralentissement de l'activité économique de la fin des années soixante-dix était principalement causé par une baisse des niveaux d'investissements. Cette baisse allait entraîner les économies occidentales dans une période de récession au début des années quatre-vingt. L'enjeu principal de cette crise est le réaménagement du rapport salarial. Dès le début des discussions, le patronat québécois est unanime à réclamer une rémunération supérieure du capital investi. Tous les participants au sommet s'accordent pour dire que le secteur manufacturier est en baisse au Québec. Il en est de même du taux d'investissement. Cette baisse place le Québec en position de faiblesse par rapport à ses concurrents puisque la province semble être plus affectée par ce phénomène que les autres régions canadiennes. La productivité est donc à la baisse et la structure industrielle semble menacée.

Les organisations patronales et plusieurs représentants de l'entreprise privée soutiennent que le taux de profit détermine le niveau des investissements. Depuis quelques années, soutiennent-ils, le taux de profit est trop bas pour justifier des projets d'expansion. La relance des investissements passe par une modification complète du climat économique du Québec. Pour permettre une meilleure rémunération du capital, l'Etat doit mettre fin à ses nombreuses interventions, reconnaître le rôle moteur de l'entreprise privée, diminuer la charge fiscale des entreprises, c'est-à-dire élargir leur possibilité d'exemption fiscale, réduire les taxes et alléger la réglementation gouvernementale. De plus, les travailleurs doivent être soucieux d'augmenter leur productivité et de limiter leurs revendications salariales. Les chefs d'entreprise soulignent que le Québec ne jouit pas d'une bonne réputation dans le milieu des affaires au Canada. L'interventionnisme d'Etat et les syndicats contribuent à ternir l'image du Québec. "Comment pourrait-il en être autrement, quand certains chefs

disent qu'ils ont en horreur le système capitaliste?" demande un président de compagnie. <sup>11</sup> En résumé, disons que le patronat demande au gouvernement de laisser jouer les règles du libre marché et de faire confiance aux hommes d'affaires pour solutionner les problèmes économiques.

Le point de vue des hommes d'affaires sera généralement mal accueilli par le gouvernement et les autres groupes. Les syndicats refusent l'analyse patronale qui fait des travailleurs une des causes de la situation économique précaire. Selon les représentants syndicaux, les ouvriers sont d'abord les victimes du système économique. Un observateur invité ajoute aux arguments patronaux que le Québec dispose d'une capacité excédentaire de production. Dans ce cas, il est certainement utile de stimuler l'investissement, mais il faut d'abord stimuler la demande. <sup>12</sup> Pour l'Association des consommateurs, une politique d'investissement doit favoriser la concurrence. Philippe Edmonston, président de l'Association pour la protection des automobilistes fait confiance d'avantage au gouvernement pour assurer un développement économique équitable:

«Je trouve ça un peu gênant qu'on entende dire que nous devons avoir un certain consensus ou que nous devons appuyer les hommes d'affaires comme tels pour relancer l'économie. Je trouve que c'est dangereux, parce que c'est payer trop cher justement pour relancer l'économie» 13

Les représentants gouvernementaux reconnaissent que le niveau d'investissement au Québec est inférieur à celui de l'Ontario ainsi qu'au reste du

Roger Philipps, (Alcan), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 182.

Bernard Bonin, (ENAP), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 181.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Philippe Edmonston, (APA), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 198.

Canada. Certains d'entre-eux imputent la cause de ce retard aux effets négatifs du fédéralisme canadien. Le pacte de l'automobile qui favorise l'Ontario est cité en exemple. Les membres du Cabinet tentent de rassurer le secteur privé au sujet des interventions de l'Etat. Par contre on souligne que la conjoncture actuelle devrait lancer une vague d'investissements assez prononcée. <sup>14</sup> On fait aussi remarquer que même si le gouvernement accorde des avantages fiscaux et des incitatifs à l'investissement, le secteur privé reste inactif. L'Etat n'a donc pas d'autre choix que d'intervenir.

De l'avis du monde syndical, il n'y a pas de doute que les investisseurs sont en "grève permanente". Seul l'investissement public a évité une catastrophe économique au Québec. Alors que le patronat soutient que le capital n'est pas rémunéré adéquatement, les syndicats accusent les patrons de s'enrichir et d'accroître leurs bénéfices. Robert Dean, qui à cette époque était représentant de la F.T.Q. résume la position syndicale.

«Nous n'acceptons pas le fait que les entreprises aient réussi, au cours des dernières années, à s'assurer un taux de croissance satisfaisant, et même des profits en forte progression en 1978, et qu'elles n'aient pas jugé le climat québécois suffisamment stable pour y faire des investissements. Il y a eu, à notre avis une retenue, probablement organisée, des entreprises privées à investir au Québec...Nous demandons au gouvernement de prendre un engagement ferme et sans équivoque pour une politique intégrée de plein emploi et que cette politique soit le pivot central de la politique économique du Québec.»

Dans l'ensemble les syndicats estiment que le rôle de l'Etat est d'intervenir lorsque les besoins s'y prêtent afin de permettre un développement économique autocentré et pour enrayer les effets négatifs causés par l'économie du marché. Les

Jacques Parizeau, (ministre des finances), cité dans <u>Ibid.</u> p. 189.

Robert Dean, (FTQ), cité dans Ibid., p. 175.

investisseurs privés n'ont qu'à faire preuve de dynamisme et à devancer le gouvernement dans ses projets d'intervention.

Afin de permettre un bon taux d'investissement et pour orienter l'économie du Québec vers la satisfaction des besoins de ses citoyens, la C.S.N. propose la nationalisation de l'épargne contrôlée par les compagnies d'assurance et par les sociétés de fiducie. Il s'agit selon les chiffres de la C.S.N. d'un montant de \$44 milliards. «En activant puissamment les sociétés d'Etat, le gouvernement pourrait développer l'économie du Québec selon les besoins des québécois. Le capital est à la portée de la main. Ce qui manque c'est la volonté, une réelle volonté de le rassembler et de le faire servir pour nos besoins.»

A la F.T.Q. on préfère préconiser la création d'une société d'Etat dont le rôle serait de "canaliser" l'épargne afin d'assurer un minimum d'investissement au Québec. Sur ce point, la F.T.Q. reçoit l'appui d'une partie du patronat. Les hommes d'affaires rejettent totalement la proposition de la C.S.N. et voient d'un mauvais oeil toute tentative de restreindre la libre circulation des capitaux.

Les propositions patronales sur les investissements se résument en deux points: assurer une meilleure rémunération du capital et diminuer l'intervention de l'Etat tant au niveau économique que de la réglementation. Pour améliorer le climat social, les patrons invitent le monde syndical à la collaboration. En d'autres termes, cela signifie une abdication totale de toute revendication. Pour leur part les syndicats demandent au gouvernement une réglementation plus sévère sur la circulation des capitaux et d'intervenir massivement pour suppléer à l'inertie du secteur privé.

Etudié d'une façon globale comme ce fut le cas lors du sommet de Montebello, le thème de l'investissement ne pouvait que faire ressortir des points de

Norbert Rodrigue, (CSN), cité dans Ibid., p. 177.

vue complètement opposés. Il s'agit d'un thème vaste ou les projets de relance ou de stimulation affluent. Cependant, les divergences idéologiques entre patrons et syndicats ont provoqué une impasse. Chacun s'est buté au refus ou au mépris de l'autre partenaire. Il aurait peut-être été préférable d'aborder la question des investissements par secteurs industriels précis plutôt que globalement. Mais la formule des grands sommets socio-économiques se prête mal au travail en comité restreint. L'accent est mis sur la confrontation des idées et sur le dialogue entre partenaires sociaux. Le gouvernement mise beaucoup sur l'aspect spectaculaire de l'événement. Ici la grande majorité des propositions qui ont été faites sont demeurées lettre morte. Les revendications des groupes étaient tellement opposées que le consensus est impossible.

#### Conclusion du sommet de Montébello

L'objectif de cette deuxième conférence au sommet visait à faire le point de la situation socio-économique, à dresser un bilan des conférences antérieures et à rechercher des solutions pour augmenter la croissance économique du Québec. Pour ce faire trois thèmes ont été approfondis: l'accès aux marchés, les ressources humaines et l'investissement. Le gouvernement prétendait que la situation économique allait en s'améliorant et les mesures prises par les ministères à vocation économique devaient entraîner une nouvelle vague d'investissements. L'analyse syndicale de la situation socio-économique est très simple: l'année 1978 a été très bonne pour le patronat qui a augmenté ses marges de profit dans tous les secteurs. Par contre, ce fut une très mauvaise année pour les travailleurs qui ont eu à vivre avec un haut taux d'inflation et un taux de chômage croissant. De l'avis du patronat, l'année 1978 a été dans l'ensemble assez bonne. La faiblesse du dollar canadien a favorisé les exportations.

Cependant, le gouvernement devra limiter les interventions de l'Etat, diminuer la réglementation et consentir des baisses d'impôt pour les entreprises et les hauts salariés. Ces mesures doivent être adoptées pour atteindre un taux d'investissement raisonnable qui permettra aux entreprises québécoises d'augmenter leur productivité.

L'ensemble des participants se sont dits satisfaits des résultats obtenus lors des rencontres précédentes. A part la C.S.N., pour qui ces résultats profitent d'abord aux gens d'affaires, les participants voient d'un très bon oeil les projets de concertation du gouvernement. C'est avec ouverture d'esprit et dans l'espoir de trouver des solutions concrètes aux problèmes de la province que l'on participe à ce genre de rencontre.

L'étude des trois thèmes retenus, l'accès aux marchés, les ressources humaines et l'investissement ont constitué le coeur des délibérations du sommet de Montebello. Chaque groupe a abordé ces thèmes de façon différente selon l'intérêt qu'il y portait. Mais les participants, sans aucune exception, ont d'abord profité de ce sommet pour faire connaître leur point de vue sur ce qu'ils considèrent être les véritables problèmes économiques du Québec. Pour sa part, le patronat a tenté de convaincre le gouvernement de limiter ses interventions dans le domaine économique et de reconnaître d'emblée le rôle moteur du secteur privé dans l'économie. Les syndicats sont venus demander au gouvernement de modifier le code du travail afin de faciliter l'accréditation syndicale et d'augmenter le taux de syndicalisation dans le secteur privé. Pour sa part, le gouvernement s'est contenté de défendre ses politiques et de répondre aux interrogations des groupes.

Les consensus ont eu lieu sur des questions mineures. Les sujets litigieux tels l'accès à la syndicalisation et les lois du travail ont été référés à des comités d'étude dont certains, comme le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre s'occupait

déjà de ces questions sans trop de succès.

La stratégie gouvernementale a consisté à repousser les dossiers hautement conflictuels dans les mains de comités d'étude. Bien sûr le dialogue est amorcé mais chacun demeure fermement sur ses positions de départ. Le rapport de force entre les groupes se poursuit. Cette stratégie du gouvernement est très habile sur le plan politique. D'abord elle donne l'impression que le processus fonctionne même si aucun participant n'est disposé à faire quelque concession que ce soit. Elle assure un certain suivi au processus et met en contact les partenaires sociaux. Cette stratégie est d'autant plus efficace qu'elle est combinée à une certaine auto-discipline des groupes. Ils acceptent volontiers de transférer des dossiers "chauds" en comité d'étude. Parfois ce sont eux qui le proposent même s'ils sont parfaitement conscients que les chances d'établir un consensus sont minimes. Le patronat ne sera jamais d'accord pour faciliter l'accès à la syndicalisation. Les centrales syndicales le savent très bien et c'est pour cette raison qu'ils demandent au gouvernement d'agir unilatéralement. Par contre, ils acceptent d'en discuter à huis clos avec les représentants du monde patronal. Aucun groupe ne veut donner l'impression qu'il recherche la confrontation et qu'il est de mauvaise volonté. Personne ne veut se voir imputer la responsabilité d'avoir saboté le processus.

#### 2. La conférence au sommet de Québec

Le sommet socio-économique de Québec a eu lieu les 5, 6 et 7 avril 1982. A l'époque, les politiques de lutte à l'inflation et la stratégie monétariste américaine entraînent un ralentissement de la croissance économique partout en Occident. Le Québec enregistre une hausse sensible du taux de chômage et une baisse importante du

produit national. Les nombreuses faillites et fermetures d'usines provoquent une baisse importante des revenus gouvernementaux. La marge de manoeuvre du gouvernement disparaît et il est vite confronté à une crise financière. Aux dires de plusieurs, cette récession économique est la plus grave depuis 1930. Le gouvernement a convié ses partenaires sociaux afin de faire le point de la situation générale de l'économie, pour discuter des conditions de la reprise et établir les contributions respectives des partenaires dans la relance. D'autre part, ce sommet se voulait une occasion pour discuter des moyens à mettre en oeuvre pour maintenir l'équilibre des finances publiques et pour réévaluer les instruments et les responsabilités de l'Etat dans la gestion de l'économie. La structure de la rencontre est sensiblement la même qu'à Montebello. Vingt-six fauteuils entourent la table centrale. Des sections sont assignées aux groupes qui doivent gérer l'utilisation de leurs sièges. Au total, on compte 180 invités. On remarque la présence d'un nouveau participant: l'Union des municipalités du Québec assiste à son premier sommet. La C.E.Q. qui était absente à Montebello a décidé de participer à la rencontre de Québec. Les autres groupes présents sont les mêmes qu'aux sommets précédents: le mouvement coopératif, les producteurs agricoles, les centrales syndicales (C.S.N., F.T.Q., C.E.Q., C.S.D), le monde patronal et les associations de consommateurs, et bien sûr le gouvernement. La conférence se divise en trois parties. Dans la première partie les groupes et le gouvernement font part de leur perception de la situation économique. Dans un second temps, chacun exprime ses préoccupations et ce qu'il peut faire pour atténuer les effets de la crise. Pour conclure, le premier ministre recense les points sur lesquels il lui semble qu'il y a convergence d'idées et tente d'établir des consensus.

#### SECTION A: La crise économique

#### 1. L'exposé du gouvernement

C'est le gouvernement, par la voix du premier ministre, qui ouvre le débat. Dans le contexte économique de 1982, le chômage est identifié comme étant la première préoccupation gouvernementale. La position du gouvernement du Québec contraste avec celle du gouvernement fédéral qui met l'accent sur la lutte à l'inflation. Dans un discours électoraliste le premier ministre fait le bilan de la crise économique: hausse du taux de chômage dont chaque point de pourcentage coûte \$2 milliards par année à la collectivité, diminution des mises en chantier qui fait du logement familial une denrée rare, diminution du pouvoir d'achat qui entraîne une baisse de la production, ce qui à son tour provoque une sous-utilisation des équipements industriels et provoque de nombreuses mises à pied. Ce cercle vicieux a aussi des conséquences sur l'équilibre des finances publiques. Même avec une diminution des revenus, l'Etat doit augmenter ses dépenses. Le service de la dette est incompressible et l'aide sociale augmente de 17% en 1982. Le gouvernement doit maintenir ses programmes indispensables. Une augmentation de 13% de la rémunération des employés de l'Etat est prévue pour juillet 1982. Selon le premier ministre Lévesque, cette crise économique a pour effet de créer ce qu'il a été convenu d'appeler une impasse budgétaire. L'Etat québécois fait face au déséquilibre financier de \$700 millions en 1982. De plus le Québec ne dispose d'aucun moyen pour atténuer cette crise qui provient de l'extérieur: le ralentissement économique à l'échelle mondiale limite les possibilités d'exportation; les taux d'intérêts élevés et la politique monétaire relèvent du gouvernement fédéral. Dans ce climat le gouvernement lance un appel à la solidarité, au sens des responsabilités de

chacun et souligne qu'il faut plus que jamais compter sur nos propres moyens. 17

Le gouvernement fait donc face au dilemme suivant: comment concilier une augmentation des dépenses avec une diminution des revenus? Le premier ministre souligne qu'il est impossible d'emprunter davantage et d'augmenter de déficit. Cette avenue est éliminée dès le départ. Pour résoudre le problème budgétaire, il met sur la table quatre propositions. Eliminer des programmes essentiels tels les allocations familiales (\$491 millions), l'aide aux entreprises (\$441 millions), l'activité internationale du Québec (\$34 millions), couper dans la bureaucratie gouvernementale (perte de 38,000 emplois). La seconde solution consiste à hausser les impôts. Considérant que le fardeau fiscal des Québécois est déjà élevé, le premier ministre fait remarquer que la marge de manoeuvre du gouvernement est très mince de ce côté. La troisième proposition consiste en un gel total ou partiel de la rémunération des employés du secteur public. La masse salariale des employés du gouvernement représente 53% du budget de l'Etat. La quatrième solution consisterait à faire une combinaison des trois premières propositions.

Bien que le gouvernement ait soumis pour les fins de la discussion quatre avenues possibles à ses partenaires, son choix semble arrêté: «...il n'est pas possible de se fourrer la tête dans le sable en ignorant ce facteur de la rémunération des quelques 320,000 employés de l'Etat dont la quasi-totalité ont la pleine sécurité d'emploi, ce qui n'est pas un mince avantage par les temps qui courent». <sup>18</sup>

Gouvernement du Québec, (René Lévesque, premier ministre), <u>Conférence</u> au sommet de Québec 1982. Rapport, Editeur Officiel, 1982, p. 12.

René Lévesque, (premier ministre), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 19.

Outre l'insistance de plusieurs ministres sur la nécessité de revoir la rémunération du secteur public, un autre facteur tend à démontrer que la stratégie du gouvernement était déjà choisie. La comptabilité gouvernementale démontre que l'impasse budgétaire de 1982 est égale aux augmentations de salaire des employés de l'Etat prévues pour juillet de la même année. Les centrales syndicales ont vite remarqué qu'il s'agissait d'un très heureux hasard pour le gouvernement. L'affrontement entre l'Etat et ses employés à l'automne 1982 et au printemps 1983 prouvent que le gouvernement avait fait son choix avant même de consulter ses partenaires.

Pour le premier ministre Lévesque, l'enjeu de cette crise budgétaire est d'assurer un rôle actif du gouvernement dans la bonne marche de l'économie. L'Etat doit s'occuper de la recherche et du développement, contribuer à la modernisation des entreprises, amoindrir les effets de la crise et assurer l'équité sociale. Par cette intervention du premier ministre, le gouvernement tente de donner le ton à ce sommet. La crise des finances publiques sera au centre de toutes les discussions.

#### 2. L'exposé du monde des affaires

La conjoncture économique renforce la position du monde des affaires. Les revendications du patronat et son analyse de la situation économique sont sensiblement les mêmes que celles exprimées lors du sommet de Montebello. Par contre, le ton est beaucoup plus direct et les attaques contre l'Etat beaucoup plus virulentes. Il n'y a pas de doute que les politiques monétaristes des gouvernements Thatcher et Reagan trouvent des échos favorables au sein du patronat québécois. Le ralentissement de l'activité économique enregistré depuis 1979 semble donner raison aux gens d'affaires.

Les interventions de l'Etat ne stimulent pas l'économie et le rendement du capital n'est pas assez élevé pour justifier de nouveaux investissements. Pour le monde des affaires, les haut taux d'intérêts ne constituent pas un obstacle majeur à l'activité économique. Ils camouflent le vrai problème de l'économie: l'intervention de l'Etat qui étouffe toute activité économique par une réglementation trop sévère, des taxes et des impôts trop élevés et une bureaucratie étatique inefficace qui retire des richesses des circuits économiques à un rythme beaucoup plus grand que celui de l'enrichissement collectif. Il faudra couper dans les exigences gouvernementales et syndicales sinon il est inutile d'entretenir des espoirs de relance économique. <sup>19</sup> Pour le patronat, la production économique a deux ennemis: l'Etat et le syndicalisme. «Les militantismes gouvernemental et syndical sont encore trop agressifs pour entretenir notre espoir dans de meilleurs lendemains.»

D'un commun accord les organismes patronaux demandent au gouvernement d'adopter des politiques économiques compatibles avec le "laisser-faire économique classique". Ils remettent en cause l'Etat providence qui, disent-ils, absorbe près de la moitié des richesses collectives. Certains représentants du monde des affaires exigent non seulement la réduction de la réglementation gouvernementale mais son élimination. Les propositions de compressions budgétaires constituent une occasion unique pour s'attaquer aux programmes sociaux. On propose que les sommes récupérées soient retournées aux contribuables par une diminution générale de la fiscalité. «Il ne s'agit pas, selon nous, de déplacer les dépenses vers de nouvelles formes d'intervention de l'Etat, mais carrément de réduire les dépenses et les revenus

Gouvernement du Québec, <u>Ibid.</u>, p.p. 27-28.

Jean-Paul Lambert, (Chambre de commerce de la province de Québec), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 29.

de l'Etat. L'obstacle majeur actuel à toute forme de développement économique, c'est la fiscalité.»<sup>21</sup>

L'assainissement des finances publiques est une question prioritaire pour les membres du patronat. Le déficit du gouvernement a atteint la limite tolérable. La proposition du premier ministre de geler les salaires des employés du secteur public est très bien reçue. Elle est même assortie de quelques suggestions: il faut non seulement geler la masse salariale des employés de l'Etat mais ajuster le seuil de la rémunération du secteur public à celui du secteur privé; imposer des standards de productivité aux fonctionnaires; diminuer le nombre d'employés de l'Etat et développer la soustraitance. Le discours patronal est sans équivoque. L'Etat doit restreindre son champ d'activité, abolir la réglementation et les contrôles inutiles, diminuer les impôts et faire confiance à l'entreprise privée. Telle est la perception du monde des affaires sur la situation économique.

# 3. L'exposé des syndicats

Les représentants syndicaux admettent qu'ils se présentent à ce sommet économique pour contrer la propagande anti-travailleurs et anti-services publics, qui émane du patronat et des politiques gouvernementales. Aucun d'entre eux ne se fait d'illusion sur l'issue du processus. Il sera difficile de s'opposer à la vague conservatrice qui déferle sur l'Occident. Pour la C.E.Q., cette rencontre ne peut aboutir à des résultats probants. Comment le gouvernement peut-il espérer que des décisions prises lors de ce sommet résolvent nos problèmes économiques alors qu'il admet lui-même que la situation actuelle découle de décisions prises au niveau

Pierre Côté, (CPQ), cité dans Ibid., p. 25.

international. Pour sa part, la F.T.Q. se dit déçue de l'attitude gouvernementale.

«Lorsque nous écoutons ces ministres, nous avons l'impression que les boucs émissaires sont déjà choisis. Nous avons l'impression qu'en plus d'être les premières victimes de la crise, les travailleurs et les travailleuses sont également élus pour en porter la responsabilité. A ce point de vue, plusieurs membres de votre gouvernement rejoignent le Conseil du patronat, les Chambres de commerce et le Board of Trade». <sup>22</sup>

Selon les syndicats, la crise économique résulte d'une série de décisions prises sur le plan international. Par contre, elle est délibérément amplifiée par les gouvernements provinciaux et l'Etat fédéral. Le but de la politique économique gouvernementale est de s'attaquer aux travailleurs, à leurs organisations, à leurs acquis et remettre en cause l'intervention de l'Etat et les programmes sociaux.

Les chefs syndicaux distinguent la crise économique comme telle, de la crise budgétaire. Contrairement aux affirmations patronales qui soutiennent que le déficit ne peut être augmenté, les centrales syndicales jugent que malgré son importance, le déficit ne doit pas constituer une priorité. Pour améliorer la situation économique, les syndicats proposent une politique expansionniste et une intervention gouvernementale accrue. Alors que la F.T.Q. favorise une action sectorielle de l'Etat telle le soutien à la construction domiciliaire, la C.E.Q. et la C.S.N. vont beaucoup plus loin dans leurs revendications. Toutes deux privilégient l'activité des entreprises de l'Etat, le contrôle des épargnes des Québécois et prient le gouvernement de mettre sur pied une stratégie globale de développement économique:

«Nous sommes convaincus qu'il nous faut nous donner les leviers économiques nécessaires pour que le

Louis Laberge, (FTO), cité dans Ibid., p. 39.

développement se fasse dans le sens de nos intérêts plutôt que dans celui des multinationales ou des grandes entreprises. C'est par le contrôle constant de notre développement économique, par une planification soumise aux intérêts du monde que nous pourrons lutter efficacement contre le chômage, pour le plein emploi, pour permettre au monde de vivre autrement que dans l'incertitude.»<sup>23</sup>

Du point de vue des trois grandes centrales syndicales, faire confiance à l'entreprise privée équivaut à perpétuer une situation économique difficile pour les travailleurs et bénéfique pour le patronat. Les politiques du "laisser-faire économique" engendrent le "mal-développement" économique et social. L'intervention de l'Etat et la réglementation gouvernementale visent à amoindrir les inégalités socio-économiques et à limiter l'exploitation outrageuse du capital. Pour sa part, la C.S.D. se démarque de cette analyse et apporte un point de vue original par rapport aux grands syndicats. Le ton est moins agressif et plus conciliant. Pour la C.S.D., le problème vient du fait que la capacité de production est trop élevée par rapport à la capacité de consommation. Le développement de nouvelles technologies a augmenté la production tout en diminuant le nombre d'emplois ce qui réduit la taille des marchés. De concert avec les travailleurs, il faut planifier la production et instaurer une politique de revenu pour assurer un marché stable aux entreprises.

La perception syndicale de la situation économique est donc diamétralement opposée à l'analyse patronale. Alors que le patronat voit dans le rôle de l'Etat la principale cause de la mauvaise situation économique, les syndicats jugent opportun d'augmenter l'intervention de l'Etat pour contrer les effets négatifs de la crise. Ces propositions ne sont pas négociables. Elles sont pour chacune des parties l'unique moyen pour redresser la situation économique. Pour sa part le gouvernement a

Norbert Rodrigue, (CSN), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 44.

fortement tendance à réduire la crise économique admise par chaque intervenant à ses problèmes budgétaires.

4. L'exposé des représentants des municipalités, du mouvement coopératif, des producteurs agricoles et des associations de consommateurs.

Dans cette toute première intervention lors d'un sommet économique, les représentants des municipalités ont tenu à souligner leur importance au niveau économique. Les municipalités québécoises emploient au delà de 100,000 personnes, elles paient plus d'un milliard de dollars en salaire et elles procèdent chaque année à plus d'un milliard de dollars en investissement. De ces faits, ils entendent jouer un rôle déterminant dans la fixation des politiques salariales et dans l'élaboration des stratégies de développement économique. Ils souhaitent ardemment prendre part au processus de concertation et à l'effort de relance économique. Tout au long du sommet de Québec, la participation des municipalités sera très discrète. Dans plusieurs cas, ils se contenteront d'endosser les positions émises par le patronat.

Le mouvement coopératif ne forme pas un groupe homogène. D'un côté, il y a le Mouvement Desjardins, dont la position s'apparente à celle des grandes institutions financières et du patronat, de l'autre le Conseil de la coopération du Québec. Cet organisme considère que la crise économique est une occasion unique pour mettre sur pied de nouvelles initiatives coopératives. Le retour à la solidarité et la prise en main des individus sont des solutions plus efficaces que le recours à la manne étatique. Tout comme l'Union des municipalités du Québec, le Conseil de la coopération profite du sommet pour souligner son importance et pour promouvoir ses intérêts particuliers. Pour le Mouvement Desjardins, l'Etat et les services publics sont incompatibles avec la capacité de payer des citoyens. Il estime que le Québec vit au

dessus de ses moyens. L'opulence de l'Etat et des services publics constitue le problème économique majeur.

Les producteurs agricoles pour leur part se sentent menacés par les revendications patronales. La planification et le contrôle de la production ainsi que les plans conjoints sont essentiels pour assurer la rentabilité des exploitations agricoles familiales. A ce niveau l'U.P.A. est catégorique. L'Etat doit soutenir la production.

Les associations de consommateurs prennent la défense des laissés pourcompte et des moins bien nantis. Selon eux, le gouvernement doit mener une lutte aux inégalités en réformant le système de sécurité du revenu et le système économique qui provoque délibérément la crise dans laquelle nous sommes présentement.<sup>24</sup> Il faut repenser notre projet de société et l'Etat doit assurer un leadership social et économique dynamique.

# SECTION B: Préoccupations du gouvernement et des groupes de participants.

Après avoir fait connaître leur perception de la crise économique, les participants sont invités à rendre publiques leurs préoccupations sur le plan économique et social. Une fois leurs inquiétudes dévoilées chacun doit exposer ce qu'il entend mettre en oeuvre individuellement pour atténuer les effets de la récession économique. La concertation étant un processus de négociation où les partenaires sociaux tentent de se mettre d'accord sur des stratégies de développement, la seconde partie du sommet de Québec devait permettre d'identifier les préoccupations communes et de faire converger les efforts des groupes vers des objectifs communs. La réalité fut

Esther Désilets, (Association des consommateurs), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 64.

tout autre. Le sommet de Québec s'est vite transformé en une gigantesque conférence de presse. Le gouvernement ainsi que les groupes invités ont d'abord profité de l'occasion pour faire connaître leur point de vue sur la situation générale et pour répondre aux interrogations que soulève leur position. Ce sommet a d'abord permis au gouvernement d'annoncer publiquement son programme politique, de réduire l'incertitude du patronat en ce qui à trait aux interventions de l'Etat et de faire savoir aux syndiqués qu'ils devaient s'attendre à des coupures drastiques au niveau de la masse salariale des employés de l'Etat. Le dialogue n'a tout simplement pas eu lieu. Peu importe les exposés et la validité des arguments avancés, aucun groupe pas plus que le gouvernement, n'a dérogé à sa position de départ. Les membres du gouvernement soulignent la nécessité de diminuer les salaires des employés de l'Etat. Le patronat réclame l'abolition de la réglementation et la fin de l'Etat interventionniste. Pour leur part, les syndicats désirent une politique budgétaire expansionniste.

### 1 Le gouvernement.

L'objectif du gouvernement est de mettre sur pied une politique financière qui stimule l'investissement et maintient le niveau d'emploi. Selon le ministre des finances, pour rencontrer ce but il faut éviter que l'écart fiscal entre le Québec et l'Ontario soit supérieur à 10%. Le fardeau fiscal des Québécois a toujours été supérieur à celui des Ontariens. En 1979, l'écart entre les deux provinces était de 9%. La crise économique de 1982 a eu pour effet d'augmenter cet écart à 13%. Le gouvernement tient donc à réduire cette marge. Selon Jacques Parizeau, il s'agit de maintenir la position concurrentielle du Québec. La seconde préoccupation du ministre

des finances consiste à assurer au plan budgétaire une marge de manoeuvre au gouvernement. Normalement, 1,5% du budget de l'Etat est réservé à cette fin. Il s'agit d'une somme gardée en réserve pour permettre au gouvernement de faire face aux imprévus. «Actuellement elle est inexistante, de préciser le ministre. Cela veut dire que les nouvelles initiatives économiques, sociales et culturelles sont à toute fin utile abolies. Il faut donc trouver le moyen de la rétablir». La troisième préoccupation du gouvernement consiste à diminuer le niveau d'emprunt de l'Etat pour satisfaire ses besoins financiers, maintenir sa cote de crédit et instaurer un climat de confiance propice à l'activité économique.

En dévoilant ses priorités, le ministre des finances élimine automatiquement deux des quatre options proposées par le premier ministre pour résoudre l'impasse budgétaire: l'augmentation des impôts sur le revenu et le recours aux emprunts pour financer l'activité de l'Etat. D'après la logique gouvernementale, on ne peut éviter de parler de la masse salariale des employés de l'Etat lorsque l'on discute d'équilibre budgétaire. «Toute tentative de maintenir un équilibre normal de la taxation, des emprunts et de dépenses passe donc d'abord et avant tout par la feuille de paye» <sup>26</sup>, soutient le ministre Parizeau. Dans l'optique gouvernementale, cette révision des salaires est justifiée et raisonnable si l'on considère que les fonctionnaires québécois sont plus nombreux et mieux rémunérés que leurs collègues des autres provinces. Pour sa part, le président du Conseil du trésor appuie son collègue des finances et le premier ministre. Il procède par déduction pour démontrer que la diminution de la masse salariale constitue le seul moyen dont dispose le gouvernement pour maintenir

Jacques Parizeau, (ministre des finances), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 74.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> <u>Ibid.</u>, p. 74.

son déficit. Le secteur de la santé, de l'éducation, le service de la dette, les programmes conjoints sont "incompressibles". Il ne reste que la rémunération des employés gouvernementaux qui, aux dires du ministre Bérubé, est la première cause de l'augmentation des dépenses.

L'attitude des ministres tend à prouver que le gouvernement n'entend pas discuter de ces possibilités d'action. Il se sert de cette rencontre au sommet pour rendre publiques ses intentions.

«Il reste que les augmentations de salaire de juillet et de décembre vont représenter un coût net à l'Etat de \$670 millions. On ne peut passer sous silence le fait que l'ordre de grandeur de ces augmentations équivaut pratiquement à celui du déséquilibre financier... La situation est claire et limpide. Un équilibre budgétaire assis sur des hausses d'impôts ou d'emprunts n'apparaît pas désirable pour un contribuable déjà assez taxé».27

Le second volet de l'intervention du gouvernement consiste à faire connaître ses intentions en matière de développement économique et social. Le gouvernement du Parti Québécois entend faire reposer la croissance et le développement sur l'économie de marché et sur le dynamisme de l'entreprise. Dorénavant on favorisera les secteurs industriels à potentiel de croissance élevé, l'aide gouvernementale sélective, les programmes de soutien à l'emploi et le développement régional. La majorité de ces mesures était déjà connue du grand public. Le ministre Landry a repris ce qu'il avait précédemment annoncé lors de la publication du document "Bâtir le Québec". Le ministre voulait profiter du sommet pour inviter les partenaires du gouvernement à se prononcer sur les intentions gouvernementales. L'invitation est demeurée lettre morte. Trop préoccupés à plaider en faveur de leurs revendications et à s'invectiver, patrons et

Yves Bérubé, (président du Conseil du trésor), <u>Ibid.</u>, p. 82.

syndicats n'ont pas répondu à l'invitation. Le ministre n'a pas apprécié: «Je veux me plaindre personnellement de ne pas vous avoir assez entendu dire comment on allait aménager l'avenir économique du Québec». <sup>28</sup>

Lors de cette seconde intervention, le gouvernement visait deux grands objectifs. Il fallait d'abord démontrer que le Gouvernement du Québec mettait tout en oeuvre non seulement pour atténuer les effets négatifs de la dépression économique mais pour sortir la province de la crise. Mais plus important encore était de démontrer à la presse et au grand public que le choix gouvernemental de sabrer dans les politiques salariales était juste et équitable. Le gouvernement a profité de la tribune que constitue ce sommet socio-économique pour s'engager dans un rapport de force avec les syndicats. Ce rapport de force devait conduire gouvernement et syndiqués dans une ronde de négociations des conventions collectives prévue pour l'automne 1982. La position intransigeante du gouvernement a en quelque sorte amorcé les négociations avec le secteur public. Fort de l'appui inconditionnel du patronat sur la question de la réduction de la masse salariale des employés de l'Etat, le gouvernement a réussi à isoler la partie syndicale. Les séances étant télédiffusées en direct et largement «couvertes» par la presse écrite, le gouvernement ne pouvait trouver meilleure tribune pour courtiser le grand public. Toute la stratégie gouvernementale visait à donner le ton aux futures négociations. Pourtant le gouvernement s'était plié aux conditions émises par les centrales syndicales à leur participation à cette rencontre. L'une d'entre elles stipule que l'on évite de débattre de la prochaine ronde de négociations du secteur public. Il serait exagéré de prétendre que le gouvernement a trahi son engagement. Disons que la partie gouvernementale a franchi les limites de ce qui était permis. Même

Bernard Landry, (ministre d'Etat au développement économique), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 141.

si la bataille était engagée entre les deux parties, les syndicats n'ont pas accusé le gouvernement de ne pas tenir sa parole. Ils ont tout simplement joué le jeu. Ce qui s'avère être une tribune exceptionnelle pour les parlementaires l'est aussi pour les chefs syndicaux et les représentants du monde des affaires.

#### 2 Le monde patronal

Dans son allocution d'ouverture le premier ministre Lévesque avait indiqué que chaque partenaire avait sa part de responsabilité face à la situation économique et sociale. Dans ce sens, les participants au sommet de Québec devaient s'engager à faire un effort supplémentaire pour mettre de l'avant une stratégie globale de redressement économique. Le gouvernement prétend avoir fait ses devoirs. Il a proposé diverses solutions pour résoudre la crise financière de l'Etat et soumis un plan de développement économique. Le premier ministre souhaite que les partenaires en fassent autant. De plus, le chef du gouvernement admet que les parlementaires font leur possible pour assurer la relance économique et résoudre la crise financière. Comprimer les dépenses de \$700 millions sans affecter les services essentiels n'est pas une mince affaire.

La réponse des gens d'affaires aux invitations à la solidarité et à l'effort supplémentaire sera directe et précise. Le patronat n'a pas à faire d'effort spécifique car la crise économique résulte de la mauvaise volonté du gouvernement et des syndicats. La fiscalité, la réglementation et le militantisme syndical découragent l'investissement et briment l'entrepreneurship. L'argumentation patronale demeure inchangée. La fiscalité déplace des revenus destinés à l'épargne et à l'investissement

vers les dépenses courantes de l'Etat. La réglementation limite l'expression et la capacité de manoeuvrer des hommes d'affaires. Pour le patronat, survivre dans les conditions économiques de 1982 constitue déjà un effort gigantesque. Les représentants des grandes institutions bancaires et des grandes organisations patronales telles le C.P.Q., le Montreal Board of Trade et la Chambre de commerce de Montréal mettent l'accent sur la réduction des impôts et des dépenses gouvernementales. Seule une baisse très prononcée des activités de l'Etat et du niveau de l'impôt peut relancer la confiance et stimuler l'investissement. Pour leur part, les représentants de la petite et de la moyenne entreprise attaquent le gouvernement au sujet de la réglementation. Les lois de l'environnement, de la protection du consommateur, de la santé et sécurité au travail de même que la fiscalité sont autant d'entraves à la productivité. Ils ont apparemment pour but d'accroître le contrôle étatique:

«Si nous avons une telle prolifération de règlements, c'est que l'Etat s'immisce partout et veut tout contrôler. Pour cela, les bureaucrates gouvernementaux préparent des règlements minutieux et détaillés. La solution fondamentale du problème de l'inflation législative est que l'Etat cesse de vouloir être présent partout. On doit libérer l'entreprise privée». 29

Pour ce qui est du syndicalisme, le patronat est unanime à prétendre qu'il véhicule des valeurs anti-productives. La sécurité d'emploi, les bénéfices marginaux et la primauté de l'ancienneté sur la compétence limitent la capacité concurrentielle du Québec. Les hommes d'affaires somment le gouvernement d'être plus autoritaire avec ses employés et de faire disparaître l'écart des salaires entre les secteurs public et privé. Dans ce sens, les hommes d'affaires endossent la proposition gouvernementale de geler les salaires des employés de l'Etat. «Nous sommes

Charles Langlois, (Chambre de commerce de la province de Québec), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 141.

particulièrement impressionnés, dit le président du C.P.Q., par la manière très franche et directe avec laquelle le gouvernement a posé les problèmes». Réduire les dépenses gouvernementales constitue un premier pas dans la bonne direction sans lequel aucun effort supplémentaire du monde patronal n'est possible et réalisable.

La position patronale est aussi partagée par le mouvement coopératif et par l'Union des municipalités du Québec. Bien que l'apport de ces groupes au sommet soit minime, ils ont tout de même entériné les propositions patronales. Le Mouvement Desjardins affirme sans détour que le gouvernement dépense trop. Son président déclare: «Le Québec n'a plus les moyens de se payer ce qu'il a, y compris les programmes sociaux.» Sauf de petites variantes, la position du Mouvement Desjardins est similaire à cette du patronat et celle des représentants des grandes institutions financières. Il en est de même pour l'U.M.Q. qu'on pourrait facilement assimiler au patronat.

Le patronat ne s'est pas rendu au sommet de Québec dans le but d'établir des consensus sur la mise en oeuvre de politiques de développement économique. Il est allé exprimer ses craintes et exiger une action précise de la part du gouvernement: réduction des dépenses gouvernementales, politiques salariale rigoureuse, diminution des impôts et réduction de la règlementation. Forts du courant conservateur qui prévaut partout en Occident, les patrons se sentent en confiance. Ce qu'ils proposent est déjà mis en oeuvre par les gouvernements américain et britannique. Du point de vue strictement idéologique les hommes d'affaires proposent une diminution prononcée du rôle de l'Etat. Par contre, lorsqu'ils discutent de relance économique, ils n'hésitent pas

Pierre Côté, (CPQ), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 115.

Raymond Blais, (Mouvement Desjardins), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 57.

à demander l'aide du gouvernement. Les représentants patronaux se mettent d'accord pour réclamer des programmes gouvernementaux spécifiques. L'un d'entre eux est destiné à améliorer la gestion des entreprises et l'autre vise à résoudre le problème de sous-capitalisation des PME québécoises. A certains égards, leurs propositions sont contradictoires et ne sont pas toujours conformes à la réalité. Le gouvernement ne peut réduire les impôts et éliminer le déficit budgétaire du même coup. Techniquement cela demeure possible, mais politiquement il s'agit d'une opération suicidaire. La baisse des revenus gouvernementaux rend encore plus improbable ce genre de solution. L'état capitaliste moderne a un rôle économique à remplir, particulièrement en période de récession où il agit en tant que soutien à l'entreprise privée. Il apparaît de plus en plus vraisemblable que le patronat profite de ce sommet pour promouvoir un projet de société particulier, défendre ses intérêts de groupe et établir un rapport de force qui lui est favorable face au gouvernement et aux syndicats.

La conjoncture économique avantage au plus haut point la partie patronale. Partout, les responsables de la récession sont identifiées. L'Etat et les syndicats sont pointés du doigt. Les nombreuses mises à pied ont décimé les rangs syndicaux. La crise économique et la chute du niveau d'investissement forcent les gouvernements à adopter une position plus conciliante envers le patronat et le secteur privé. Les hommes politiques veulent tout mettre en oeuvre pour créer un climat de confiance propice à l'investissement et à l'activité économique. Le gouvernement du Parti Québécois a complètement transformé son attitude vis-à-vis le secteur privé. Lors d'entretiens publics <sup>32</sup> et même lors du sommet de Montebello, certains ministres du cabinet Lévesque n'avaient pas hésité à accuser le secteur privé d'aller investir en

Bernard Landry, (entretien avec), «Problèmes et défis de l'économie du Québec, Critère, vol. 28, p. 185.

Ontario les profits réalisés au Québec. Le ministre Landry, celui-là même qui avait été au coeur de cette controverse, change d'avis au sujet de ces affirmations. Au sommet de Québec, il déclare que «ces accusations sont fausses, et nul ne peut tenir coupable le patronat québécois de ne pas avoir investi considérablement...». Avec la crise, le gouvernement devient beaucoup mieux disposé envers le patronat.

Le patronat profite du changement d'attitude du gouvernement ainsi que du discrédit syndical généralisé pour tenter de s'immiscer davantage dans le processus de concertation. Alors que la conjoncture leur était moins favorable, les patrons répondaient timidement aux invitations gouvernementales de partager des responsabilités sociales. Au sommet de Québec, il est intéressant de constater que le patronat invite le gouvernement à la consultation et à partager la direction de la société. En échange de sa collaboration, le patronat invite le gouvernement à exclure la partie syndicale du processus. C'est dans cette optique qu'on été élaborées plusieurs propositions de former des comités bilatéraux patrons-gouvernement. A la faveur de la conjoncture économique le monde des affaires saisit l'invitation à la concertation pour accéder à un nouveau partage du pouvoir politique.

# 3 Le monde syndical

Les associations syndicales sont parfaitement conscientes que les choix du gouvernement sont déjà arrêtés. Leurs discours ne s'adressera pas uniquement au patronat et aux élus mais d'abord au public. Dans la situation économique du printemps 1983, les syndiqués veulent éviter que l'action gouvernementale

Bernard Landry, (ministre d'Etat au développement économique), cité dans Ibid., p. 153.

n'affaiblisse davantage le mouvement ouvrier. Dans de telles circonstances, les leaders syndicaux chercheront à démontrer qu'il existe d'autres solutions que celles proposées par le gouvernement et le patronat pour régler les problèmes budgétaires de l'Etat et pour relancer l'activité économique. En s'adressant à la population québécoise, les centrales syndicales espèrent améliorer leur image et augmenter leur crédibilité. Leur démarche vise à obtenir l'appui des citoyens et à démontrer que l'approche gouvernementale défavorise les démunis et profite aux mieux nantis.

A propos de ce que le gouvernement appelle l'impasse budgétaire, les centrales s'entendent pour dire que la situation n'est pas critique. Le déficit est économiquement acceptable et financièrement soutenable. Selon les syndicats, le gouvernement véhicule une vision apocalyptique afin «d'annoncer des coupures plutôt que de prévoir un programme de relance de l'emploi qui permettrait par son effet multiplicateur d'apporter et de générer de nouveaux revenus.» <sup>34</sup> A la C.S.N., on considère que le gouvernement emprunte la voie de la facilité. La stratégie ministérielle tente de démontrer que les travailleurs sont responsables de la crise économique. Politiquement, il s'agit d'une analyse injuste. Au lieu de recourir aux compressions budgétaires, toutes les centrales s'unissent et proposent au gouvernement une politique qui augmenterait ses revenus. La C.S.N. propose un programme détaillé en huit points. Ce programme stipule que l'Etat contrôle les régimes de rentes privés pour relancer l'investissement, mettre l'accent sur la transformation des richesses naturelles, augmente la tarification des droits miniers et forestiers et taxe la richesse comme cela se fait en Europe. <sup>35</sup> A la C.E.Q., on rejette les solutions du gouvernement. Son

Christophe Auger, (CSN), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 87.

Norbert Rodrigue, (CSN), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 197.

président suggère au gouvernement d'intervenir massivement pour créer de l'emploi. La canalisation de l'épargne vers des secteurs productifs serait un bon moyen pour assurer un avenir économique prometteur aux citoyens du Québec. L'accès à la syndicalisation est aussi un moyen pour promouvoir le développement économique et social. Le président de la C.S.D. pour sa part estime que la paix sociale au Québec passe par une réforme du code du travail. Les lois actuelles du travail sont trop complexes. Sur ce point, la plus petite des centrales syndicales rejoint le Conseil du patronat. La C.S.D. est aussi la centrale d'une idée: celle de la participation des travailleurs à leur entreprise. Le partage des responsabilités est une question fondamentale. Afin d'augmenter son statut et sa représentation, la C.S.D. se dit favorable à toute forme de participation. Son discours est modéré et ses revendications s'appuient sur des points pratiques. Le combat idéologique est évacué et laissé aux autres syndicats.

La F.T.Q. a le mérite d'avoir proposé au sommet de Québec ce qui devait s'avérer la plus belle réussite du projet de société concertée du Parti Québécois. Le programme corvée-habitation a eu des retombées économiques très importantes. Au sommet de Québec, la seule alternative valable pour la F.T.Q. était une politique de stimulation de l'économie. Dans ce sens, les propositions du premier ministre étaient inacceptables. Les prévisions de 1982 en ce qui a trait à la construction étaient susceptibles de décimer les rangs de la F.T.Q. Son président a donc proposé de créer un fond spécial pour créer de l'emploi. L'argent de ce fond devait servir à financer à des taux d'intérêts réduits des projets de construction. C'est ainsi que la F.T.Q. a proposé de remettre au travail près de 50,000 travailleurs dans le domaine de la construction. Dans l'optique de la F.T.Q., 50,000 nouveaux travailleurs qui payent de l'impôt contribuent à enrayer le déficit budgétaire et à générer d'autres emplois. De

cette façon le gouvernement n'aurait pas à sabrer dans la masse salariale de ses employés. Le ministre des finances et le président du Conseil du trésor ont immédiatement souligné qu'il s'agissait d'une solution valable mais qu'elle ne pouvait constituer une alternative au gel des salaires des employés gouvernementaux. Bien que les syndicats et le gouvernement s'entendent pour aller de l'avant avec cette proposition, ils divergent d'opinion sur des effets multiplicateurs et des recettes que l'Etat pourrait retirer.

Selon les représentants syndicaux, il ne faut pas que l'Etat cède aux pressions des groupes patronaux qui favorisent le libéralisme économique absolu. Dans l'optique syndicale le gouvernement doit planifier le développement et gérer l'offre en fonction de critères économiques et sociaux. Il s'agit de l'unique façon pour développer l'économie québécoise en fonction des intérêts des citoyens. Le contrôle de l'épargne par l'Etat est au coeur de l'argumentation syndicale:

«L'Etat doit donc intervenir plus qu'il ne le fait actuellement et affirmer le rôle d'animateur et de moteur du développement économique dans le cadre d'un processus de planification démocratique. A cet effet, il nous apparaît souhaitable de voir l'Etat se doter d'une institution financière qui aurait pour rôle de canaliser l'épargne vers l'investissement productif en fonction des critères sociaux. Ces critères sociaux seraient la création d'emplois permanents, le développement technologique et le renforcement industriel». 36

Pour les syndicats, il ne s'agit pas d'une solution utopique et révolutionnaire. C'est un projet social concret qui privilégie les intérêts de la majorité et qui suppose une volonté politique ferme de diminuer les inégalités socio-économiques.

Pierre Beaulne, (CEQ), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 224.

#### Conclusion du sommet de Québec

Le sommet de Québec se caractérise par les nombreuses divergences d'opinion qu'il a fait ressortir. Les positions contradictoires des groupes et leur affrontement peuvent s'expliquer de plusieurs façons. D'abord soulignons qu'aucun partenaire n'est disposé à faire des concessions. Chaque groupe se cramponne solidement à sa position de départ sans même concéder la moindre parcelle de terrain. L'attitude de chaque participant tend à démontrer que ce genre de rencontre ne constitue pas la fin des oppositions sociales des groupes, mais qu'elle en est le prolongement normal. Tous semblent conscients que la décision finale émergera d'une autre instance décisionnelle. Lors d'un sommet économique, on ne décide pas, on discute. Constatant le désaccord de ses partenaires sur les façons de régler la crise financière de l'Etat, le premier ministre déclare: «c'est le gouvernement qui va devoir trancher. C'est normal, il a été élu pour ça et il en a la responsabilité.»

Les raisons pour lesquelles les groupes participent à des sommets comme celui de Québec diffèrent d'un acteur à l'autre. Le patronat est venu réclamer un projet de société axé sur l'initiative individuelle. Il a donc demandé la réduction du rôle de l'Etat et des exemptions fiscales. Les centrales syndicales pour leur part ont tenté de faire la promotion de leur programme social et économique. Jamais auparavant ils n'ont disposé d'une pareille tribune. Tant bien que mal ils ont démontré qu'il existait d'autres solutions tout aussi efficaces pour enrayer la crise économique. Pour ce qui est du gouvernement, son discours et son attitude pendant et après le sommet de Québec portent à croire que l'élaboration du consensus et la consultation ne constituaient pas les objectifs premiers de ce sommet. En pleine crise économique, le

René Lévesque, (premier ministre), cité dans <u>Ibid.</u> p. 251.

gouvernement a tenu à rassurer les milieux d'affaires en ce qui a trait à l'intervention de l'Etat. L'organisation de ce sommet voulait aussi démontrer à la population que le gouvernement avait les choses en main et qu'il mettait tout en oeuvre pour relancer l'activité économique. Le sommet de Québec visait à rétablir la confiance des électeurs. D'autre part, le gouvernement a profité de cette rencontre pour annoncer publiquement son programme politique. Le ministre d'Etat au développement économique a expliqué les lignes générales d'un projet de relance de l'économie. Le ministre des finances a averti les syndiqués qu'ils devaient s'attendre à des coupures importantes de leur masse salariale. Dans ce sens, la rencontre de Québec fut une grande conférence de presse où chacun a expliqué son point de vue et répondu aux interrogations et aux inquiétudes des groupes présents.

Ayant bien en tête la prochaine ronde de négociation du secteur public, le gouvernement a relativement réussi à isoler le mouvement syndical. Les représentants gouvernementaux ont largement exposé leur thèse suivant laquelle les augmentations salariales consenties aux employés de l'Etat sont responsables de l'impasse budgétaire. Le patronat endosse sans retenue cette analyse. Dans ces circonstances, les syndicats ne pouvaient faire autrement que de tenter la réplique à un discours anti-syndical puissant qui avait cours dans tous les pays. Ainsi il était pratiquement impossible que soient élaborés des consensus sur des politiques de développement économique. Avant de prévoir le dialogue entre les partenaires sociaux, il faudrait d'abord s'assurer que tous les groupes poursuivent des objectifs communs. Dans le contexte économique de 1982, chacun tente d'établir un rapport de force qui lui permettrait de tirer profit d'une situation économique et sociale difficile.

Aux dires du premier ministre, «il est sorti de ce sommet un flot hétéroclite d'idées». Même si le chef du gouvernement prétend «qu'on a redécouvert une sorte de

solidarité», <sup>38</sup> les représentants syndicaux prétendent le contraire. Norbert Rodrigue précise l'opinion syndicale: «Je termine en disant, monsieur le premier ministre, que, quant à moi, à la conclusion de cette conférence, il n'y a pas de consensus. Il y a des positions convergentes, mais il n'y a pas de consensus et il reste un paquet de détails à discuter sur l'ensemble des positions avancées.» <sup>39</sup>

Les groupes ne s'entendent pas plus sur la gravité et la nature de la crise économique que sur les solutions et les moyens pour assurer la prospérité du Québec. C'est le premier ministre qui a eu la responsabilité d'établir ce que la partie gouvernementale appelle les consensus. Car même sur les "points dits consensuels", il y a discorde. D'ailleurs le bilan de cette conférence aurait pu être différent s'il avait été rédigé par un autre groupe ou d'un commun accord. Le gouvernement a organisé la rencontre et détient le privilège d'établir le bilan. Ce privilège lui permet d'affirmer la suprématie de l'Etat. Avec la complicité des groupes, le gouvernement dresse un bilan qui ne correspond pas à l'allure des délibérations du sommet. Sur les sept questions retenues par le premier ministre, seulement deux ont été suffisamment abordées pour justifier qu'elles soient retenues en conclusion. Il s'agit du programme de construction domiciliaire et de l'accès à la syndicalisation. La proposition de la F.T.Q. de construire 50,000 nouveaux logements a été référée à un comité tripartite qui a effectué une étude de faisabilité et établi les responsabilités de chaque partenaire dans la réalisation du projet corvée-habitation. Dans ce cas précis, on peut parler de franc succès. L'accès à la syndicalisation est un thème abordé depuis le tout premier sommet à Pointe-au-Pic. A Montebello, patrons et syndicats avaient convenu de former un

René Lévesque, (premier ministre), cité dans Ibid., p.p. 247-249

Norbert Rodrigue, (CSN), cité dans <u>Ibid.</u>, p. 324. Voir aussi: Louis Laberge, cité dans <u>Ibid.</u>, p. 242.

comité pour étudier cette question ainsi que la réforme du code du travail. Deux ans plus tard, ces deux mêmes questions refont surface. Encore une fois, tous les partenaires se disent d'accord pour corriger les lacunes du code du travail et de la loi régissant l'accès à la syndicalisation. Par contre ni le patronat ni les centrales syndicales entre elles ne s'entendent sur les mesures correctives à apporter.

Les autres points retenus par le premier ministre n'ont pas été directement abordés lors de ce sommet. Du moins ils ne constituent pas la préoccupation de tous les participants. La création d'un Conseil économique et social, le programme de stimulation économique, la participation des travailleurs aux entreprises, la réforme du régime des rentes et la création d'un centre bancaire international sont loin de faire l'unanimité au sein des groupes participants. Il s'agit plutôt d'éléments faisant partie du programme politique du Parti Québécois. Ainsi, le gouvernement se sert de ce sommet pour promouvoir son programme et faire avancer certains de ces aspects qu'il juge important.

La création d'un Conseil économique et social est une préoccupation strictement gouvernementale. Les centrales syndicales émettent l'avis qu'ils n'ont aucune raison objective de créer un tel comité. Il faudrait plutôt renforcer la présence syndicale en facilitant l'accès à la syndicalisation afin que les ouvriers puissent faire contre-poids à la partie patronale. De plus, la C.E.Q. souligne «que cette question n'a pas été, ou à peu près pas abordée durant le sommet et que c'est une question prématurée.» De son côté, le patronat est réticent à donner son accord pour que soit créé un autre organisme gouvernemental.

Le projet de faire participer les travailleurs aux entreprises avait déjà été présenté dans <u>Bâtir le Québec</u>. Il s'agit encore une fois d'une préoccupation

AO Robert Gaulin, (CEQ), cité dans Ibid., p. 264.

strictement gouvernementale. Les patrons soulignent qu'ils ont beaucoup de réticences face à ce genre de formule. Les syndicats voient dans ce projet une façon de privatiser les profits et de socialiser les pertes. Il est étonnant de voir ce dossier parmi les consensus du sommet de Québec. Tout comme le programme de stimulation économique, il s'agit d'une politique que le gouvernement a voulu soumettre à la discussion sans trop de succès.

Les deux derniers points retenus par le premier ministre peuvent aussi surprendre l'observateur. Le centre bancaire est une préoccupation strictement patronale qui n'avait pas été discuté. Enfin, le régime des rentes, consensus ou pas, de dire le premier ministre, devrait être réformé. Les groupes s'entendent pour le modifier mais divergent d'opinion sur la façon de le faire.

#### 3 Conclusion.

Les sommets socio-économiques de Montebello et de Québec ont laissé paraître des points de vue et des divergences idéologiques très profonds. Des exercices de ce genre peuvent permettre la réalisation de projets particuliers. Le programme corvée-habitation en est un exemple éclatant. Par contre, sur des questions d'ordre général tels l'accès à la syndicalisation et la réforme du code du travail, les positions des groupes sont tellement différentes qu'il serait irréaliste de prétendre en arriver à des consensus. Ni la partie patronale, ni les syndicats ne s'entendent sur la nature des réformes à apporter. L'observateur peut facilement conclure qu'il ne s'agit pas d'une polarisation des positions mais bien d'un flot d'idées hétéroclites. Sans vouloir être cynique, un constat s'impose lorsque vient le temps de dresser un bilan de ces deux rencontres au sommet: outre les présumés consensus forgés de toutes pièces

par le gouvernement et rejetés par les groupes, les seules ententes solides ont été de référer les questions débattues à des comités d'étude. Le gouvernement s'est surtout servi de ces rencontres pour promouvoir son programme politique. Sans l'accord des autres participants, il a en quelque sorte imposé des consensus, prétendant que l'unanimité avait été créée sur certaines questions. La résolution concernant la création d'un centre bancaire à Montréal constitue l'exemple le plus frappant. Non seulement cette question présentée par le patronat n'a été abordée qu'en conclusion, mais les syndicats s'y sont montré indifférents lors des échanges au sommet de Québec. Pourtant, dans les publications gouvernementales, ce point apparaît comme étant une résolution ferme à laquelle souscrivent l'ensemble des participants. <sup>41</sup> Cet exemple parmi d'autres démontre jusqu'à quel point le gouvernement contrôle le débat. Les groupes sont tous complices de cette attitude. Bien qu'ils critiquent ce comportement, ils acceptent de participer à ces rencontres. Il faut donc en conclure que chacun tire profit de ce processus.

Sur chacun des points abordés lors des deux sommets, des conceptions différentes séparent syndicats, patronat et gouvernement. L'accès aux marchés est pour la partie patronale une question de productivité. Les travailleurs doivent se montrer raisonnables dans leurs exigences salariales pour ne pas miner la capacité concurrentielle des entreprises. Les syndicats rétorquent qu'il s'agit là d'une stratégie patronale hypocrite qui vise à diminuer les salaires. Sur la question de l'accès aux marchés, le gouvernement a vainement tenté d'imposer une politique d'achat préférentiel. Le thème des ressources humaines a fait ressortir un débat vieux de plusieurs années mais toujours d'actualité: l'accès à la syndicalisation. Cette question

Gouvernement du Québec, <u>Le bilan des conférences socio-</u>
<u>économiques de novembre 1979 à mai 1983</u>, Québec, Editeur Officiel, 1983, p. 114.

est au coeur de nombreux débats. Les patrons estiment que les pratiques syndicales sont des entraves à la production économique. Les organisations ouvrières font de l'accès à la syndicalisation une question primordiale qui permettra ou empêchera la réalisation des objectifs gouvernementaux en ce qui a trait au projet de société concertée. Pour disposer d'une influence quelconque au niveau du processus décisionnel, le mouvement syndical doit pouvoir disposer d'un rapport de force favorable. Seul un meilleur taux de syndicalisation peut lui procurer ce rapport. Il s'agit selon les centrales syndicales d'une condition essentielle au partage des responsabilités sociales. Le gouvernement est tellement divisé au sujet de l'accès à la syndicalisation qu'il n'ose répondre aux exigences des groupes. Les enjeux reliés à cette question sont tels qu'il préfère le statu quo.

C'est sur le thème des investissements ainsi que sur le rôle de l'Etat dans l'économie que sont apparues les désaccords les plus profonds. Les organisations patronales estiment que les marges de profit sont insuffisantes et que le capital doit être mieux rémunéré. Ils prétendent que l'intervention de l'Etat dans le domaine économique brime leur liberté d'entrepreneur, décourage l'investissement et empêche le développement économique. Pour leur part, les syndicats ne cessent de réclamer une intervention de l'Etat plus vigoureuse et axée sur la satisfaction des aspirations des Québécois. Sur ces questions, la positions des groupes sont irréconciliables. Le sommet de Québec qui a porté presque exclusivement sur les questions de l'investissement et du rôle de l'Etat, a donné lieu a un véritable dialogue de sourds.

La formule des grands sommets a été fortement critiquée et sans doute avec raison. Il est presque impossible d'impliquer chaque organisme sur des sujets d'ordre général d'autant plus que les groupes ne disposent pas de mandats précis de la part de leurs membres. Si l'on désire établir des consensus sur des politiques de

développement économique, il serait préférable de limiter le débat à des secteurs industriels précis. En réunissant des acteurs concernés par un domaine industriel, on éviterait peut être que ces rencontres deviennent la copie d'un rapport de force qui s'exprime déjà sur d'autres tribunes. De façon générale, il est permis de prétendre que les mini-sommets ont été plus profitables, "débouchant sur plus d'accords et de mesures concrètes que les grands sommets. Inévitablement, ces derniers ont surtout été l'occasion pour les participants de mettre de l'avant leurs prises de position traditionnelles.<sup>42</sup>

Pierre Fournier, <u>La concertation au Canada</u>, texte non-publié, Université du Québec à Montréal, Département de Science politique, 1985, p. 32.

# QUATRIEME CHAPITRE COMITES TRIPARTITES A CARACTERE CONSULTATIF ET ADMINISTRATIF: ETUDE DE CAS

Les grand sommets socio-économiques constituent la forme la plus spectaculaire du processus de concertation. Cependant, d'autres mécanismes ont été institués afin d'établir des conditions favorables au dialogue entre les partenaires sociaux. Lors des sommets sectoriels, bon nombre de décisions ont été prises de concert avec les agents sociaux concernés. Bien qu'ignorés par la majorité de la population, d'autres organismes sont chargés d'administrer des problèmes particuliers, de conseiller le gouvernement et de produire des travaux et des analyses sur différents domaines. Le secteur de la production, le commerce international, le domaine du travail forment des champs d'action vastes où les gouvernements ne peuvent se soustraire aux recommandations des spécialistes et des agents économiques concernés. La confrontation des idées et l'obtention maximale d'informations pertinentes sont des préalables à une action gouvernementale efficace. Au Québec, tout comme dans plusieurs pays occidentaux, le patronat et les grandes centrales syndicales ont été invités à partager certaines responsabilités sociales.

Pour les fins de la présente recherche, trois organismes de concertation à caractère administratif ou consultatif seront retenus. Il s'agit de l'Institut national de productivité (INP), du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (CCTMO) et de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). Ces organismes touchent directement un secteur ou les relations sociales entre les partenaires ont souvent été orageuses, soit le domaine des relations de travail.

Les délibérations de ces comités tripartites se font en privé. L'examen des rapports annuels, d'articles et de divers documents permet de vérifier si ces organismes tripartites atteignent les objectifs gouvernementaux en ce qui a trait au processus de concertation. Pour remplir correctement leur mandat, ces comités doivent constituer un forum où les participants s'entendent sur des objectifs communs et élaborent des consensus sur les questions abordées. Ce dialogue permanent doit permettre l'établissement de relations harmonieuses entre le gouvernement, le patronat et les syndicats.

#### 1 L'Institut national de productivité

L'Institut national de productivité a été créé en 1978 par le Gouvernement du Québec. Sa mise sur pied fait suite aux discussions tenues lors du sommet économique de La Malbaie. A cette occasion les représentants du milieu des affaires avaient fait connaître leurs préoccupations et soulevé certains problèmes reliés à la productivité. L'information économique sur la productivité au Québec est rare et incomplète. La majorité des analyses portent sur l'ensemble de l'économie canadienne et donnent peu d'indications sur la situation québécoise. La création de l'INP visait à combler cette lacune. Du même coup, on voulait promouvoir le dialogue entre les agents économiques concernés par la productivité. Le gouvernement a immédiatement endossé le projet. Il voulait éviter que la productivité, comme thème économique ainsi que les enjeux qui s'y rattachent, deviennent source de discorde entre les groupes. Dans un contexte où la concurrence internationale devient de plus en plus forte, la productivité est un facteur capital et la justesse de ses analyses indispensable.

«Des perceptions erronées sur la mesure de la productivité sont sources de conflits entre les groupes sociaux; le désarroi actuel de l'économie mondiale accentue le besoin d'information et de compréhension de ces phénomènes en vue des choix cruciaux qui devront être faits au cours de la prochaine décennie.» <sup>1</sup>

L'INP est un organisme paragouvernemental à but non lucratif. Il est subventionné par le ministère de l'Industrie, du commerce et du tourisme. Le montant des subventions versé par le ministère est passé de \$180,000 en 1981 à \$463,000 en 1982 et a atteint \$991,000 en 1983. L'Institut emploie dix-sept permanents en 1983. Ce sont des professionnels de la recherche et des spécialistes dans des domaines aussi variés que l'économie, la sociologie, le génie industriel, l'administration et les communications. Le conseil d'administration est formé de dix membres. Trois d'entre eux proviennent du monde des affaires, trois autres du monde syndical et quatre du milieu universitaire ou de diverses associations. La mission de l'INP est d'effectuer des recherches appliquées reliées au domaine de la productivité. Son mandat peut se résumer en quatre grands points: fournir de l'information sur la productivité à des entreprises privées et publiques; publier des documents de vulgarisation et des rapports de recherche sur les différents aspects de la productivité; conseiller le gouvernement au sujet des mesures qui devraient être prises afin d'accroître la productivité; favoriser la collaboration et la concertation entre les agents économiques afin d'accroître la productivité. Les champs prioritaires des projets de recherche sont les suivants: liens entre emploi et productivité; la mesure de la productivité; l'analyse économique et sociale de la productivité; la gestion des ressources humaines; l'organisation du travail, et finalement le partage des gains de productivité. Tous ces thèmes ont donné lieu à des recherches spécifiques qui ont été diffusées dans le cadre de programme d'information, d'animation de séminaires et colloques, ou par des publications de

Institut national de productivité, <u>Rapport annuel 1981-1982</u>, Montréal, octobre 1982, p. 12.

l'Institut. Techniquement, la productivité est envisagée en tenant compte de l'ensemble des dimensions que le concept embrasse: aménagement des ressources, développement du capital, organisation des rapports humains, qualité de la vie, santé et sécurité, etc. L'INP ne prétend pas s'accaparer à elle seule tout le domaine de la productivité, ni de remplir le rôle des agents économiques. «Il veut être un catalyseur des efforts et des ressources déjà intéressés à la productivité et au développement économique de tous les milieux. Il sera une tribune où se confrontent les idées, les informations sur les problèmes de la productivité et sur les solutions qu'on peut y apporter.»<sup>3</sup>

Son champ d'action ne s'étend pas seulement à la recherche mais aussi à l'information et à l'animation. L'INP publie six fois par année un journal (<u>Productivité</u>) et un bulletin (<u>INPUT</u>). Ils sont distribués à quinze milles exemplaires (en 1983) aux cadres d'entreprises, aux représentants syndicaux ainsi que dans certains milieux professionnels du Québec. De plus, l'Institut met à la disposition des groupes et des entreprises un centre de documentation où sont répertoriés tous les documents traitant de la productivité publiés par d'autres organismes à travers le monde.

Dans l'optique gouvernementale, l'Institut national de productivité est d'abord un organisme de concertation. C'est dans le but de rapprocher les partenaires que cet organisme a été créé. Aux dires du premier président, M. Alfred Rouleau, le dialogue et la bonne entente entre partenaires économiques ainsi qu'un climat de confiance sont des conditions essentielles à l'obtention d'une bonne productivité. Il est donc important d'obtenir une participation active des représentants du monde patronal et syndical lorsque l'on traite d'un sujet aussi complexe. M. Rouleau précise sa pensée:

Institut national de productivité, <u>Rapport annuel 1979-1980</u>, Montréal, janvier 1981, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Institut national de productivité, Ibid., p. 7

«Les symptômes d'une sérieuse détérioration du climat de confiance ne manquent pas dans notre économie. Par ailleurs, des exemples de plus en plus nombreux d'un esprit d'ouverture et de coopération existent et témoignent d'une volonté de changement sur laquelle l'Institut compte appuyer ses efforts et son action. "4

A la lumière de nombreux documents publiés par l'INP, il semble que la concertation au sein de cet organisme soit un processus ardu. De toute évidence, la volonté de changement et l'esprit d'ouverture ne suffisent pas à établir un dialogue soutenu entre les partenaires. Méfiance, divergence d'opinion et opposition sont choses courantes. Un coup d'oeil sur le fonctionnement et sur les réalisations de l'Institut confirme que les oppositions sont beaucoup plus fréquentes que les consensus. Les discussions sont longues et les résultats peu probants.

L'INP n'est pas des plus 'productif'. Le Conseil d'administration a mis beaucoup de temps à définir le concept de productivité et à s'entendre sur le rôle et les fonctions de l'organisme. Créé en 1978, c'est finalement en 1982, soit quatre ans plus tard, que les membres en sont venus à un accord sur la définition du concept de productivité. Alors que le gouvernement voulait mettre sur pied un organisme d'étude et d'animation susceptible de provoquer des débats sur la productivité, le monde des affaires désirait un organisme qui développe des mesures précises pour venir en aide à l'entreprise et pour augmenter sa productivité. Pour exprimer leur désaccord, les organisations patronales (dont le CPQ) ont refusé de participer au Conseil d'administration de l'Institut. Au lieu de participer activement, les grandes associations patronales ont délégué des hommes d'affaires qui siégeaient en leur propre nom et en celui de leur entreprise. Cela a grandement retardé les prises de décision. Ces personnes intervenaient en faisant constamment référence à leurs secteurs et ne

Institut national de productivité, <u>Ibid.</u>, p. 5.

possédaient aucune vision globale des questions abordées. La situation s'est finalement rétablie en 1982. Depuis, le CPQ est représenté au Conseil d'administration et parle au nom du patronat québécois.

Dans la réalisation de ses projets et de ses programmes d'activités, l'Institut a fait face à de nombreux retards. On impute ces tâtonnements dans la mise en route des projets à diverses causes dont le fonctionnement même de l'INP et l'attitude des partenaires. Pour l'année 1981-82 des changements de poste au sein de l'organisme se sont traduits par des vacances de siège allant jusqu'à six mois. L'attitude générale de prudence et même de réticence de la part de divers groupes à s'engager dans des projets d'activité a en quelque sorte paralysé l'Institut. «Le caractère bipartite de l'INP, le principe du dialogue, d'échange et de collaboration qui sont à la base de sa mission, de même que ses actions heurtent les traditions de l'entreprise où domine encore l'individualisme et où les traditions d'ouverture et de dialogue sont encore peu apparentes.»<sup>5</sup> Dans certains cas, l'attitude de prudence a laissé place à un refus total de collaborer. L'industrie du vêtement dont les programmes de modernisation devaient faire l'objet d'étude, a volontairement limité la diffusion d'informations produites par l'Institut. De plus, on s'est formellement objecté à la participation des syndicats au sein d'un éventuel centre de productivité du vêtement. L'INP s'est aussi buté systématiquement à un refus de plusieurs industriels de fournir des informations sur le mode de gestion de leurs entreprises.<sup>6</sup> Le climat de confiance et la concertation font place à un climat de méfiance et d'opposition.

Si le patronat se contente d'un rôle d'observateur lorsqu'il ne refuse pas de

<sup>5</sup> Institut national de productivité, <u>Rapport annuel 1981-1982</u>, <u>Ibid.</u>, p. 4.

<sup>6</sup> Institut national de productivité, <u>Ibid.</u>, p. 5.

collaborer, la participation syndicale n'est guère plus dynamique. Même si l'Institut effectue des travaux et des recherches valables, les centrales syndicales semblent se désintéresser totalement de ce qu'il produit. Ce désintéressement des syndicats s'explique facilement. Par le fait que les thèmes étudiés, les priorités et les publications de l'INP s'adressent strictement au monde des affaires. C'est le patronat qui a réclamé la mise sur pied d'un tel organisme. Bien que les gens d'affaires collaborent difficilement, le fonctionnement et l'action de l'Institut répondent davantage à des besoins patronaux. Les thèmes susceptibles d'intéresser les syndicats ne sont jamais abordés. Le partage des gains de productivité, ses répercussions sur l'emploi, l'absentéisme au travail ont été ignorés. Le domaine social de la productivité ne fait pas partie des préoccupations de l'Institut. Ses publications n'ont rien pour intéresser les syndiqués. D'ailleurs elles s'apparentent étrangement à d'autres publications patronales. On y traite de marketing et on y véhicule de vulgaires recettes pour bien réussir en affaires. Il n'est donc pas surprenant de constater que la présence syndicale est plutôt discrète, moins visible et moins influente que la présence patronale. Les postes importants de vice-président et de directeur de la recherche sont tous comblés par le Conseil du patronat.

Les discussions sont longues et difficiles au sein de l'Institut national de productivité. Les domaines susceptibles d'être conflictuels sont volontairement évacués. On se contente d'identifier des problèmes que tous reconnaissent mais en se gardant bien de proposer quelque solution que ce soit. C'est le cas notamment de l'introduction de la robotique, des pertes d'emplois qui peuvent en résulter et du partage des gains de productivité. Il est permis de se demander si quelque consensus peut émerger d'un tel comité de concertation. Pour chacune des parties, les discussions ne sauraient dépasser un certain point au-delà duquel il est impossible

d'imaginer un terrain d'entente. Les problèmes et les enjeux posés sont différents pour chacune des parties. Le gouvernement a camouflé le caractère patronal de l'Institut sous le couvert de la participation et de la concertation. Le but non-avoué de l'INP est d'améliorer la productivité des entreprises afin d'augmenter ses profits. Dans de telles circonstances les consensus sont difficilement réalisables.

L'Institut national de productivité a été créé par le Parti Québécois. Sa mise sur pied s'inscrit dans le sillage du projet de société concertée. Cependant, l'organisme voué à l'étude de la productivité n'aura pas survécu à la défaite électorale du PQ. Dans ses prévisions budgétaires pour l'année fiscale 1986-87, le gouvernement libéral ne prévoit verser aucune somme d'argent à l'Institut. L'INP devra donc fermer ses portes et cesser toute opération. Même en période de restrictions budgétaires, aurait-il été possible d'envisager un meilleur sort pour cet organisme s'il avait été dynamique et productif et s'il avait été un instrument par lequel les groupes développent de nouvelles relations axées sur la collaboration? Poser la question c'est y répondre.

#### 2 Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre est un organisme permanent à caractère consultatif institué en 1968 pour remplacer le Conseil supérieur du travail. Le C.C.T.M.O. est sous la responsabilité du ministère du travail. Son budget pour l'année 1984 était de \$368,000. Il constitue un carrefour où peuvent se rencontrer régulièrement les grands partenaires sociaux et l'Etat. On y discute de toute question relative aux rapports collectifs et individuels de travail, aux normes du travail, à la main-d'oeuvre, à la santé et à la sécurité du travail ainsi qu'à la sécurité du

revenu.7

Le conseil est composé d'un président permanent, des sous-ministres du travail et de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, de cinq personnes représentant les associations d'employeurs et de cinq autres représentants du milieu syndical. Ces membres sont nommés par le Cabinet sur recommandation du ministre du travail. Fait à remarquer, tant les associations patronales que syndicales envoient au C.C.T.M.O. leurs plus gros canons. La F.T.Q. y délègue son président Louis Laberge depuis 1968. Il en est de même pour la C.S.N., où les Pépin, Rodrigue, Corriveau et maintenant Larose se sont succédé. Après s'être absentée pendant plus de 10 ans, la C.E.Q. est maintenant représentée par son président. Pour ce qui est du côté patronal, sa présence est assurée par le C.P.Q. qui a délégué son président jusqu'en 1978. Depuis, c'est Ghislain Dufour, vice-président exécutif du Conseil du patronat qui y siège.

Le C.C.T.M.O. possède les critères voulus pour être considéré comme un organisme de concertation. Aussi souvent que possible les membres recherchent le consensus. Il ne se prend jamais de vote. Lorsqu'il y a consensus, le Conseil émet ses avis au ministre. Lorsqu'il y a divergence de points de vue, soit entre patronat et syndicats, ou encore entre les centrales syndicales, chacun fait parvenir un avis ou une recommandation distincte au ministre.

Le mandat du C.C.T.M.O. est assez large. Il doit mener des enquêtes sur toute question relative au travail et à la main-d'oeuvre. Il peut de son propre chef, car il s'agit d'un organisme autonome, entreprendre des recherches et des études sur toute question qui lui semble appropriée et pertinente. Il peut en tout temps, sans que le

Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, <u>Ouinzième rapport</u> <u>annuel, 1983-1984</u>, Québec, Editeur Officiel, 1984, p. 25.

ministre en fasse la demande, lui soumettre des avis et recommandations. Il peut aussi solliciter opinions et suggestions de spécialistes ou du public sur toute question dont il entreprend une étude. Le Conseil doit aussi remplir d'autres mandats spécifiques: dresser des listes d'arbitres et de médecins spécialistes et promouvoir la mise en oeuvre des normes internationales du travail. <sup>8</sup>

Bien que le C.C.T.M.O. puisse être considéré comme un organisme de concertation, il est permis de croire que les consensus ne sont pas chose courante. Même si les parties patronale et syndicale arrivent à s'entendre sur quelques points, les consensus établis demeurent lettre morte. Dans plusieurs cas, le ministre décide de ne pas se conformer aux recommandations du Conseil. C'est le cas notamment lorsque le Conseil dresse une liste d'arbitres pour remplir un poste au Tribunal du travail. Les organismes participants déplorent que le ministre ne tienne pas toujours compte des normes suggérées par le C.C.T.M.O. Dans le rapport annuel de 1983-84, on peut y lire que «le Conseil s'est rendu compte qu'il avait recommandé unanimement un candidat il y a deux ans et que celui-ci n'avait pas encore été nommé». D'ailleurs, dans les documents du C.C.T.M.O. on y déplore le fait que le ministre ne suit que très rarement les recommandations du Conseil lorsqu'il s'agit de combler un poste d'arbitre ou de juge au Tribunal du travail.

Le Conseil ne semble dont pas avoir beaucoup d'influence auprès du ministre du travail. Ainsi il n'est presque pas consulté sur les grandes questions concernant le travail et la main-d'oeuvre. Depuis près de six ans, le C.C.T.M.O. n'a jamais été invité à donner son avis sur un aspect quelconque des négociations

<sup>8</sup> Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, <u>Ibid.</u>, p. 14.

Oonseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, <u>Ibid.</u>, pp. 25-26.

collectives dans le secteur public et parapublic. Cela peut s'expliquer par le fait que les parties ne s'entendent pas sur ce point. Mais d'autres exemples laissent croire que généralement le ministre fait fi des avis du Conseil. Ce fut le cas notamment pour le programme de réinsertion sociale pour les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale et pour le projet de réforme du Code du travail. Dans les deux cas, le Conseil avait émis des avis contraires aux intentions gouvernementales. Cela n'a rien changé aux projets du ministre.

L'attitude syndicale envers le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre laisse croire qu'il ne s'agit pas d'un organisme dynamique et influent. Pour les centrales ouvrières, leur participation ne semble pas s'avérer très importante. La C.E.Q. a cru bon de s'absenter du Conseil pendant plus de dix ans parce qu'on croyait qu'il n'y avait aucun intérêt à siéger à ce genre d'organisme. Si la C.S.N. participe au Conseil ce n'est pas parce qu'elle croit aux vertus de la concertation et à la possibilité d'influencer les politiques gouvernementales. Il s'agit d'un moyen pour prolonger sa stratégie de combat. En siégeant au C.C.T.M.O., en participant aux débats et aux discussions qui y ont lieu, les syndicats peuvent ainsi recueillir une foule de renseignements qui dans le cas contraire ne leur seraient pas accessibles. Ainsi prétend le C.S.N.,

«on peut se donner un atout supplémentaire face au patronat qui dispose d'une multitude de ressources, de contacts, de firmes spécialisées dans le lobbying qui lui permettent d'avoir accès autrement à ces informations. C'est donc dire que cet organisme consultatif permet de recueillir une foule de renseignements qui autrement ne

Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, <u>Ibid.</u>, pp. 25-26.

seraient pas disponibles à la centrale.» 11

La présence syndicale peut se comprendre à l'intérieur d'une stratégie d'opposition. La plupart des projets de lois touchant les relations de travail sont déposés au Conseil. Ceci a déjà permis au mouvement syndical de bloquer des projets de lois avant même leur dépôt à l'Assemblée nationale. De plus, leur présence leur permet d'être mieux informé sur les intentions du gouvernement et du patronat, de mieux saisir les enjeux des conflits qui les opposent aux autres groupes sociaux et ainsi ajuster leur stratégie. <sup>12</sup> Il en est de même pour le gouvernement. La présence des groupes syndicaux et patronaux lui permet d'évaluer ses possibilités d'action, ses appuis et les oppositions qu'il pourrait rencontrer. Il semble donc que l'intérêt des acteurs à participer au C.C.T.M.O. ne se situe pas au niveau des objectifs de concertation mais au niveau de la stratégie d'affrontement. Ceci s'applique autant aux centrales syndicales qu'au gouvernement.

Par ailleurs, la C.S.D., qui ne siège pas au C.C.T.M.O., n'hésite pas à dénoncer cet organisme consultatif qui, dit-on, n'est que symbolique, manque de dynamisme et fait constamment l'objet d'interférence politique dans son fonctionnement. Il s'agit «d'un éteignoir des problèmes cruciaux au Québec, ne produisant guère de choses valables.»

Confédération des syndicats nationaux, <u>Document de travail sur la</u>
<u>politique de la présence de la centrale</u>, texte non-publié,
Montréal, 1984, p. 5.

<sup>12</sup> Confédération des syndicats nationaux, <u>Ibid.</u>, p.7.

Jean-Charles Denis, «La Centrale des syndicats démocratiques et la participation», <u>Relations Industrielles</u>, vol. 33, no 1, 1981, p. 125.

## 3 La Commission de la santé et de la sécurité au travail.

La Commission de la santé et de la sécurité au travail découle du projet de la loi 17 concernant la réforme du Code du travail adopté en 1979. Cette loi institue la C.S.S.T qui remplace la Commission des accidents du travail (C.A.T.). Le nouvel organisme assume la responsabilité de la mise en oeuvre du régime de santé et sécurité du travail. Son fonctionnement est assuré par un Conseil d'administration composé de 15 membres. Le C.A. comprend un président-directeur général, sept représentants patronaux et sept représentants syndicaux. Ils sont tous nommés par le Cabinet après avoir été recommandés par leur association respective. Seul le P.D.G., choisi par le gouvernement, est indépendant des groupes participants. Les mandats sont de deux ans et sont renouvelables en suivant les mêmes procédures. Le Conseil d'administration est chapeauté par un comité de direction où siègent le P.D.G. et quatre vice-présidents. Le conseil d'administration se trouve donc sous la tutelle permanente du comité de direction. Les employeurs financent entièrement la Commission. Les fonds proviennent d'un prélèvement de 2% de la masse salariale. Ce taux peut varier selon les risques et le nombre d'accidents enregistrés chez chaque employeur. Les sommes ainsi retirées sont confiées à la Caisse de dépôt et de placement du Québec. Le budget de la C.S.S.T. en 1983 approchait le milliard de dollars. 2,800 personnes sont à l'emploi de la C.S.S.T.

Le parrain de la loi 17, l'ex-ministre Pierre Marois, prétendait que la C.S.S.T. était un organisme "sophistiqué de concertation". Selon le gouvernement, la Commission est composée de deux niveaux de décision: celui du conseil d'administration et celui du président-directeur général. Le C.A. est le plus haut niveau de décision. Il fixe les grandes orientations et approuve les grandes politiques.

Toujours selon le gouvernement, le C.A. joue le rôle de contrôleur général tandis que le P.D.G. est responsable de l'administration quotidienne de la Commission. C'est de son autorité que relèvent les prises de décision dans les dossiers particuliers.

Donc pour le gouvernement, la C.S.S.T. est un organisme essentiellement paritaire, à preuve il est composé à part égale de représentants des employeurs et de représentants des syndicats. Il s'agit du seul cas de paritarisme à un niveau aussi élevé de l'administration publique. <sup>14</sup> Quoi qu'en disent les ministres responsables de la Commission, il ne semble pas que les acteurs sociaux fassent bon ménage à la C.S.S.T. L'organisme est contesté de toutes parts. L'opposition officielle, le patronat, les accidentés et les syndicats ont tour à tour critiqué les agissements et le mode de fonctionnement de la Commission. Un représentant de la F.T.Q. dénonce le fait que la Commission soit influencée au plus haut point par son P.D.G. En vertu des pouvoirs que lui confère la loi, le P.D.G. possède un vote prépondérant en cas d'égalité des voix. De plus, on dénonce le fait qu'il puisse faire adopter des règlements si le Conseil d'administration ne les adopte pas dans un délai que le gouvernement juge raisonnable. A ce sujet, un représentant de la C.S.N. déclare:

«Je suis d'accord que le P.D.G. doit détenir des pouvoirs, mais je crois qu'au niveau du règlement de régie interne, on doit voir à ce que le conseil d'administration soit au courant de ce qui se passe, et qu'on ne doit pas adopter un règlement de régie interne qui dilue de façon inacceptable l'intention du législateur et qui transforme le conseil d'administration en un comité consultatif.»

Ce que l'on reproche au conseil d'administration, autant du côté syndical

Raynald Fréchette cité par Jean Francoeur, «La vrai nature de la CSST(1)», <u>Le Devoir</u>, 27 janvier 1984, p. 12.

Confédération des syndicats nationaux, <u>La participation de notre</u> <u>centrale à la CSST</u>, texte non-publié, Montréal, 1981, p. 66.

que patronal, c'est d'être non pas un organisme de concertation mais un comité consultatif. Le C.A. ne possède pas les moyens pour remplir son mandat d'administrateur, car les pouvoirs décisionnels sont concentrés dans les mains du P.D.G.

Pour sa part, la C.S.N. adresse les mêmes reproches à l'endroit de la structure de la C.S.S.T. et des fonctions du P.D.G. On dénonce le droit de vote prépondérant du P.D.G. qui dit-on, est constamment en faveur des positions patronales. On déplore le manque de pouvoir du conseil d'administration et la trop grande influence dont dispose le P.D.G. à toutes les instances de la commission. Selon la C.S.N., il ne saurait y avoir de consensus à la C.S.S.T. Toute entente est impensable car l'immense bureaucratie de la Commission paralyse toute influence dont pourrait disposer le conseil d'administration. On se dit complètement paralysé par l'étude des innombrables propositions gouvernementales. L'influence syndicale ne peut se faire valoir car les négociations partent toujours des propositions patronales. «Il est donc impossible pour la C.S.N. d'assurer son "tempo" et suivre cette immense machine bureaucratique». <sup>16</sup>

Les consensus sont d'autant plus difficiles que la partie syndicale diverge de point de vue sur la nature et sur l'analyse que l'on fait de la C.S.S.T. La F.T.Q. se dit satisfaite de la C.S.S.T. et de la loi 17 même si ses objectifs n'ont pas encore été atteints. <sup>17</sup> A la C.S.N., on reproche à Louis Laberge de trop bien s'entendre avec le patronat et d'être favorable à la C.S.S.T. et à son fonctionnement. On accuse le président de la F.T.Q. d'endosser le caractère administratif de la commission qui fait

Confédération des syndicats nationaux, <u>Ibid.</u>, p. 100.

Louis Laberge cité par Pierre Martel, «CSST: Patrons et syndicats font bon ménage», <u>Le Soleil</u>, 15 décembre 1983.

d'elle non pas un organisme qui rend justice aux travailleurs accidentés mais bien une compagnie d'assurance qui vise à investir des sommes astronomiques dans l'essor économique du Québec. D'ailleurs un débat a déjà eu lieu à la C.S.N. pour que la centrale se retire du conseil d'administration afin de ne pas "collaborer avec ceux qui nous empoisonnent, nous blessent, nous mutilent et nous tuent". <sup>18</sup> Toujours selon la C.S.N., il est impensable d'en arriver à un consensus sur la question de la santé et de la sécurité des travailleurs parce qu'il est impossible de concilier deux classes aux intérêts si opposés.

Pour ce qui est du côté patronal, son attitude en dit long sur les possibilités de concertation à la C.S.S.T. Le C.P.Q. est si insatisfait de la commission et de certaines de ses décisions qu'il en conteste plusieurs d'entre elles devant les tribunaux. Cela est tout de même étonnant de la part d'un organisme qui siège au sein de ce même comité tripartite. De plus, en commission parlementaire les associations patronales ont fortement réclamé que les syndicats soient exclus du conseil d'administration de la C.S.S.T. Les structures de la commission sont désapprouvées par les organismes patronaux. Ghislain Dufour du Conseil du patronat du Québec dénonce le caractère fantoche du conseil d'administration de la C.S.S.T.:

«Un véritable conseil d'administration nomme son directeur général, ses principaux officiers exécutifs. Il approuve l'organigramme et il est souverain dans la totalité de ses décisions. Le conseil d'administration de la C.S.S.T. ne nomme pas le P.D.G. ni ses vice-présidents, sans tenir compte du conseil d'administration, le ministre responsable et le gouvernement peuvent faire ce qu'ils veulent. De plus, le conseil ne contrôle rien de

Confédération des syndicats nationaux, Ibid., p. 75.

Anonyme, «La CSST échappe au contrôle de ses administrateurs», <u>Le Devoir</u>, 15 décembre 1983.

l'administration interne, elle est contrôlée par le comité de direction dont les membres sont nommés par le gouvernement.» 20

Dans l'esprit de la loi, les administrateurs doivent s'en tenir aux grands problèmes, aux principes et aux grandes orientations. «Or quant aux grandes orientations, soutient le président du C.P.Q., c'est là que sont exprimés jusqu'ici les plus profonds désaccords.»<sup>21</sup>

Il semble donc y avoir beaucoup de confusion et d'opposition à la C.S.S.T.. Après seulement quatre ans d'opération, le gouvernement a dû mettre sur pied une commission parlementaire pour enquêter sur le fonctionnement de l'organisme. Tout un amalgame de plaintes a été déposé: accusation de mauvaise administration, retards dans les dossiers, lenteur des cas de révision, médecins malhonnêtes, mauvais fonctionnement du droit de retrait préventif, etc. A cette occasion, les différents groupes siégeant au conseil d'administration en ont profité pour s'accuser mutuellement. Bref, la C.S.S.T. semble être beaucoup plus un organisme où les oppositions sociales se prolongent et les positions se durcissent, qu'un comité où s'élaborent les consensus et où les agents sociaux se concertent.

## 4. Conclusion

Le gouvernement du Parti Québécois avait donné un mandat précis à chacun des organismes tripartites retenus. Ils devaient tous trois favoriser la collaboration et la

Pierre Martel, «CSST-Patrons et syndicats font bon ménage», <u>Le Soleil</u>, 15 décembre 1983.

Jean Francoeur, «La vrai nature de la CSST(1)», <u>Le Devoir</u>, 27 janvier 1984, p. 12.

concertation entre les agents économiques. L'I.N.P. et la C.S.S.T. ont été créés par le P.Q. Leurs structures témoignent de la volonté de formaliser les échanges et les contacts entre l'Etat, le patronat et les syndicats. Quant qu'au C.C.T.M.O., il s'est vu attribuer un rôle élargi afin de mieux répondre aux objectifs de concertation. Après l'examen du fonctionnement de ces organismes et des relations entre les acteurs sociaux, un constat s'impose: aucun de ces trois comités tripartites ne constitue un forum ou les groupes participants s'entendent sur des objectifs précis et élaborent des consensus sur les grandes questions débattues. Ils servent plutôt de tribune d'affrontement où chaque groupe tente de promouvoir ses intérêts particuliers. Pour le gouvernement, ces tables de concertation s'avèrent un lieu privilégié où il peut évaluer appuis et oppositions qu'il pourrait rencontrer. Leur nature est donc strictement consultative. Dans ce contexte, la tentation d'agir seulement en fonction de ses propres intérêts devient très grande.

Le processus de concertation procure à chaque groupe impliqué des avantages évidents. Il permet tant aux organisations patronales que syndicales d'être en contact permanent avec le gouvernement. Tous peuvent tirer profit de l'information échangée. De plus, le tripartisme donne à chacun la chance de mieux comprendre son interlocuteur. Dans une société développée, la consultation est nécessaire.

«...la consultation formelle des acteurs permet au gouvernement de jouir d'une expertise qu'il n'a pas dans la fonction publique et ce, au moment où les projets sont élaborés et non pas à la toute fin du processus. Enfin, le fait que les relations soient continues permet aux groupes d'en arriver à mieux comprendre l'action et les contraintes du gouvernement et offre au gouvernement l'occasion de

Gouvernement du Québec, <u>Bâtir le Québec</u>, <u>Enoncé de politique</u> économique, Québec, Editeur Officiel, 1979, p. 86.

s'expliquer devant des groupes choisis, ailleurs que sur la place publique.» <sup>23</sup>

Les comités tripartites ont peut-être été victimes des nombreux espoirs que le projet de société concertée a fait naître. Constatant qu'ils n'ont aucunement été le prélude à de nouveaux rapports sociaux basés sur la collaboration, le simple citoyen de même que les politiciens nouvellement élus clament leur inutilité. La rationalité budgétaire a tôt fait d'en abolir quelques-uns. L'I.N.P. est ainsi disparu. Contesté depuis sa formation, la C.S.S.T. pourrait dans un avenir rapproché subir plusieurs bouleversements. La concertation au niveau des comités tripartites semble être un processus de plus en plus menacé. Le changement de gouvernement et la mise au rancart des objectifs de concertation accentuent la précarité du tripartisme. L'attitude des différents ministres responsables de comité tripartite constitue une limite sérieuse au développement des structures de participation. Dans la majeure partie des cas, les groupes ne sont consultés qu'au niveau de l'application des politiques. Ils ne participent pas à l'élaboration du projet de loi. Tout au plus, ils donnent un avis que le gouvernement retient ou non selon sa pertinence et sa conformité avec les politiques du parti au pouvoir. 24 Ce manque d'influence amène les groupes à se désintéresser des organismes tripartites. Ils ne veulent pas être liés de près ou de loin à des décisions gouvernementales jugées injustes. 25 Cela pourrait les amener non pas à s'absenter des comités tripartites mais à y siéger pour toutes sortes de raisons autres que celles de la concertation: accès à l'information, connaissance des intentions gouvernementales, etc.

Kenneth George, «Le Conseil consultatif du travail est nécessaire», <u>Le Devoir</u>, 12 juillet 1986.

Jean-Charles Denis, «La Centrale des syndicats démocratiques et la participation», Relations Industrielles, vol. 33, no 1, 1981, p. 125.

Jean-Charles Denis, <u>Ibid.</u>, p. 125.

#### CONCLUSION

Qu'elle prenne la forme de grand sommet socio-économique ou d'organismes tripartites la concertation au Québec est empreinte de sa propre logique et fonctionne dans un cadre qui lui est particulier. Donc, le processus mis en branle par le Parti Québécois se comprend à l'extérieur des schèmes du corporatisme libéral. Dans certains pays, dont l'Autriche, il n'est pas rare de voir des groupes sociaux participer activement à l'élaboration du budget ou d'un projet de loi. La coordination et la collaboration entre les groupes organisés et le gouvernement atteignent un haut degré. Les relations entre le gouvernement, les associations patronales et les syndicats au Québec n'ont pas atteint pareille ampleur. La formule de consultation est différente; les résultats aussi. Il apparaît évident que les bases de la société concertée ne sont pas encore jetées. Le dialogue entre les acteurs sociaux n'a pas mis fin aux relations conflictuelles et au climat de confrontation qui prévalaient depuis une dizaine d'années. Par contre, le processus ne s'est pas avéré d'une complète inutilité. Pour n'en nommer qu'un, le programme Corvée habitation a permis au Québec de dépasser toutes les autres provinces canadiennes dans le domaine de la construction domiciliaire. Les mérites du programme sont d'autant plus élevés que le tout se déroulait en pleine crise économique.

Mis à part les résultats tangibles, la concertation a d'abord servi à procurer un moyen d'expression, une voix officielle à de nombreux groupes. Le processus a vainement tenté de fournir un cadre à un débat social qui avait pris l'habitude de se dérouler dans la rue. Les organismes de concertation procurent aux groupes un statut d'intervenant à part entière. Chacun a la possibilité de faire connaître au public et au

gouvernement ses positions sur les questions de l'heure. Pour tous les groupes, la concertation représente un moyen officiel et régulier d'exprimer ses vues et faire part de ses propres préoccupations. Ainsi est donnée l'impression que tous peuvent orienter les politiques gouvernementales vers des domaines qui correspondent à leurs intérêts spécifiques. Dans ce sens, les sommets socio-économiques et les tables tripartites ont surtout été un canal vers lequel se sont dirigés les oppositions et où se sont prolongés les rapports de force qui avaient cours dans la société québécoise des années soixante-dix et du début des années quatre-vingt.

Un des premiers objectifs des sommets économiques et du processus de concertation dans son ensemble était de créer un rapprochement entre le patronat et les syndicats. A cet égard, il est difficile de prétendre que la stratégie du dialogue national fut un succès. La formule des rencontres au sommet ne fut guère fructueuse. Sur aucun point, les groupes n'ont accepté de mettre de l'avant l'intérêt national et de subordonner leurs intérêts particuliers. Les questions de l'investissement, de l'intervention de l'Etat, de l'accréditation syndicale, de l'analyse de la conjoncture économique ont toutes été le théâtre d'un véritable dialogue de sourds. Trop centrées autour des oppositions patronales-syndicales, les discussions sont demeurées au seuil des affrontements, chacun se cramponnant à sa position de base pour ne plus y déroger. Le débat a constamment tourné autour d'un même axe: les divergences entre patrons et syndicats. Une fois que les positions de départ des groupes et du gouvernement sont établies, toutes les discussions qui suivent ne servent qu'à justifier les points de vue déjà exprimés. Malgré les précisions qui suivent et les éclaircissements apportés, tous demeurent fermement agrippés à leur premier discours. Personne ne veut admettre qu'il a eu tort ou que sa position antérieure était fausse. A plusieurs occasions les sommets se sont transformés en conférences de presse. La

formule des sommets s'est donc avérée une limite au développement du dialogue entre les partenaires.

«Le caractère public et formel des sommets présente sans doute un autre obstacle à une véritable concertation. Une fois que chaque participant a présenté son analyse des problèmes et mis de l'avant ses solutions, il devient très difficile de modifier son point de vue initial ou d'entreprendre de véritables négociations devant les caméras de télévision, et ce malgré les efforts de médiation des représentants du gouvernement. D'autant plus que le nombre de participants, soit environ une centaine pour les grands sommets, sans compter les consultants et les observateurs, paralyse en bonne partie le processus.» 1

Les obstacles au développement du processus de concertation sont à la fois nombreux et diversifiés. La formule des grands sommets fut appréciée dès le début. Par contre, à mesure que l'expérience se répétait, les dénigreurs se faisaient de plus en plus nombreux. La principale critique venait de l'incapacité des dirigeants syndicaux et patronaux d'engager sur le champ leur groupe respectif. «La structure des organisations ne donne ni aux chefs syndicaux, ni aux présidents d'associations patronales, des mandats qui lieraient leurs membres.» Cela explique en partie la raison pour laquelle la majorité des accords survenus consistait à poursuivre les discussions à l'intérieur d'un autre comité tripartite. De plus, chacun étant préoccupé par son image, les sommets se sont vite transformés en instruments de propagande.

Les structures des organisations patronales et syndicales posent de sérieux freins au développement de la concertation. Bien que l'ensemble des associations patronales partagent le même avis sur plusieurs sujets, le patronat ne forme pas un bloc monolithique. «Même s'il y a un fort consensus idéologique au sein de la classe

Pierre Fournier, <u>La concertation au Canada</u>, texte non-publié, 1985 p. 32

Marie-Agnès Thellier, «Jean Marchand pourfend la mode des sommets», <u>Le Devoir</u>, 17 avril 1985, p. 1

capitaliste il y a des divergences significatives entre le petit et le grand capital.»<sup>3</sup> Les Chambres de commerce de la province de Québec n'ont pas nécessairement la même opinion que le Conseil du patronat sur le libre échange, le développement régional, les subventions aux entreprises et sur le rôle de l'Etat. Ces mêmes divergences idéologiques peuvent exister entre les centrales syndicales. La C.S.N., la F.T.Q. et la C.E.Q. divergent d'avis sur le processus de concertation et sur plusieurs questions d'ordre social et économique. La participation des travailleurs à leur entreprise, l'accréditation syndicale, la loi réformant le Code du travail et la C.S.S.T constituent des points de discorde entre les centrales ouvrières. De plus, le système de maraudage en vigueur dans l'industrie québécoise force les syndicats à se concurrencer. Il ne faut donc pas se surprendre d'entendre un représentant de la F.T.Q. souhaiter la disparition des petites centrales syndicales. <sup>4</sup> Pour sa part, la C.S.D. s'est souvent offusquée de ce que les trois grandes centrales se concertent afin qu'elle soit tenue à l'écart de certains comités tripartites et du processus de concertation dans son ensemble.

Plus encore que la fragmentation des structures patronales et syndicales, les divergences idéologiques entre les travailleurs et les patrons limitent les possibilités d'accord tripartite. Le rôle et l'intervention de l'Etat dans l'économie divisent au plus haut point patrons et syndicats. Pour les premiers, l'intervention étatique constitue une menace au développement économique tandis que pour les seconds, elle vise à combler les carences de l'économie de marché. Le patronat réclame une limitation des pouvoirs d'intervention et de réglementation du gouvernement. Pour leur part, les organisations ouvrières demandent à l'Etat d'intervenir massivement dans le développement

Pierre Fournier, <u>Ibid.</u>, p. 52

Gouvernement du Québec, (Jean-Paul Rivard, FTQ), <u>La conférence au sommet Québec 1982</u>, Québec, Editeur Officiel, 1982, p. 230

économique pour contrer la tendance au "désinvestissement". Bref, une foule de sujets, tels l'accréditation syndicale, qui sont au coeur des conceptions sociales et économiques des deux principaux regroupements de la société, empêchent tout rapprochement minimal qui pourrait être à la source d'accords tripartites. Pour parvenir à l'établissement de stratégies de développement économique, les conceptions économiques et idéologiques des parties en cause doivent partager plusieurs points communs. Trop de divergences idéologiques divisent le patronat et les syndicats québécois pour qu'il soit réaliste d'envisager une planification économique à long terme.

La concertation, le dialogue national et les grands accords tripartites ne font pas partie de notre culture politique. Notre société tend à valoriser l'individualisme. Les acteurs ont plutôt tendance à essayer d'influencer individuellement les gouvernements plutôt que de rechercher les regroupements. Il n'y a pas au Québec de grande tradition de collaboration entre les principaux groupes sociaux. Aucune grande épreuve nationale, telle une guerre, n'a dans le passé conditionné un rapprochement et la collaboration de tous les secteurs de la société. En Europe, la reconstruction des années d'après guerre fut l'occasion d'une véritable collaboration entre tous les groupes sociaux. Au Québec, l'économie fonctionne tant bien que mal. Aucune minorité économique, sociale ou religieuse n'est en mesure de compromettre la survie des institutions parlementaires. Tous ces facteurs font en sorte que notre culture politique s'accommode des tiraillements sociaux. Le pluralisme libéral propre aux démocraties occidentales conditionne davantage le rapport de force et l'individualisme. C'est dans ce sens que la culture politique québécoise constitue une limite au développement du tripartisme. La pratique sociale penche définitivement du côté du rapport de force. Chacun tente d'influencer individuellement le pouvoir et fait la promotion de ses intérêts de groupe. Ce constat a pu être fait lors de l'examen des délibérations du sommet de Québec. A tour de rôle, syndicats et associations patronales ont invité le gouvernement à poursuivre l'étude des questions abordées non pas en comité tripartite mais bien en comité conjoint. Les groupes ont manifestement démontré qu'ils désirent discuter de plusieurs questions avec le gouvernement. Cependant, à mots à peine couverts, le patronat invite le gouvernement à exclure du processus la partie syndicale. Pris dans l'engrenage, les centrales ouvrières font de même et souhaitent rencontrer les représentants de l'Etat sans la partie patronale. Le processus de concertation permet aux groupes participants de faire connaître au grand public leurs points de vue sur différents sujets. Mais avant tout, il procure aux participants des portes d'entrée exceptionnelles au gouvernement où chacun tente de faire fléchir les ministériels en faveur de leurs intérêts de groupe. La concertation devient ainsi le prolongement d'un rapport de force déjà inscrit dans plusieurs autres fragments du système politique tel le lobbying, les pressions économiques, les grèves, etc.

Les résultats pour le moins mitigés du processus de concertation doivent conduire à l'analyse du contexte économique dans lequel les efforts de rapprochement ont été tentés. Le climat économique conditionne les agissements des dirigeants gouvernementaux. Personne ne s'en surprendra. Sur le plan strictement politique, il ne servait à rien de poursuivre les stratégies d'affrontement systématique qui ont eu cours dans les années soixante et dans la première moitié des années soixante-dix. Cette attitude ne rapportait plus les dividendes escomptés sur le plan électoral. De plus, un climat social paisible est nécessaire à un bon taux d'investissement et au bon

Gouvernement du Québec, <u>Ibid.</u>, voir l'intervention de Pierre Côté (CPQ), p. 115 et Sylvio Gagnon (CSN), p. 118

fonctionnement de l'économie. C'est ainsi que les dirigeants gouvernementaux ont jugé bon de pacifier les relations sociales. Sur le plan politique cette stratégie a sûrement ses mérites. Par contre, la conjoncture économique n'a pas été des plus propices à l'établissement des relations cordiales entre le patronat et le monde syndical. La période comprise entre 1979 et 1982 se caractérise par une conjoncture économique instable, riche en bouleversements de toutes sortes: nombre de faillites record, licenciements collectifs nombreux, taux d'intérêts élevés, déficit budgétaire de l'Etat sans précédent et remise en cause de l'Etat providence dans plusieurs pays tels l'Angleterre, les Etats-Unis, etc. Dans un contexte pour le moins instable et sujet à de nombreux bouleversements, il est permis de prétendre que les acteurs sociaux n'étaient pas disposés à établir des règles du jeu pour planifier le développement économique. Aucun groupe ne pouvait prévoir l'état dans lequel il sortirait de cette conjoncture instable. Les organisations patronales entre autres, ont préféré laisser jouer les forces du marché pour ensuite voir quel serait leur rapport de force au sortir de la crise. L'état dans lequel le syndicalisme est sorti de la crise du début des années quatre-vingt (démobilisé, membership diminué, réputation ternie et sans leadership) a probablement donné raison aux stratèges qui privilégiaient le prolongement du rapport de force au sein des organismes de concertation. Le contexte économique a donc eu des incidences directes sur le développement et sur le bon fonctionnement des mécanismes de concertation.

## 1. L'avenir de la concertation

L'avenir de la concertation pourrait dépendre d'une foule de facteurs. Du côté gouvernemental, il apparaît hypothétique qu'un parti politique réaffirme sa volonté d'établir un projet social basé sur la collaboration des groupes comme ce fut le cas pour le Parti Québécois. Les failles du projet de société concertée démontrent non pas l'impossibilité d'atteindre des objectifs de concertation, mais que les conditions nécessaires au bon fonctionnement du tripartisme ne sont pas encore réunies.

La première de ces conditions serait d'assurer une véritable place aux organisations ouvrières. Si les centrales syndicales ne disposent pas d'un rapport de force qui leur permet d'imposer leurs priorités, les structures tripartites, si répandues soient-elles, ne pourront donner lieu qu'à des alliances de classe afin de favoriser l'accumulation du capital. Les syndicats resteront en marge du processus. Pour avoir accès aux organismes décisionnels, la classe ouvrière doit avoir la capacité de s'imposer sur les plans économique et social. Pour les leaders syndicaux, ce rapport de force et cette capacité de s'imposer comme un partenaire à part entière passent par l'accès à la syndicalisation. A chacune des rencontres, les syndicats ont exigé du gouvernement qu'il facilite l'accréditation syndicale.

Avec un membership qui représente environ le quart de la population active, les syndicats ne disposent pas d'un rapport de force suffisant pour qu'ils puissent intervenir d'une façon significative dans l'élaboration des politiques de développement économique. Les leaders syndicaux se font constamment rappeler qu'ils ne représentent qu'une minorité de travailleurs privilégiés. Leur légitimité est contestée tant par le gouvernement que par le patronat. Lors des négociations, il est toujours plus facile d'ignorer les recommandations des groupes dont la force et la légitimité sont

diminuées. A ce sujet, les syndicats et plus spécifiquement la C.S.N. ont été très clairs. Ils sont prêts à négocier et à remettre en cause beaucoup de facteurs: l'investissement, les subventions, les politiques d'emploi, etc. Pour ce faire, les organisations de travailleurs doivent être puissantes. Le président de la C.S.N. l'a d'ailleurs rappelé.

«Je voudrais dire au sujet de la concertation, dans les pays européens, que les gouvernements ont créé des conditions objectives pour qu'elle ait lieu: l'accès à la syndicalisation. Les syndicats sont forts dans les pays européens, ils sont nombreux, les travailleurs organisés. Le patronat est mandaté pour parler... On n'a pas ces conditions objectives au Québec.»

L'accès à la syndicalisation soulève un autre problème sous-jacent à l'établissement d'un rapport de force qui rendrait les syndicats plus "compétitifs" face à l'Etat et au patronat. Le nombre d'adhérents à une centrale ne garantit pas automatiquement sa force. Pour établir des rapports égalitaires au sein d'un comité tripartite, les moyens financiers, particulièrement les sommes d'argent consacrées à la recherche et aux diverses études des problèmes sociaux doivent être sensiblement les mêmes pour le patronat que pour les organisations ouvrières. Pour éviter qu'un participant soit totalement débordé et dominé par un autre groupe, le gouvernement devra s'assurer d'équilibrer les moyens financiers et les ressources techniques reliées au domaine de la recherche. Actuellement les grandes corporations et les associations patronales sont bien pourvues dans ce domaine et leurs capacités ne se comparent probablement pas aux moyens tout de mêmes modestes des centrales syndicales. La concertation est un processus complexe qui ne s'implante pas instantanément.

Le mouvement syndical aura de grand défis à relever s'il tient à

<sup>6</sup> Gouvernement du Québec, (Norbert Rodrigue, CSN), <u>Ibid.</u>, p. 121

l'établissement d'un véritable système de partage des responsabilités sociales. La modification des structures syndicales est l'un de ceux-là. Le système de maraudage qui prévaut actuellement au Québec oblige les syndicats à se faire la lutte. Il est inutile d'espérer l'unité du mouvement ouvrier dans un tel système. La modification de cette pratique et des structures ne seront pas chose facile. Les grandes centrales s'y opposent, convaincues qu'ils peuvent sortir gagnants de cette lutte qui les confronte aux petits syndicats. Ces changements exigeront beaucoup de courage et de détermination de part et d'autre.

L'unité des organisations patronales pose aussi certains problèmes qui se situent au niveau des comportements politiques. Le patronat ne s'impose pas comme une voix unique et parvient difficilement à créer l'unanimité. Les grandes corporations ont tendance à établir des contacts directement avec le gouvernement plutôt que de se faire représenter par leur association. Ce n'est pas dans la tradition et dans la culture politique des hommes d'affaires de se faire représenter par autrui. Ils préfèrent s'adresser directement au décideur. Ce comportement s'explique facilement. Le patronat possède plusieurs portes d'entrée pour accéder aux instances gouvernementales. Les ministres consultent régulièrement les hommes d'affaires et recherchent constamment leur appui. De plus, ils ont souvent des liens directs avec les politiciens qui dans plusieurs cas proviennent du milieu des affaires et sont soit des anciens confrères d'étude ou des amis personnels. Dans certains cas, les patrons n'ont pas intérêt à se regrouper ou à passer par leur association pour communiquer avec les gens au pouvoir. Les relations personnelles permettent des contacts beaucoup plus rapides et efficaces.

Le processus de concertation séduit beaucoup moins. Le gouvernement Mulroney qui en début de mandat avait expérimenté la formule des sommets

économiques, de même que plusieurs organismes patronaux ont refusé de participer à une conférence au sommet organisée par le Congrès du travail du Canada. Si le gouvernement et les patrons refusent de participer à ce genre d'exercice, c'est que l'utilité du processus de même que son efficacité restent à démontrer. Au Québec par exemple, les relations industrielles ne sont pas aussi conflictuelles que certains le laissent croire. Chaque année, il y a environ 3,300 conventions collectives à renégocier au Québec. Durant les années soixante-dix, une moyenne de 7,8% de ces négociations se sont traduites en conflit ouvert. Donc dans 92% des cas, patrons et employés arrivent à concilier leurs intérêts.

«Bien qu'on ne puisse nier que les relations entre le capital et le travail dans les sociétés industrielles sont marquées par la présence d'intérêts divergents entre les parties, la réalité montre que dans l'immense majorité des cas cellesci parviennent à trouver des terrains d'entente sans déclaration d'un conflit ouvert.»

Lorsque les groupes ont les mêmes intérêts ils ne tardent pas à trouver des terrains d'entente. Ce comportement inhérent aux systèmes politiques libéraux, conditionne chacun à demeurer au niveau des rapports de force traditionnels avec ses partenaires au lieu de risquer une nouvelle stratégie de collaboration dont personne n'est assuré du résultat.

Ce sont les hommes politiques et les représentants de l'Etat qui ont le plus à gagner dans le processus de concertation. Les intérêts sur le plan idéologique sont

Charlotte Montgomery, «Businessmen shun labor conference», <u>The Globe</u>
and <u>Mail</u>, 8 janvier 1986

Marcel Simard, «La santé et la sécurité au travail», <u>Possibles</u>, vol. 9, no 1, automne 1984, pp. 89-90

<sup>9</sup> Marcel Simard, <u>Ibid.</u>, p. 90.

intéressants pour les gouvernements. La concertation permet à l'Etat de se présenter comme un acteur neutre au-dessus de la mêlée jouant à la perfection son rôle d'arbitre et de metteur en scène des rapports sociaux. Le processus procure aux dirigeants de l'Etat une tribune exceptionnelle où ils peuvent exercer leur rôle d'agents régulateurs transformant les intérêts des groupes en fonction du bien de l'ensemble. La concertation est aussi un exercice de camouflage où l'Etat tente de véhiculer une vision étroite de la nation, basée sur la bonne entente et sur la possibilité de concilier les intérêts divergents. Elle rejette les phénomènes de domination, refuse d'accorder une place aux relations conflictuelles, rend inacceptable toute idéologie partisane pour se soustraire au consensus pacifiant et à "l'intérêt général". Ce fut le cas pour le Parti Québécois qui voulait éviter toute polarisation sociale et tout affrontement majeur qui auraient déstabilisé le climat social à la veille du référendum. Il faut aussi se rappeler qu'un climat social tendu est en grande partie responsable de la chute du régime Bourassa en 1976. Au niveau fédéral, le gouvernement Mulroney a voulu faire la preuve qu'il n'y aurait pas de laissés-pour-compte sous la direction conservatrice. Un grand sommet national a été organisé.

La concertation est aussi un moyen pour le gouvernement de démontrer qu'il n'est pas le seul responsable des déboires de l'économie. On pointe du doigt les partenaires et on les incite à être plus audacieux, comme en témoigne cette citation du ministre Landry lors d'un sommet économique.

«Le gouvernement s'est engagé, le gouvernement s'est mis la tête sur la bûche. J'aimerais que les uns et les autres en fassiez autant. J'aimerais que le Conseil du patronat se lève et dise: je créerais 75,000 emplois dans les douze prochains mois avec tous mes membres et mon

# appareil industriel.» 10

Cette démarche vise à donner l'impression que le gouvernement met tout en oeuvre pour inciter l'entreprise privée à résoudre les contradictions sociales et les problèmes économiques. La concertation, particulièrement les grands sommets, véhicule l'idée qu'à force de discuter et de se concerter les grands problèmes se résolvent sans que les structures économiques soient modifiées. Sur ce plan, la concertation évite d'envisager toute restructuration significative du pouvoir dans la société. De plus, la promotion du dialogue et de la conciliation procure des dividendes électoraux non négligeables. Les électeurs préfèrent la bonne entente et rejettent les discours où règnent l'opposition et l'affrontement.

Si les gouvernements exploitent avec profit le discours de la concertation, les groupes tels les syndicats y trouvent aussi certains intérêts sur le plan stratégique. Les sommets économiques et les organismes tripartites permettent aux groupes de se présenter en front commun et de faire de la propagande en faveur de leurs intérêts particuliers. C'est une bonne occasion pour chacun de tenter d'influencer les représentants du gouvernement et les forcer à se compromettre en faveur de leurs propres orientations. Même si la stratégie de négociation demeure et que les rapports de force sont intégrés à la discussion, l'absence de menace d'utilisation de mesures disciplinaires ou de sanctions contre le partenaire, rend le processus plus attrayant. Cela crée un climat psychologique plus détendu pour les participants en ce

Gouvernement du Québec, (Bernard Landry, ministre d'Etat au développement économique), Conférence au sommet de Montebello, op. cit., p. 55

Léon Dion, «Les sommets socio-économiques: vers un corporatisme libéral», <u>Gestion</u>, vol 6. no 4, novembre 1984

sens qu'il élimine le stress inhérent au conflit institutionnalisé. 12

La participation des groupes leur permet d'accéder à un type d'information qu'ils ne pourraient obtenir autrement. Leur présence leur permet de mieux comprendre les intentions du gouvernement dans les domaines qui les préoccupent, de mieux saisir les enjeux des politiques et de mieux connaître la position des autres groupes. Il semble que l'intérêt majeur des centrales syndicales soit la possibilité d'accès à l'information. Bien qu'il s'agisse d'un front d'opposition supplémentaire pour exposer ses revendications, pour tenter d'arracher des gains et élargir sa capacité d'intervention, l'accès à l'information demeure l'élément clef de la participation syndicale.

«Cette représentation permet aux centrales ouvrières d'avoir accès à des ressources techniques dont elles ne pourraient pas disposer autrement; et notamment aux documents d'information générale mis à leur disposition par les secrétariats des organes consultatifs et par certains ministères et organismes gouvernementaux. Les syndicats peuvent ainsi combler une partie du "déficit en matière d'information" qu'ils éprouvent souvent vis-à-vis du gouvernement dans les discussions sur la politique nationale.»

## 2. Les avatars de la concertation

Une des principales difficultés du processus de concertation est sans doute le manque de planification. Du jour au lendemain, le gouvernement québécois a tenté de transformer radicalement des attitudes de confrontation qui reposaient sur des

G. Latulippe et K. O'Farrell, «Le comité paritaire: anachronisme ou formule d'avenir?», Relations industrielles, vol. 37, no 3, 1982, p. 644

Confédération des syndicats nationaux, <u>Document de travail sur la politique de la présence de la centrale</u>, texte non-publié, 1984, p. 8

décennies de pratique sociale. Le gouvernement s'est conduit comme si d'un seul coup il pouvait transformer les mentalités et les comportements sociaux des groupes. A ce niveau, le gouvernement a improvisé. Le système de participation qu'on a voulu instituer a été victime de l'empressement de ses auteurs et de la volonté de généraliser le processus. A trop vouloir étendre la concertation à tous les secteurs de la société, à insister sur la formation de nouveaux comités, le gouvernement a créé beaucoup de confusion. Une même question pouvait être discutée à plusieurs tables tripartites. L'exercice devenant répétitif, les participants se sont désintéressés du processus et ont perdu confiance en leurs possibilités d'influencer les dirigeants politiques. Pour certains organismes de consultation, les effets ont été néfastes. C'est le cas du C.C.T.M.O. Spécialiste des relations entre les groupes et l'Etat, Kenneth George est du même avis:

«En plus, en multipliant le nombre d'organismes où les mêmes acteurs étaient appelés à s'exprimer sur les enjeux toujours reliés au monde du travail (l'I.N.P., la C.S.S.T., la Table nationale de l'emploi, l'Institut sur la rémunération) le gouvernement limitait le champ d'action du C.C.T.M.O. et créait une confusion inutile: ainsi est-ce au conseil d'administration de la C.S.S.T. ou à la table du C.C.T.M.O. que les parties devaient étudier le projet de loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles? » 14

De cette confusion se dégage une absence totale de confiance envers le processus de concertation. Aux yeux des groupes patronaux et syndicaux, il est devenu évident que les tables de concertation ne sont que des lieux où le gouvernement va évaluer ses chances de faire adopter ses projets déjà arrêtés. En quelque sorte, la

Kenneth George, «Le Consei consultatif du travail est nécessaire», <u>Le Devoir</u>,
 12 juillet 1986, p. 9

recherche de consensus n'est qu'un prétexte pour aller s'enquérir des sujets de l'heure auprès du patronat et du monde syndical. Ainsi les groupes en sont venus à admettre l'inutilité du processus sur le plan de l'élaboration des consensus en matière de politique de développement économique. Ceci donne un élément d'explication à la frustration des participants et à leur comportement au sein d'un comité tripartite. Cassandra Blair rapporte les propos des gens d'affaires.

«Frustration also develops when government uses consultation as "sounding board"... this type of consultation is frequently utilized by government when they only want business reaction to a proposal or policy. In this instance government has already determined what it will do... subsequently there is no feedback to the input provided.» 15

Les ministres ont aussi été victimes de la confusion reliée au système de concertation. A certain moment, eux aussi ont sans doute perdu confiance envers les vertus de la consultation. L'attention portée au C.C.T.M.O. a varié d'un ministre à l'autre. Pour certains, il fallait à tout prix solliciter l'avis du Conseil; pour d'autres, c'était là une perte de temps. Suivant le ministre responsable, le rôle et l'utilité d'un comité tripartite peuvent être modifiés. Cela dénote la fragilité du système.

L'inclusion des groupes syndicaux et patronaux dans des mécanismes officiels greffés à l'appareil gouvernemental a souvent été perçue comme un élément qui améliorait la qualité de la vie démocratique. Cependant, les comités tripartites n'ont pas été des instruments de diffusion et le lieu de départ de vastes débats publics. Loin de provoquer des réactions chez le public et de stimuler les discussions, le tripartisme

Cassandra Blair, <u>Forging Links of Co-operation</u>. <u>The Task Force</u>

<u>Approach of Consultation</u>, Ottawa, Conference Board of Canada, 1984,
p. 98

<sup>16</sup> Kenneth George, op. cit., p. 9

et la concertation ont perpétué le secret de la prise de décision. Les sommets socioéconomiques ont d'abord été des lieux d'affrontement. Aucune grande décision concernant les stratégies du développement économique à long terme n'a été prise devant les caméras. Les comités tripartites qui réunissent des groupes restreints et spécifiques n'ont pas su attirer l'attention des médias et du public. Encore beaucoup de secret entoure les délibérations et les discussions de ces comités. Conscients qu'ils ne provoquent pas de grands bouleversements et que leurs propositions demeurent à l'abri de l'opinion publique, les groupes peuvent simplement siéger pour toute autre raison que la recherche de consensus.

Une des erreurs commises par les concepteurs du projet de société concertée aura sans doute été de sous-estimer l'importance d'inclure dans le processus les partis d'opposition. Dès le départ, la concertation avait un critique invétéré: l'opposition qui a été réduite à un rôle d'observateur. Le désaccord de l'autre parti politique fait peser une menace constante sur le processus. La transformation des relations sociales ne peut s'effectuer que sur une longue période. Un seul mandat de quatre ans ne peut suffire. L'échéance électorale peut alors signifier la fin abrupte des efforts de concertation. Pour enrayer cette menace et pour convaincre les acteurs sociaux que la tentative de rapprochement des groupes n'est pas que passagère, le parti d'opposition, surtout en système bipartite, doit être partie prenante. Au Québec, la pérennité du projet de concertation n'a pas été assurée. La concertation est restée identifiée à un seul parti politique. Stratégie passagère, les participants n'ont pas senti la nécessité d'abandonner leur comportement traditionnel.

#### BIBLIOGRAPHIE

#### I. SOURCES

## a) Publications gouvernementales

- CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE, <u>Quinzième rapport annuel, 1983-1984</u>, Québec, Editeur Officiel, 1984.
- GENDRON, François, <u>Le choix des régions</u>, <u>Document de consultation sur le développement des régions</u>, Québec, Editeur Officiel, 1983, 132 pages.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, <u>Bâtir le Québec</u>, <u>Enoncé de politique</u> <u>économique</u>, Québec, Editeur officiel, 1979.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, <u>Conférence au sommet de Montébello</u>, <u>Rapport</u>, Québec, Editeur officiel, 1979.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, <u>L'état de la situation socio-économique.</u>

  <u>Document de travail pour la Conférence au sommet de Québec</u>, Québec, Editeur officiel, mars 1982.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, L'état de la situation socio-économique.

  <u>Document de travail pour la Conférence de Montébello</u>, Québec, Editeur officiel, mars 1979.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, <u>La Conférence au sommet de Québec, Rapport</u>, Québec, Editeur officiel, avril1982.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, <u>Le bilan des conférences socio-économiques de</u> novembre 1979 à mai 1983, Québec, Editeur officiel, 1983.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, <u>Le bilan des conférences socio-économiques du</u>
  <u>Québec de mai 1977 à septembre 1980</u>, Québec, Editeur officiel, novembre 1980.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, <u>Le bilan des conférences socio-économiques, de novembre 1979 à mai 1983</u>, Québec, Editeur officiel, 1983.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, <u>Le bilan des conférences socio-économiques, mai 1977 à décembre 1978</u>, Québec, Editeur officiel, mars 1979.

- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, <u>Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, Rapport</u>, Québec, Editeur officiel, 1977.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, <u>Le travail: point de vue sur notre réalité.</u>

  <u>Document de travail pour le sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic,</u>
  Québec, Editeur officiel, 1977.
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, <u>Politique québécoise de la santé et de la sécurité des travailleurs</u>, Québec, Editeur officiel, 1978.
- INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITE, <u>Rapport annuel 1979-1980</u>, Montréal, janvier 1981.
- INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITE, <u>Rapport annuel 1981-1982</u>, Montréal, Octobre 1982.

## b) Journaux

- ANONYME, «La CSST échappe au contrôle de ses administrateurs», <u>Le Devoir</u>, 15 décembre 1983.
- FRANCOEUR, Jean, «La vraie nature de la C.S.S.T. (1)», <u>Le Devoi</u>r, 27 janvier 1984, p. 12.
- GEORGE, Kenneth, «La concertation-défis et prix», dans La Presse, 16 avril 1985.
- GEORGE, Kenneth, «La concertation-défis et prix. L'expérience de Corvée habitation», dans <u>La Presse</u>, 15 avril 1985.
- GEORGE, Kenneth, «La concertation-défis et prix. L'objectif du plein emploi», dans <u>La Presse</u>, 17 avril 1985.
- GEORGE, Kenneth, «Le Conseil consultatif du travail est nécessaire», <u>Le Devoir</u>, 12 juillet 1986.
- MARTEL, Pierre, «C.S.S.T.: patrons et syndicats font bon ménage», <u>Le Soleil</u>, 15 décembre 1983.
- MORIN, Michel, «La qualité de vie, au premier plan pour les syndicats», <u>Le Devoir</u>, 28 février 1981.
- THELLIER, Marie-Agnès, «Les syndicats iront-ils au sommet?», dans <u>Le Devoir</u>, 23 novembre 1978.

## c) Autres

- C.S.N., <u>Document de travail sur la politique de la présence de la Centrale</u>, Texte non-publié, Montréal, 1984.
- C.S.N., <u>La participation de notre Centrale à la C.S.S.T.</u>, Texte non-publié, Montréal, 1981.
- SERVICE DU GENIE INDUSTRIEL DE LA C.S.N., <u>Dossier de Presse</u>.

  <u>Fonctionnement et administration de la C.S.S.T. (1983-1984) et</u>

  <u>Commission parlementaire de décembre 1983</u>, Montréal, 1984.

#### II. ETUDES

## a) Théories et méthodes

- AGLIETTA, Michel, <u>Régulation et crises du capitalisme</u>. <u>L'expérience des Etats-Unis</u>, Paris, Calman-Lévy, 1976.
- BOWLES, S. et H. GINTIS, «The Crisis of Liberal Democratic Capitalism», dans <u>Politics and Society</u>, 1981.
- BOYER, R. et J. MISTRAL, <u>Accumulation, inflation, crises</u>, Paris, Presses Universitaire de France, 1978.
- BUCI-GLUCKMANN, C. (sous la direction de), <u>La gauche, le pouvoir, le socialisme. Hommage à Nicos Poulantzas</u>, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Politiques, 1983.
- CORIAT, Benjamin, <u>L'atelier et le chronomètre</u>, Paris, Editions Christian Bourgeois, 1979.
- De BRUNHOFF, Suzanne, <u>Etat et Capital</u>, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble/François Maspéro, Coll. Interventions en économie politique, 1976.
- EHRLICH, Stanislaw, <u>Le pouvoir et les groupes de pression</u>. <u>Etude de la structure politique du capitalisme</u>, Paris, Mouton, 1971.
- GRANOU, A., Y. BARON et B. BILLAUDOT, <u>Croissance et crise</u>, Paris, Editions La Decouverte/Maspéro, P.C.M., 1983.

- HABERMAS, Jurgen, <u>Raison et légitimité</u>. <u>Problème de légitimation dans le</u> <u>capitalisme avancé</u>, Paris, Editions Payot, Coll. Critique de la politique, 1978.
- LIPIETZ, Alain, <u>Crise et inflation. Pourquoi?</u>, Paris, Editions Maspéro, Coll. La Découverte, 1979.
- MILIBAND, Ralph, <u>L'Etat dans la société capitaliste</u>, Paris, Editions Maspéro, Coll. textes à l'appui, 1973.
- NEGRI, Antonio, La classe ouvrière contre l'Etat, Paris, Editions Galilée, 1978.
- POULANTZAS, Nicos (sous la direction de), <u>La crise de l'Etat</u>, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Politiques, 1976.
- POULANTZAS, Nicos, <u>L'Etat, le pouvoir, le socialisme</u>, Paris, Editions Quadridge/P.U.F., 1978.
- POULANTZAS, Nicos, <u>Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui</u>, Editions François Maspéro, 1982.
- POULANTZAS, Nicos, <u>Pouvoir politique et classes sociales</u>, Paris, 2e édition, Editions François Maspéro, 1982.

## b) Ouvrages généraux

- BELANGER, André-J., <u>L'apolitisme des idéologies québécoises</u>: le grand tournant <u>1934-1936</u>, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974
- BERGERON, Gérard et Réjean PELLETIER (sous la direction de), <u>L'Etat du</u> <u>Québec en devenir</u>, Montréal, Boréal Express, 1980.
- BERNIER, G. et G. BOISMENU (sous la direction de), <u>Crise économique</u>, <u>transformations politiques et changements idéologiques</u>, Montréal, Editions de l'A.C.F.A.S., Actes du colloque de la Société québécoise de science politique, 1983.
- BETTELHEIM, Charles, <u>L'Economie allemande sous le nazisme, tomes I et II</u>, Paris, François Maspéro, P.C.M., 1971.
- BIRMBAUM, Pierre, <u>La fin du politique</u>, Paris, Editions du Seuil, Coll. Sociologie politique, 1975.
- BRUNELLE, Dorval, <u>La désillusion tranquille</u>, Montréal, Hurtubise H.M.H., 1978.

- CLOUTIER, Edouard et Daniel LATOUCHE, <u>Le système politique québécois</u>, Montréal, Hurtubise H.M.H., 1979.
- DUFRESNE, Jacques et Jocelyn JACQUES (sous la direction de), <u>Crise et leadership: les organisations en mutation</u>, Montréal, Boréal-Express, 1983.
- FOURNIER, Pierre (sous la direction de), <u>Le capitalisme au Ouébec</u>, Montréal, Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1978.
- FOURNIER, Pierre, «The Parti Québécois and the Power of Business», <u>Our Generation</u>, 12:3, printemps 1979.
- FOURNIER, Pierre, <u>Le patronat québécois au pouvoir: 1970-1976</u>, Montréal, Hurtubise H.M.H., 1979.
- HARVEY, Fernand, <u>Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec</u>, Trois-Rivières, Boréal Express, 1973.
- JENKIN, Michael, <u>The Challange of Diversity: Industrial Policy in the Canadian</u>
  <u>Federation</u>, Conseil des Sciences du Canada, Approvisionnements et Services, Ottawa, 1983.
- LEVESQUE, René, La passion du Québec, Montréal, Québec/Amérique, 1978.
- LEVESQUE, René, <u>La solution: Programme du Parti québécois</u>, Montréal, Editions du Jour, 1970.
- LEYS, Colin, Politics in Britain, Toronto, University of Toronto Press, 1983.
- McROBERTS, Kenneth et Dale POSGATE, <u>Développement et modernisation au Ouébec</u>, Montréal, Boréal Express, 1983.
- MONIERE, Denis, <u>Le développement des idéologies au Québec</u>, Montréal, Editions Québec/Amérique, 1977.
- OUELLET, Lionel, «La concertation», dans Jacques DUFRESNE et Jocelyn JACQUES (sous la direction de), <u>Crise et leadership: les organisations en mutation</u>, Montréal, Boréal-Express, 1983.
- PANITCH, Leo (edited by), <u>The Canadian State</u>. <u>Political Economy and Political Power</u>, Toronto, University of Toronto Press, 1977.
- PANITCH, Leo, <u>Social Democracy and Industrial Militancy: The Labour Party, The Trade Unions and Incomes Policy 1945-1974</u>, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.
- PRESTHUS, Robert, Elite Accommodation in Canadian Politics, Toronto, Macmillan, 1973.

- REA, K.J., et J.T. McLEOD (eds), <u>Business and Government in Canada</u>, 2nd edition, Methuen, Toronto, 1976.
- ROSSANVALLON, Pierre, <u>La crise de l'Etat-providence</u>, Paris, Editions du Seuil, Coll. politique, 1981.

## c) Corporatisme

- ANONYME, «The Labour Movement, Corporatism and the Economic Crisis», dans <u>Canadian Dimension</u>, 15 décembre 1980.
- ARCHIBALD, Clinton, «Les tendances néo-corporatistes du P.Q.», dans <u>Perception</u>, vol. 2, no 2, 1978.
- ARCHIBALD, Clinton, <u>Un Québec corporatiste?</u>, Hull, Editions Asticou, 1983.
- BERGER, Suzanne (Edited by), <u>Organizing Interests in Western Europe:</u>

  <u>Plusralism, Corporatism and the Transformation of Politics</u>, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.
- DIGIACOMO, G. <u>The Institutional Barriers to the Development of Tripartism in Canada</u>, Dissertation au niveau de la maîtrise, Département de science politique, Université Carlteton, 1978.
- ERICKSON, Kenneth-Paul, <u>The Brazilian Corporate State and Working Class Politics</u>, Berkeley, University of California Press, 1977.
- GILLES, Anthony, <u>The Politics of Wage Controls: The Canadian State</u>, Organized Labour and Corporatism, Dissertation au niveau de la maîtrise, Ecole d'administration publique, Université Carleton, 1980.
- LEHMBRUCH, G. «Liberal Corporatism and Party Government», dans <u>Comparative Political Studies</u>, vol. 10, no 1, avril 1977, p. 91-126.
- MALLOY, James M. (editor), <u>Authoritarianism and Corporatism in Latin America</u>, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1977.
- NEDELMANN, B. et K.G. MEISER, «Theories of Contemporary Corporatism: Static or Dynamic?», dans <u>Comparative Political Studies</u>, vol. 10, no 1, avril 1977.
- PAHL, R.E. et J.T. WINKLER, «The Coming Corporatism», dans <u>Challenge</u>, vol. 18, no 1, mars-avril 1975, p. 28-35.
- PANITCH, Leo, «Corporatism in Canada», dans Studies in Political Economy, Fall

- 1979.
- PANITCH, Leo, «Recent Theorisations of Corporatism: Reflections on a Growth Industry», dans <u>British Journal of Sociology</u>, vol. 31, no 2, 1980, p. 159-187.
- PANITCH, Leo, «The Development of Corporatism in Liberal Democracies», dans <u>Comparative Political Studies</u>, vol. 10, no 1, avril 1977.
- PIKE, F. et T. STRICTCH (edited by), <u>The New Corporatism: Social Political Structures in the Iberian World</u>, Notre-Dame, Notre-Dame University Press, 1974.
- PIKE, F., «The New Corporatism: Social Political Structures in the Iberian World», dans <u>Review of Politics</u>, vol. 36, 1974, (Special Edition, January 1974).
- SCHMITTER, P. et G. LEHMBRUCH (edited by), <u>Trends Toward Corporatist Intermediations</u>, Londres, Sage Publications, 1979.
- SCHMITTER, P. et G. LEHMBRUCH, <u>Paterns of Corporatism</u>, Londres, Sage Publications, 1982.
- SCHMITTER, P., «Modes of Interest Intermediation and Modesl of Societal Change in Western Europe», dans <u>Comparative Political Studies</u>, vol. 10, no 1, avril 1977.
- SCHMITTER, P., «Still the Century of Corporatism», dans <u>Review of Politics</u>, vol. 36, no 1, 1974, p. 85-131.
- SCHMITTER, P., <u>Corporatism and Public Policy in Authoritarian Portugal</u>, Beverly Hills, Contemporary Political Sociology Services, A Sage Professionnal Paper, 1975.
- TANGUAY, Brian, The Parti Ouébécois and The Politics of Concerted Action: A New Corporatism?, M.A. Thesis, Carleton University, 1980.

# d) Concertation et participation

- ADAMS, Roy J., «The Federal Government and Tripartism», dans <u>Relations</u> <u>Industrielles</u>, vol. 37, no 3, 1982, p. 606-617.
- ANONYME, «Nouvelles orientations en relation de travail», dans <u>Relations industrielles</u>, vol. 33, no 2, 1981.
- ANTON, T., «Policy-making and political culture in Sweden», dans Scandinavian

- Political Studies, no 4, 1969, p. 88-102.
- ARCHIBALD, Clinton et PALTIEL, E., «L'évolution de l'idée corporatiste au Canada», dans <u>Etudes canadiennes</u>, no spécial, 1979.
- BAUER, Julien, «L'attitude des syndicats», Etudes internationales, juin 1977.
- BLAIR, Cassandra, Forging Links of Co-operation. The Task Force Approach to Consultation, Ottawa, Groupe de recherche sur les affaires publiques, Confrence board du Canada, Centre d'édition du Gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services, 1984.
- BROWN, Douglas and Julia EASTMAN, <u>The Limits of Consultation</u>. A debate <u>Among the Provinces and the Private Sector on an Industrial Stategy</u>, Ottawa, Conseil des sciences du Canada, Approvisionnements et services, 1981.
- CONGRES DU TRAVAIL DU CANADA, <u>Labour's Manifesto for Canada</u>, Ottawa, C.T.C., 1976.
- DENIS, Jean-Charles, «La Centrale des syndicats démocratiques et la participation», dans <u>Relations Industrielles</u>, vol. 33., no 1, 1981, p. 113-132.
- DION, Léon, «Les sommets socio-économiques: vers un corporatisme libéral?», dans **Gestion**, vol. 6, no 4, novembre 1982, p.7-18.
- DODGE, William (edited by), <u>Consultation and Consensus: A New Era in Policy Formulation?</u>, Ottawa, The conference Board in Canada, 1978.
- DYER, L. «Union Attitude toward Management Cooperation», dans <u>Industrial</u> <u>Relations</u>, vol 16, no 2, 1977, p. 163-172.
- FOURNIER, Pierre, <u>La concertation au Canada</u>, texte non-publié, Université du Québec à Montréal, Département de Science politique, 1985.
- GEORGE, Kenneth, <u>Inventaire des tables de travail syndical-patronal</u>, texte non-publié, 1984.
- GEORGE, Kenneth, L'Institut national de productivité, texte non-publié, 1985.
- GEORGE, Kenneth, <u>La concertaion-les enjeux et le prix</u>, texte non-publié, 1985.
- GEORGE, Kenneth, <u>Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre</u>, texte non-publié, 1985.
- GILLES, Anthony, «The Canadian Labour Congress and Tripartism», dans Relations Industrielles, vol. 37, 1982, p. 93-125.

- GOUVERNEMENT DU CANADA, <u>Agenda for Cooperation: A discussion paper on Decontrol and Post-Control Issues</u>, Ministry of Supply and Services, Ottawa, 1977.
- HUDON, Raymond, «Les groupes et l'Etat», dans Gérard BERGERON et Rejean PELLETIER (sous la direction de), <u>L'Etat du Québec en devenir</u>, Montréal, Editions du Boréal Express, 1980, p. 263-284.
- LANDRY, Bernard, «Perspectives économiques: Problèmes et défis de l'économie du Québec», dans <u>Critère</u>, no 28, printemps 1980, p. 185-195.
- LaSANTE, Michelle, «Les sommets et la condition du dialogue entre les agents socio-économiques du Québec», dans <u>Revue O.S.E.</u>, vol. 1, no 5, janvier 1979, p. 6-7.
- LATULIPPE, Gérard et Kevin O'FARRELL, «Le comité paritaire: Anachronisme ou formule d'avenir», dans <u>Relations Industrielles</u>, vol. 37, no 3, 1982, p. 634-655.
- LEIBFRIED, Stephan, «Public Assistance in the United States and Federal Republic of Germany: Does Social Democracy Make a Difference?», dans <u>Comparative</u> <u>Politics</u>, octobre 1978, p. 59-76.
- MALLES, P., Economic Consultative Bodies. Their Origins and Institutinal

  Characteristics, Ottawa, Conseil économique du Canada, Approvisionnements et Services, 1971.
- MALLES, P., <u>The Road to Consensus Politics: Challenges and Realities</u>, Ottawa, Conference Board of Canada, Approvisionnements et Services, 1976.
- McBRIDE, Stephen, «Public Policy as a Determinant of Interest Group Behavior: The Canadian labour Congress' Corporatist Initiative, 1976-1978», dans Revue canadienne de Science politique, vol. XVI, no 3, septembre 1983, p. 501-517.
- MORRIS, Jos, Toward a Corporate State, Ottawa, Canadian Labour Congress, 1976.
- MORTON, Desmond, «Labour's New Political Direction: Is the C.L.C. Serious?, <u>Canadian Forum</u>, vol. 57, 1977.
- NETTL, J.P., «Consensus or Elite Domination: The Case of Business», dans <u>Political Studies</u>, vol. 13, février 1965.
- OLOF, Ruin, «Participatory, Democracy and Corporativisism: The Case of Sweden», dans <u>Scandinavian Political Studies</u>, vol. 9, 1974, p. 171-184.
- OUELLET, Lionel, «Vers un développement de la concertation et de la consultation au Québec», dans <u>Cahiers de l'E.N.A.P.</u>, juin 1981.

- SIMARD, Marcel, «La santé et la sécurité au travail», dans <u>Possibles</u>, vol. 9, no 1, automne 1984, p. 89-97.
- TANGUAY, Brian, «Concerted Action in Québec 1976-1982. Dialogue of the Deaf», dans Alain G. GAGNON (editor), <u>Quebec: State and Society</u>, Totonto, Methuen, 1984, p. 365-385.
- VENNAT, Pierre, «Perspectives économiques: Bâtir le Québec ou la tentation de l'indépendance du dimanche», dans <u>Critère</u>, no 28, printemps 1980, p. 197-207.